Délégation de l'Union européenne en Algérie

Rapport annuel de la coopération UE-Algérie

2010

Etats membres de l'Union Européenne en Algérie

Ambassade d'Allemagne
165, chemin Sfindja - Alger
Tél: 021. 74.31.83 - 021.74.19.41 - 021. 74.19.56
Fax: 021. 74.05.02/01

Ambassade de Hongrie
18, Avenue des Frères Oughlis - El Mouradia
Tél.: 021.69.79.75 - 021.69.79.77 - 021.69.74.54
Fax: 021.6981.86

Ambassade d'Autriche
Chemin Abdelkader Gadouche - Hydra
Tél.: 021.69.10.34 - 021.69.10.91
Fax: 021.69.12.31 - 021.69.12.32

Ambassade d'Italie
18, Rue Ouidir Amellal - El Biar
Tél.: 021.92.25.50 - 021.92.23.30
Fax: 021.92.59.86

Ambassade de Belgique
22, chemin Youcef Tayebi - El Biar
Tél.: 021. 92.26.20 - 021.92.43.20 - 021. 92.24.46
Fax: 021.92.50.36

Ambassade des Pays-Bas
Chemin Cheikh EL Ibrahimi - El Biar
Tél.: 021.92.28.28 à-30
Fax: 021.92.29.35

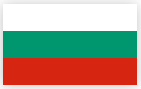

Ambassade de Bulgarie
13, Boulevard Colonel Bougara - El Biar
Tél.: 021.23.00.14 - 021.23.01.21
Fax: 021.23.05.33

Ambassade du Portugal
7, Rue Mohamed Khoudi - El Biar
Tél.: 021.92.40.76 - 021.92.76 - 02192.53.14
Fax: 021. 92.53.13

Ambassade d'Espagne
Chemin Mohamed Chabane - El Biar
Tél.: 021.92.27.13 - 021.92.27.52 - 021.92.27.89
Fax: 021.92.27.19

Ambassade de Pologne
104, Hai El Binaa - DelyBrahim
Tél.: 021.91.77.82 - 021.91.77.83 - 021.91.77.83
Fax: 021.91.78.04

Ambassade de France
Chemin Abdelkade Gadouche - Hydra
Tél.: 021.69 24.88
Fax: 021.69.13.69

Ambassade de Roumanie
24, Rue Arezki Abri - Hydra
Tél.: 021.60.08.71 - 021.69.34.89
Fax: 021.69.36.42

Ambassade de Finlande
10, Rue des Cèdres - El Mouradia
Tél.: 021.69.29.25
Fax: 021.69.16.37

Ambassade de Suède
Rue Olof Palme - Hydra
Tél.: 021. 69.23.00 - 021. 69.26.64
Fax: 021.69.19.17

Ambassade de Grande-Bretagne
3, Chemin Capitaine Hocine Slimane
(ex-Chemin des Glycines) - Hydra
Tél.: 0770 085 000

Ambassade de la Republique Tchèque
03, Chemin du Ziryab - Télemly
Tél.: 021.23.00.56
Fax: 021.23.01.03 - 021.23.01.33

Ambassade de Grèce
60, Bd Bougara - EL Biar
Tél.: 021.79.79.16 - 021.92.12.28 - 021.92.34.91
Fax: 021.92.34.90

Direction de la publication : Mme Laura Baeza,
Ambassadeur et Chef de Délégation de l'Union européenne
Ont contribué à la réalisation de ce rapport :
Kahina Feraoune, Agnès Guillaud, Mathilde Ronez ainsi que les équipes des sections de coopération opérationnelle
Délégation de l'Union Européenne en Algérie

Domaine Ben Ouadah, Avenue du 11 Décembre 1960, Val d'Hydra El-Biar Alger
Tél. : (213) (0)21. 92.36.40/41 Fax: (213)(0)21. 92.36.81
E-mail: mailto@deldza.ec.eu.int Site web: http://www.deldza.ec.europa.eu/

Table des matières

Préface 3

Chapitre 1

La coopération en 2010 : les projets de coopération UE – Algérie 5

A. Appui à la transition économique et au commerce 7
- **1** Appui au management de l'économie (AMECO) 7
- **2** FEMISE (Réseau d'Instituts de Recherche Economique) 10
- **3** Appui à la facilitation du commerce en Algérie (FACICO) 11
- **4** Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association (P3A) 14
- **5** Appui aux PME/PMI et à la maîtrise des technologies d'information et de communication (PME II) 16
- **6** Invest in MED 18
- **7** Appui à la diversification de l'économie (DIVECO) 20
- **8** MedStat III 21

B. Infrastructures (transports, eau, énergie) 23
- **9** Appui au secteur des transports 23
- **10** Euro-Med Sécurité dans le Transport Maritime 26
- **11** Euro-Med Aviation Civile 27
- **12** Autoroutes de la Mer II 29
- **13** Euro-Med Transport 30
- **14** Appui au secteur des ressources en eau 32
- **15** Projet «Intégration progressive des marchés d'électricité de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie dans le marché intérieur de l'électricité de l'UE» 35
- **16** MED-ENEC II: Efficacité énergétique dans le secteur de la construction 37
- **17** MED-EMIP: Coopération dans le domaine de l'énergie 39
- **18** Med Reg II: Régulateurs de l'énergie 40

C. Développement rural et développement local 41
- **19** Programme d'Appui au Plan National de Développement Agricole et Rural 41

D. Développement des ressources humaines et services sociaux de base 44
- **20** Appui à la réforme de la santé 44
- **21** Appui à l'enseignement supérieur 45
- **22** Tempus IV pour l'enseignement supérieur 46
- **23** Erasmus Mundus - Averroès 48
- **24** Appui au secteur de l'emploi 49

E. Justice, bonne gouvernance 50
- **25** Appui à la réforme de la justice (Justice I) 50
- **26** Appui à la réforme du système pénitentiaire (Justice II) 51
- **27** Coopération régionale – JAI I et II 53
- **28** Appui au Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT) 54

F. Société civile 55
- **29** Appui aux associations algériennes de développement (ONG II) 55
- **30** Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) - (CBSS) 57
- **31** Autres subventions 60
- **32** La coopération euro-méditerranéenne et le renforcement du rôle des femmes 62
- **33** Med-Pact-Autorités locales 64
- **34** CIUDAD-Développement urbain durable 65
- **35** EuroMed Jeunesse IV 67
- **36** Euromed Audiovisuel III 69
- **37** Initiative conjointe Union Européenne - Nations Unies pour la Migration et le Développement 71
- **38** ECHO - Aide humanitaire aux Sahraouis 72

G. Culture et Patrimoine 74
- **39** Restauration de la Basilique Notre Dame d'Afrique 74
- **40** Euro-Med Héritage IV 75

Chapitre 2

Activités de coopération des États membres de l'UE en Algérie 77

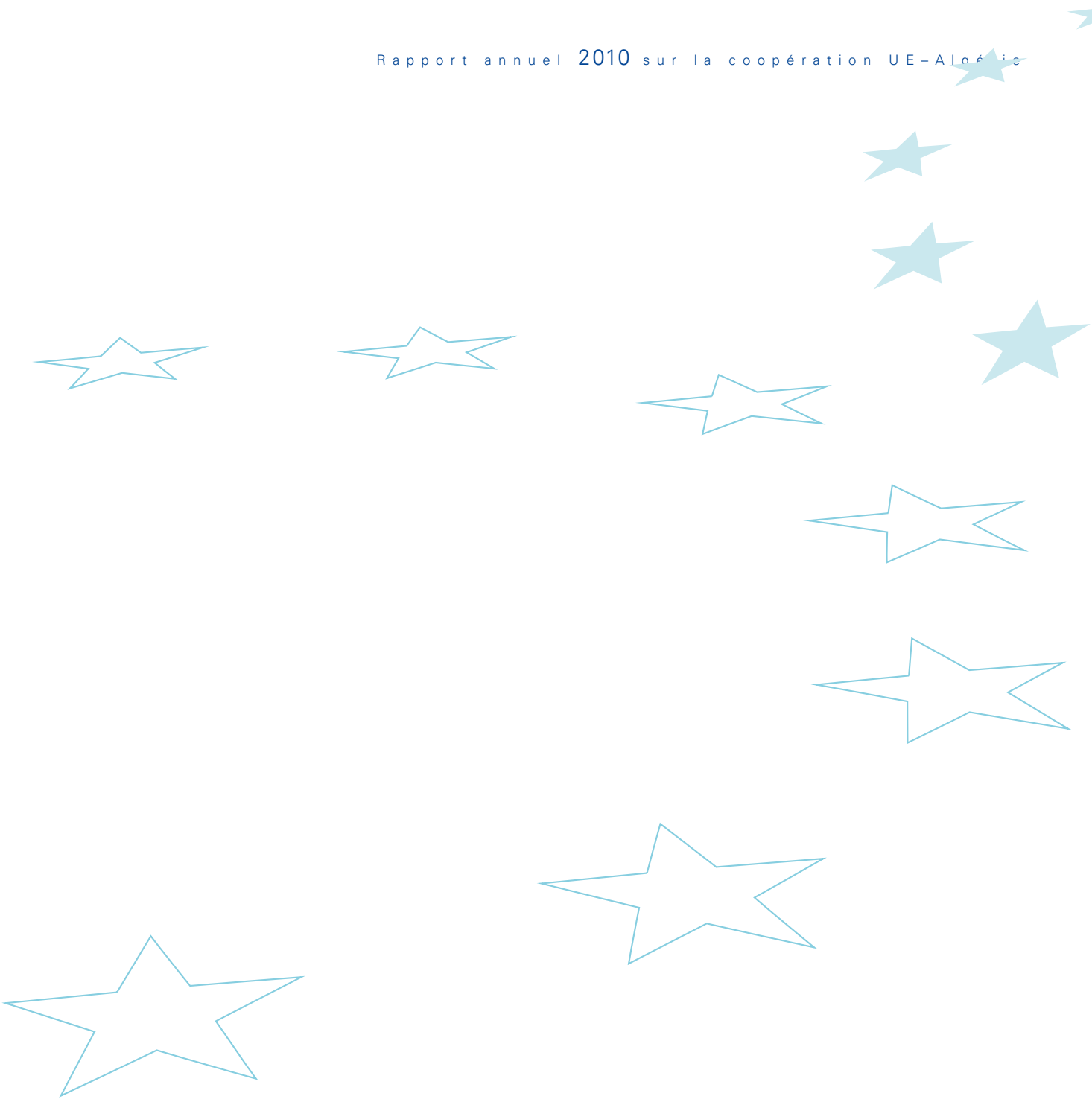

Préface

L'Algérie est depuis plusieurs années un partenaire stratégique de l'UE, à la fois par la place géostratégique qu'elle occupe dans le Maghreb et le rôle qu'elle joue en Afrique et dans ses institutions multilatérales (Union africaine, NEPAD), ainsi que par son statut de pays producteur d'hydrocarbures fournissant à l'UE environ un tiers de ses besoins en gaz. L'Algérie et l'UE sont liées par un Accord d'association, ayant vocation à structurer l'ensemble de leurs rapports, qui est entré en vigueur le 1er septembre 2005.

Dotée d'immenses ressources naturelles, l'Algérie s'est engagée dans un processus de développement politique, économique, social, matérialisé par des réformes dans presque tous les secteurs-clé. L'UE accompagne ces réformes en y apportant une contribution à travers les programmes de coopération financés par la Commission européenne et par les coopérations bilatérales des États membres de l'Union européenne. La plus-value de cette coopération est son apport significatif d'expertise européenne à travers l'assistance technique spécialisée répondant aux besoins des Autorités algériennes, par exemple sous forme d'études ou de renforcement institutionnel.

L'engagement de l'UE auprès de l'Algérie ne date pas d'aujourd'hui. Il a été concrétisé par des instruments successifs depuis le début des années 70 (protocoles méditerranéens, programmes MEDA I et II, Instrument européen de la Politique de voisinage, Union pour la Méditerranée). Le total des programmes bilatéraux de l'UE en cours, hormis ceux des États membres, s'élève à environ **45 milliards de Dinars**.

La coopération UE-Algérie permet d'accompagner ce pays dans ses réformes en vue d'un changement structurel de l'économie, de l'éducation et de la santé La coopération poursuit les objectifs suivants: a) appui aux réformes économiques et au renforcement des institutions de l'économie de marché dans la perspective d'un développement durable; b) développement des infrastructures économiques; c) développement des ressources humaines et d) consolidation de l'État de droit et de la bonne gouvernance.

Les nouveaux programmes qui ont démarré en 2010 appuient des réformes essentielles dans certains secteurs sociaux comme la santé, l'enseignement supérieur et l'emploi ainsi que la diversification de l'économie algérienne.

Ce rapport annuel permet d'avoir une vue globale de la contribution de l'UE au développement de l'Algérie par la présentation des principales actions en cours, ainsi que des principaux résultats obtenus en 2010.

Laura Baeza

Ambassadeur

Chef de Délégation de l'Union européenne en Algérie

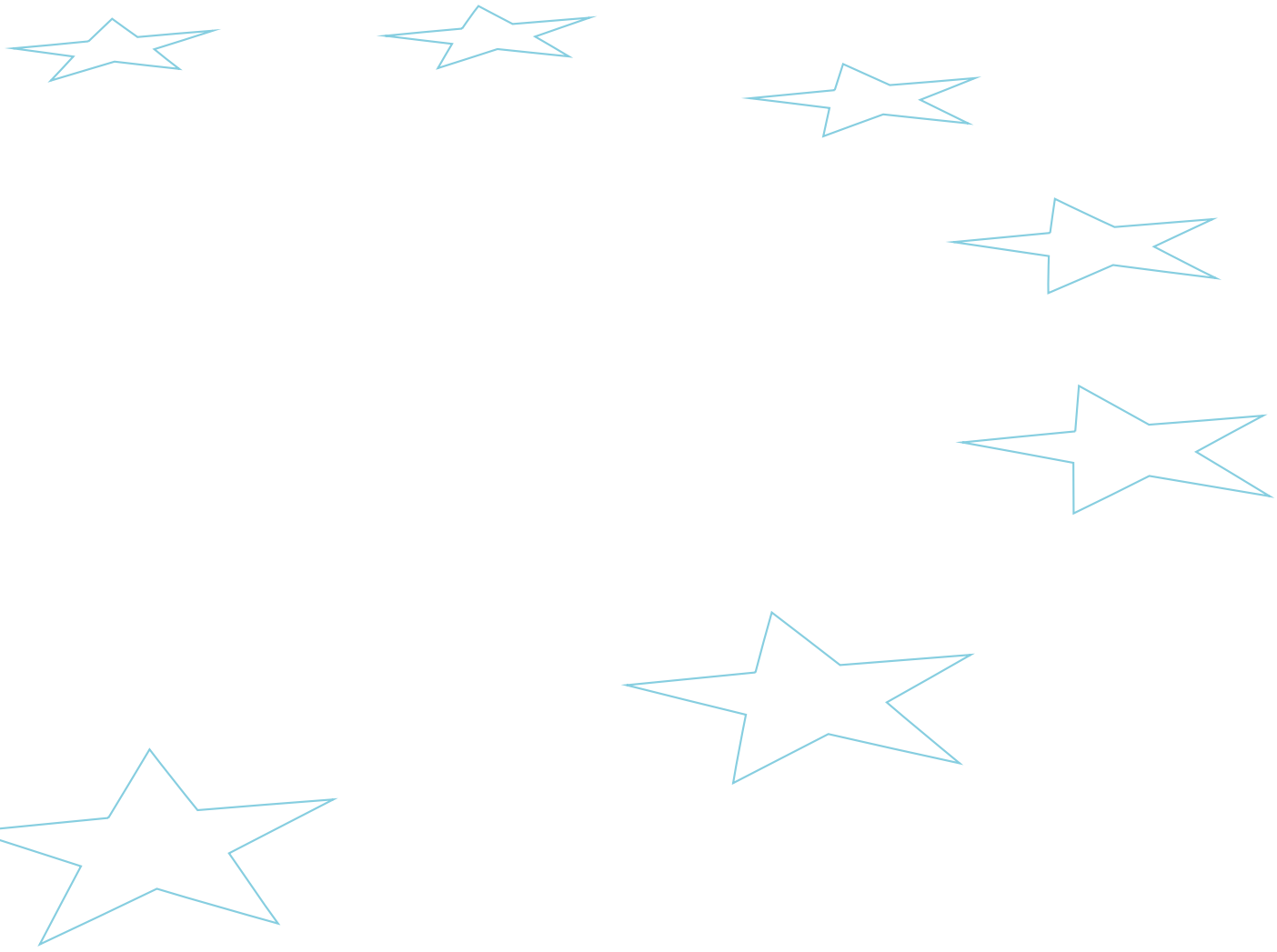

Chapitre 1

La coopération en 2010 : les projets de coopération UE – Algérie

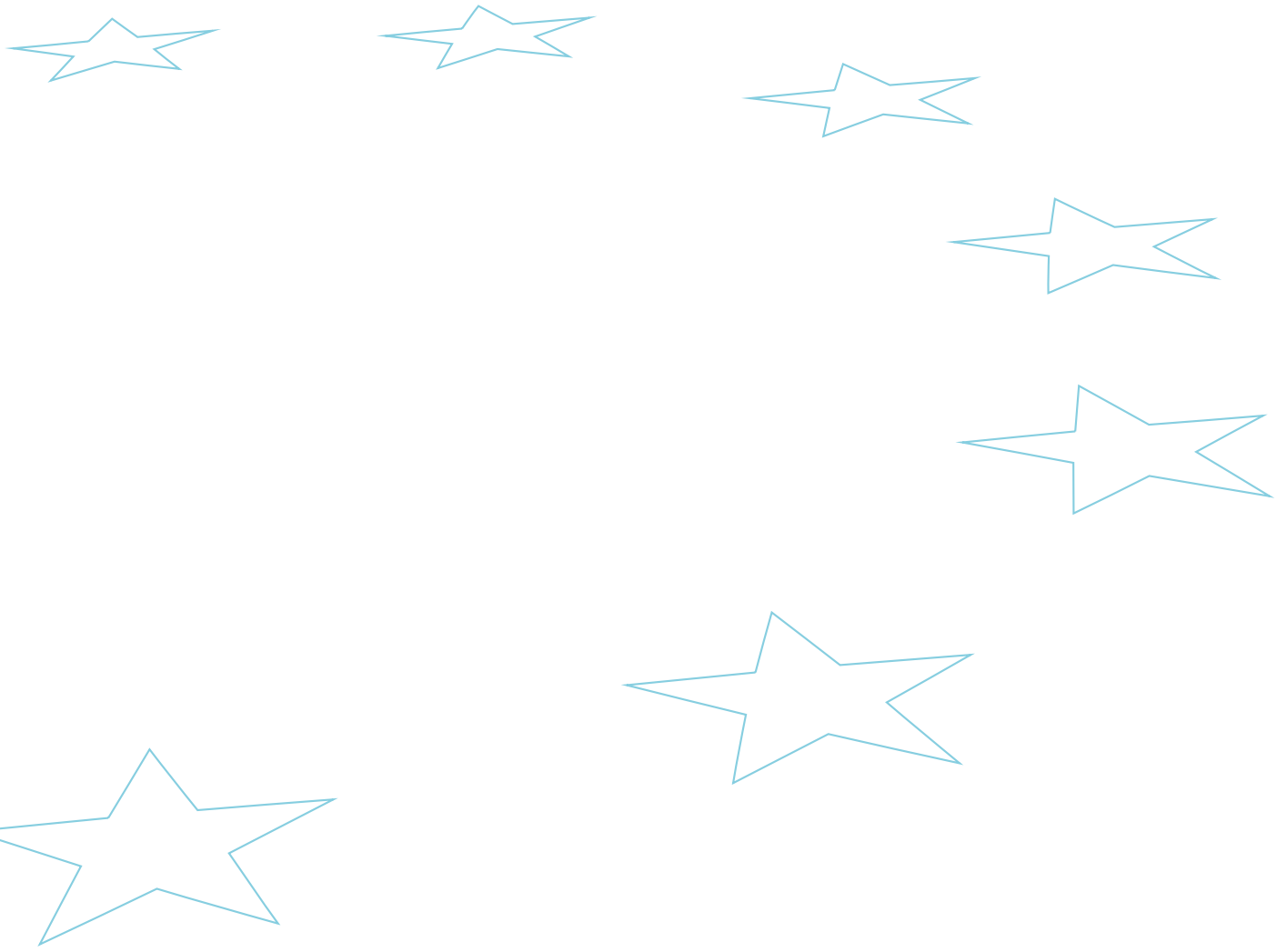

A. Appui à la transition économique et au commerce

1. Appui au Management de l'Economie (AMECO)

Contexte

En juillet 2008, les autorités algériennes ont procédé à la relance des activités du Conseil National de la Statistique, dont l'une des missions centrales est la mise en place d'un système national d'information statistique et, en mai 2010 à la mise en place du Ministère de la Prospective et de la statistique. Ces changements ont redynamisé les activités du programme AMECO grâce à une mobilisation accrue des différents bénéficiaires.

Description du programme

Les bénéficiaires directs du programme sont le Ministère de la Prospective et de la statistique qui a remplacé le Commissariat Général à la Planification et la Prospective (CGPP), l'Office National des Statistiques (ONS) et son réseau, la Direction Générale des Etudes et de la Planification (DGEP) au Ministère des Finances ainsi que les structures centrales, régionales et locales du Ministère des Travaux Publics (MTP).
Le programme comprend 14 activités clés, regroupées en 5 volets :

Volet 1 : Amélioration des missions de planification, de prospective et de vulgarisation de l'information économique (CGPP).

Volet 2 : Renforcement du Système National d'Information Statistique (SNIS) (Office National des Statistiques).

Volet 3 : Amélioration des capacités d'analyse et de modélisation au Ministère des Finances.

Volet 4 : Modernisation du Ministère des Travaux Publics

Volet 5 : Activités de communication

Objectifs

L'objectif global du programme vise à améliorer l'information économique et à faciliter la prise de décision à moyen terme, en matière de conception et de mise en œuvre de politiques macro-économiques, sectorielles et régionales.

Les objectifs spécifiques du programme sont de développer le système de collecte, d'analyse et de modélisation des données statistiques afin de rendre l'information économique plus fiable et utilisable par les décideurs et d'illustrer, à travers une opération ciblée sur le secteur des travaux publics, les avantages de l'utilisation de l'information économique dans la prise de décision.

Réalisations en 2010

Les activités mises en place se sont intensifiées en 2010. Elles ont essentiellement concerné les domaines suivants :

- **Organisation, réforme des administrations publiques :** En ce domaine, et dans le cadre de la mise en place de la Direction Générale de Prévision et des Politiques du Ministère des Finances, la priorité a été donnée à l'organisation de deux nouveaux services : la direction de la politique fiscale et la direction de la politique budgétaire ; à la faveur de la création du Ministère de la Prospective et des

Informations essentielles

Montant :
20 Millions d'euros (Contribution UE)
Période d'exécution opérationnelle du programme :
15 Mai 2007 - 31 Décembre 2011
Signature de la convention : 07 juillet 2006
Bénéficiaires :
Ministère de la Prospective et de la Statistique (MPS) (ex-Commissariat Général au Plan et à la Prospective –CGPP-) ; Ministère des Finances, Direction générale des Etudes et de la prévision; Ministère des Travaux Publics (MTP) ; Office National des Statistiques (ONS)
Personne de Contact:
M. Bazizi Youcef, Directeur du programme.
Adresse:
Rue Hadj Messaoud BAHA (ex-Lido) Bordj El Kiffan – Alger

Statistiques (MPS), qui a remplacé le CGPP.

- **Etudes en matière d'information économique :** Sur la base d'un contrat de services décentralisés, 14 études et enquêtes économiques ont été lancées au bénéfice du MPS et de l'ONS, dont les objectifs consistent d'une part à rationaliser et à standardiser l'utilisation de l'information pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques et des programmes d'investissement public, et d'autre part, à améliorer l'approche territorialisée de l'économie par le développement d'outils de gestion de l'information économique et sociale centrés sur la dimension spatiale,

- **Conception et mise en œuvre de modèles macroéconomiques :** Le développement de plusieurs modèles s'est poursuivi notamment avec un modèle d'équilibre général calculable et un modèle de prévision budgétaire au Ministère des Finances ; et deux modèles de prévision à 1 et 5 produits et un modèle quasi-comptable au MPS,

- Collecte et traitement d'informations économiques : Un appui important aura été fourni pour la réalisation de deux opérations statistiques structurantes que sont (1) le recensement économique et (2) l'enquête annualisée sur la consommation et le niveau de vie des ménages, à cette occasion les techniques de « saisie portable » auront été introduites à l'ONS;

- **Gestion axée sur les résultats des ressources humaines, des compétences et des carrières :** En matière de gestion des ressources humaines et des métiers, un effort particulier a été consenti pour le MTP, ce qui a permis d'aboutir à l'établissement d'un référentiel emploi-métiers-compétences;

- **Conception et mise en œuvre de systèmes d'information et de télécommunication :** En ce domaine, les ressources mobilisées ont été prioritairement déployées pour la mise en œuvre de systèmes d'information et de télécommunication à l'ONS (atelier d'impression numérique), au Ministère de la Prospective et de la Statistique, au Ministère des Finances (base de données macroéconomiques) et au MTP (applicatifs métiers);

- **Définition de stratégies et de plans de formation, conception et mise à disposition de supports de formation, animations de formations et de contrôle:** Trois grandes actions auront été menées dans une perspective de pérennisation : (1) la formation dans les domaines du management de l'économie (2) au MTP, l'exécution d'un programme prioritaire de formation et l'élaboration d'une première préfiguration pédagogique d'un Institut de Formation Continue (IFC); (3) la conception en cours d'une formation diplômante, bénéficiant d'un label international;

- **Développement de méthodes de management, de suivi des réalisations et d'évaluation des résultats :** poursuite des activités mises en œuvre d'une part pour le MTP, considérées comme un cas d'école, et qui consistent à développer des dispositifs d'évaluation des grands projets et à mener à titre expérimental un projet de service public, et d'autre part, pour l'ONS qui bénéficie d'un appui pour la mise en place de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique;

- **Communication et visibilité :** en plus du site web, la communication assurant la visibilité du Programme s'appuie sur la participation périodique à l'organisation de cycles de séminaires et de conférences en fournissant une expertise de haut niveau mais aussi à travers les actions développées dans le cadre d'un contrat spécifique impliquant les 4 bénéficiaires d'AMECO;

- **Prolongation du Programme AMECO:** l'arrivée à échéance du programme au 31/12/2010 a nécessité, à la demande des bénéficiaires, une prolongation de la durée de mise en œuvre du programme jusqu'au 31 décembre 2011 (à travers un avenant à la convention de financement). En cohérence avec cette décision et en fonction de l'état d'avancement spécifique de chaque contrat, 9 avenants ont été établis afin d'en prolonger la période de mise en œuvre.

La délégation algérienne lors de la visite d'études qui s'est déroulée à Paris en Mars 2010 et M. Emmanuel VERGNE , Chef d'équipe du projet et en charge du service des affaires multilatérales et des appels d'offres de l'ENA de Paris.

Informations essentielles

Montant :
4.9 millions d'euros (MEDA, 2005-2009) et 4 millions d'euros (IEVP, fin 2009-fin 2012)
Période d'exécution du programme :
2005-2012
Bénéficiaires :
Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie, Turquie (jusqu'en octobre 2009)
Site web : *www.femise.org*

2. FEMISE (Réseau d'Instituts de Recherche Economique)

Contexte

Le FEMISE vise à contribuer au renforcement du dialogue sur les questions économiques et financières au sein du partenariat euro-méditerranéen, dans le cadre de la politique européenne de voisinage et de l'Union pour la Méditerranée. Le projet cherche à améliorer la connaissance des enjeux prioritaires dans les domaines économiques et sociaux et de leurs répercussions sur les partenaires méditerranéens dans le cadre de la mise en œuvre des accords d'associations et des plans d'action avec l'UE.

Le projet consolide son réseau d'instituts de recherche capables de mettre en place des interactions Nord-Sud et Sud-Sud. Au sein de ce réseau, il a lancé une dynamique de transfert de savoir-faire et de connaissances entre les membres. Le projet mène aussi des études sur les progrès accomplis par les pays méditerranéens pour ouvrir et réformer leur économie et se préparer aux défis susceptibles de se poser. Il met au point des outils spécifiques permettant d'élaborer des politiques de facilitation du processus de transition économique dans la région euro-méditerranéenne.

Actions en bref

- Soutien d'un réseau de 91 instituts de recherche en économie, dont 42 membres représentant les 10 partenaires Méditerranéens et 49 membres représentant les pays de l'Union européenne;
- Echanges entre les professeurs des instituts membres du réseau et séminaires et ateliers consacrés aux thèmes prioritaires;
- Recherches sur les thèmes prioritaires ou ad-hoc de la coopération économique euro-méditerranéenne;
- Développement d'un site Internet offrant accès aux publications de recherche et à un forum interactif ; organisation de conférences annuelles et d'autres évènements publics à l'intention des membres du réseau et des autres acteurs travaillant dans le même domaine.

Concernant l'Algérie

- Les deux institutions algériennes qui sont membres du FEMISE, sont le Centre de Recherche en Economie Appliquée et du Développement CREAD et la Faculté des sciences économiques et des sciences de Gestion de l'Université 'Badji Mokhtar' de Annaba;
- Une étude publiée en juin 2010, est consacrée aux «Performances productives et climat d'investissement dans quatre pays de l'espace MENA: Algérie, Egypte, Maroc et Liban».

3. Appui à la Facilitation du Commerce (FACICO)

Contexte

La libéralisation de l'économie, notamment du commerce extérieur, a encouragé une croissance rapide du commerce en Algérie. L'ampleur de la libéralisation du secteur a laissé apparaître d'importants défis au niveau de surveillance du marché et des instruments de régulation. Les réformes économiques engagées, font du secteur du commerce un acteur économique de premier ordre, tout particulièrement parce qu'il doit relever trois défis majeurs :

- Concrétiser l'objectif d'intégration de l'économie algérienne à la zone de libre échange avec l'UE;
- Achever le processus de négociation de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), entamé depuis l'année 1998;
- Remédier aux dysfonctionnements du marché en luttant contre la prolifération du commerce informel qui s'accompagne du développement des pratiques anticoncurrentielles et contre la distribution accrue de biens de qualité douteuse et de la contrefaçon et en appuyant les consommateurs.

Description du programme

La Commission européenne apporte son soutien aux efforts de développement de l'Algérie, dont des aspects importants sont pilotés par le Ministère du Commerce. Le partenariat qui fonde le programme d'Appui à la Facilitation du Commerce (FACICO) vise à appuyer les autorités dans leur démarche de libéralisation de l'économie et à accroître son intégration dans l'économie de marché. Les composantes du programme correspondent à des priorités retenues par le Ministère du Commerce, au bénéfice de ses propres services, des institutions spécialisées qui lui sont associées ou d'organismes représentatifs du secteur privé concernés par le commerce.

Objectifs

Le Programme FACICO établit les objectifs qui se définissent de la manière suivante :

L'objectif global est de faciliter le processus de libéralisation de l'économie algérienne et d'accroître son intégration au plan régional (Euro-méditerranéen).

L'objectif spécifique est d'appuyer la politique du gouvernement algérien dans sa lutte contre les dysfonctionnements de la sphère commerciale. Le programme renforcera les capacités du Ministère du Commerce à mettre en œuvre les accords internationaux; il aidera à la mise en place des dispositifs en matière de protection et de sécurité des consommateurs, il appuiera la modernisation et l'efficacité des structures de contrôles.

Réalisations en 2010

Composante 1 : ***«Renforcement des capacités de mise en œuvre des accords commerciaux passés dans le cadre régional»***

- *L'appui à la coordination interinstitutionnelle et passerelles d'information* qui vise pour l'essentiel à l'amélioration de réseaux d'information compatibles avec les modalités de connexion existantes entre ALGEX, CNRC, et les Douanes et la mise en

Informations essentielles

Montant :
6.250.000 € (dont 5 millions de l'UE et 1.250.000 € du ***Bénéficiaire)***
Période d'exécution du programme :
Avril 2007 – Décembre 2011
Signature de la convention : 3 mars 2008
Bénéficiaires :
Structures centrales, régionales et locales du Ministère du Commerce ; établissements et agences sous tutelle du Ministère du Commerce ; la Direction Générale de Douanes ; les juges des 'Cours de Wilaya' ; les organisations civiles (associations de consommateurs) et professionnelles du secteur
Personne de Contact:
Belahda Abdelhamid, Directeur du programme.
Adresse:
Siège du CNRC, Route nationale 24, Le Lido, Mohammadia – Alger
Tél : *020 39 35 06*
Email : *uapfacico@gmail.com*

œuvre d'un portail sur le commerce extérieur, intégrant le service Export Help Desk de la DG TRADE de la Commission européenne;

- *L'accompagnement et appui à la règlementation sur les échanges internationaux* matérialisés par une assistance technique à ALGEX d'une part pour l'élaboration d'un guide de l'exportateur, d'un modèle de «fiches pays et produits» et d'un manuel 'en ligne' sur la réglementation du commerce extérieur de l'UE, et d'autre part, par un soutien à la certification des produits agricoles et la mise en réseau des chambres régionales de commerce et d'industries.

Composante 2 : *«Amélioration de la protection et de la sécurité des consommateurs»*

- *La réforme de la réglementation*, l'assistance technique dédiée à ce volet a concerné la rédaction d'un texte réglementaire et l'élaboration de la liste sur les additifs alimentaires. Le projet de décret élaboré s'inspire de la Directive européenne « Sécurité générale des produits» tout en l'adaptant au contexte national algérien et à ses besoins spécifiques;

- Un site web commun aux associations de protection de consommateurs a été conçu et mis en ligne. Le portal du consommateur Algérien (PCA), ainsi dénommé, est à l'adresse: http://www.conso-algerie.net .

Composante 3 : *«Modernisation et consolidation des structures de contrôle et de surveillance du marché»*

- *L'accréditation des laboratoires du CAQUE* une assistance technique renforcée a été fournie au Centre algérien du Contrôle de la qualité et des Emballages (CACQE) pour l'accréditation de certaines sections de ses laboratoires régionaux, en collaboration avec le Centre Algérien d'Accréditation et de certification (ALGERAC). Une étude pour la création d'un centre de métrologie au CACQE a également été lancée.

Activités de formation

- *Activités de formation :* Les activités se sont caractérisées par l'organisation de 33 sessions de formation qui ont bénéficiées à 990 cadres du Ministère du commerce et des organismes qui lui sont liés, et la réalisation, en appui aux formations, de 5 voyages d'études qui ont bénéficié à 58 cadres. Les thématiques des visites d'études effectuées auprès d'institutions des Etats Membres et de la Commission ont porté sur le contrôle de la qualité et de la répression de la fraude, la protection du consommateur avec une forte implication des associations de consommateurs, les aspects de concurrence avec la participation des cadres du Ministère et du Conseil de la Concurrence et enfin la promotion des exportations;

- *Activités de communication et de visibilité:* Le Programme FACICO a organisé, contribué et participé aux séminaires :

  - «l'adaptation des structures de contrôle et de surveillance du marché à la culture de la concurrence» qui s'est déroulé à Alger le 10 Février 2010,
  - «la journée d'information, organisée à l'initiative du Ministère du commerce à Sétif en mars 2010, à l'occasion de la Journée Mondiale du Consommateur,
  - «la gestion des associations» organisé les 28 et 29 Avril 2010 à Biskra

au bénéfice des associations de consommateurs,

- «la promotion des exportations algériennes de produits agricoles sur les marchés européens» organisé les 28 et 29 juin 2010, à l'initiative de la DG AGRI de la Commission européenne et du Ministère algérien de l'Agriculture,
- la présentation de l'Export Helpdesk, dans sa version en langue arabe, qui a été organisé en collaboration par la Délégation de l'UE à Alger et ALGEX, lors de sa mise en ligne en octobre 2010. **Prolongation du Programme FACICO.**

La durée d'exécution du programme FACICO a été prolongée, à la demande du bénéficiaire et appuyée par la Délégation, jusqu'au 31/12/2011. Les 3 contrats de services du programme ont également été prolongés.

Journée mondiale consommateur-Sétif, mars 2010

Informations essentielles

Montant :
10 millions d'euros (Contribution UE)
Période d'exécution du programme :
Février 2009 – Décembre 2012
Signature de la convention:
5 décembre 2007
Bénéficiaires : *Ministère du Commerce (Chef de file) ; toutes les administrations et organismes publics algérien impliqués dans la mise en œuvre de l'Accord d'Association.*
Personne de Contact:
M. Zelmati Aïssa, Directeur du programme et Point de Contact national (PCN) «Jumelages /TAIEX».
Adresse:
Siège CNRC, RN n° 24 Le Lido - Mohammadia - Alger.
Tél.: *021 20 30 38*
021 20 30 44
Fax : *021 20 28 44*
Email : *zelmati@mincommerce.gov.dz*

4. Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A)

Contexte

L'Accord d'association (AA), signé le 22 avril 2002 entre l'UE et l'Algérie, est entré en vigueur le 1er septembre 2005. Il constitue le cadre juridique régissant les relations entre les parties en matière politique, économique et commerciale ainsi que sociale et culturelle. Cet accord prévoit notamment des obligations pour chacune des parties qui sont souvent assorties d'échéances. L'Algérie et l'UE, par le biais du Conseil d'Association, organe de mise en œuvre de l'accord, ont mis en place différentes structures de suivi dont notamment six sous-comités techniques couvrant les différents domaines de coopération. Ces sous comités, visent à renforcer la coopération bilatérale et à permettre de mieux déterminer le calendrier, les modalités et les priorités de la mise en œuvre de l'Accord d'association. Afin d'approfondir le partenariat euro-algérien, des domaines prioritaires d'intérêt mutuel ont été identifiés en septembre 2008 dans une feuille de route d'accompagnement de l'accord. Dans ce contexte, l'UE finance depuis 2008 ce Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A).

Description du programme

Le P3A est conçu pour appuyer l'administration algérienne et toutes les institutions contribuant à la mise en œuvre de l'AA, en apportant à celles-ci l'expertise, l'assistance technique et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs de l'Accord. Le programme cible prioritairement les volets économiques et commerciaux de l'Accord d'association. Outre une assistance technique permanente, le P3A dispose de ressources complémentaires pour assurer son fonctionnement, mettre en place cinq jumelages institutionnels et réaliser 30 opérations d'échange d'assistance technique et d'informations avec des administrations des États membres (TAIEX).

Objectifs

Le P3A a comme objectifs de :

- accompagner les administrations (dont les requêtes sont retenues) en fournissant des appuis directs à travers les jumelages institutionnels et les opérations d'échange d'assistance technique et d'information;
- former les Points Focaux aux instruments d'intervention (jumelage et TAIEX) afin qu'ils en acquièrent la maîtrise;
- assurer progressivement la relève de l'assistance technique permanente par le personnel national mettant en place un système de gestion opérationnelle, administrative et financière.

Les principaux résultats attendus sont les suivants:

- Rapprochement du cadre législatif et réglementaire algérien avec celui de l'UE afin de favoriser le processus de réforme dans les principaux domaines couverts par l'AA;
- Renforcement du partenariat entre les institutions algériennes et européennes par l'identification et la mise en œuvre de nouveaux créneaux de coopération économique, sociale et technique;
- Renforcement des capacités administratives des Administrations algériennes bénéficiaires et de leurs capacités d'intervention dans leur domaine respectif;
- Analyse des difficultés (notamment sociales) auxquelles doit faire face le processus de mise en œuvre de l'AA et formulation de propositions de solution à ces difficultés;

- Diffusion des informations utiles à la mobilisation et à la participation de toutes les instances pertinentes pour une mise en application harmonieuse de l'AA.

Réalisations en 2010

En matière de jumelage l'année 2010 a été consacrée à la sélection des partenaires des cinq jumelages qui avaient été identifiés en 2009 et à la conclusion des contrats entre les administrations partenaires.

Ces cinq jumelages portent sur les domaines suivants:

- Appui au Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement (MIPMEPI) pour la préparation d'accords avec l'UE dans le domaine de l'évaluation de la conformité;
- Poursuite du processus d'amélioration des relations de l'administration fiscale avec les contribuables (Ministère des finances);
- Appui à l'Algérienne Des Eaux (ADE) pour améliorer sa maîtrise de la qualité de l'eau;
- Renforcement de l'Agence Nationale de l'Artisanat Traditionnel (ANART) et des institutions publiques et professionnelles chargées de promouvoir l'artisanat traditionnel;
- Mise en œuvre efficiente des règles de concurrence. (Ministère du Commerce).

Par ailleurs plusieurs projets de jumelage ont été identifiés en vue d'être financés sous le P3A II. Il s'agit de jumelages dans les domaines de la pêche, de la régularisation de l'Electricité et du gaz, de la justice, et de l'Agriculture.

En matière de TAIEX, le nombre de requêtes au 31/12/2010 était de 59 dont 21 réalisées et 23 en attente de réalisation. En matière de visibilité l'année 2010 a été marquée par le lancement du site web du programme (http://www.p3a-algerie.org) ainsi que par la publication des sept premiers numéros de la Lettre d'information du programme. De même de nombreuses rencontres avec la presse ont permis d'assurer une très bonne visibilité au programme.

Informations essentielles

Montant :
Gouvernement Algérien 3 millions d'euros ; UE 40 millions d'euros ; PME 1 million d'euros (contribution estimée)
Période d'exécution du programme :
3 mars 2008 – 2 septembre 2013
Signature de la convention:
3 mars 2008
Bénéficiaires :
Ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'Investissement (chef de file); Ministère de la Poste et TIC
Personne de Contact:
M. Kassoussi, Directeur du programme PME II
Adresse:
Palais des Expositions SAFEX-Pins Maritimes - Alger.
Tél. : *021 21 00 68*
Fax : *021 21 00 86.*
Email: *contact@algerie-pme2.dz*

5. Appui aux PME/PMI et à la maîtrise des technologies d'information et de communication (PME II)

Contexte

Dans le cadre de l'ouverture économique de l'Algérie et conscient de l'importance des PME dans la structuration de l'économie, de la dynamique sociale et de l'emploi, depuis le début des années 2000, le gouvernement algérien a entrepris, plusieurs politiques de réforme et a mis en place différents instruments d'appui au secteur des PME relancées en 2010 avec le nouveau programme national de mise à niveau, qui, dans les prochains quatre ans, vise à accompagner la mise à niveau de 20.000 PME.

L'UE a soutenu ce processus à travers le financement d'un premier projet pilote de 57 millions d'euros destiné à appuyer la mise à niveau des PME/PMI et la création d'un fonds de garantie visant à faciliter leur accès au financement. Ce projet a pris fin en 2007 et, sur la base de ses bons résultats, le gouvernement algérien et l'UE ont décidé de continuer dans cet élan avec un nouveau Programme d'Appui aux PME/PMI et à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (PME II).

Description du programme

Le Programme d'Appui aux PME/PMI et à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (PME II), vise le développement et la modernisation du secteur des petites et moyennes entreprises algériennes en vue de contribuer à l'amélioration de leur compétitivité. Ceci aussi dans le cadre d'une meilleure insertion de l'Algérie dans le contexte de la Charte Euromed de l'entreprise.
Les activités sont regroupées en trois composantes:

Composante 1: ***Appui direct à la PME***

- Appui direct aux PME sous forme d'actions pilotes;
- Appui à la qualité dans les PME;
- Appui à la maîtrise des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC) dans les PME

Composante 2 : ***Appui à la mise en place d'un système qualité dans certaines filières***

- Appui aux structures en charge de la qualité, de la normalisation, de l'accréditation et de la certification dans certaines filières;
- Appui au renforcement ou à la création de centres techniques

Composante 3 : ***Appui aux Institutions et aux services d'appui***

- Appui au Ministère de la PME et de l'Artisanat et à ses agences;
- Appui direct au Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements;
- Appui aux organismes de représentation et de soutien des PME

Suite à la réorganisation gouvernementale de mai 2010, les ministères bénéficiaires du programme PME II sont: le Ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'Investissement (MIPMEPI), et le Ministère de la Poste et TIC.

Objectifs

Le programme a quatre objectifs principaux:

- Consolider les acquis des programmes précédents ou en cours; au bénéfice des entreprises déjà engagées dans un processus de mise à niveau et ce, dans le but de disséminer les bonnes pratiques au reste du secteur;

- Mettre en place une démarche qualité/ normalisation dans les PME relevant de certaines filières pilotes tout en appuyant les institutions concernées;
- Appuyer le développement du marché des services d'appui aux PME, par l'aide à la création ou le renforcement de centres techniques industriels et les associations professionnelles;
- Assister les institutions bénéficiaires et les programmes impliqués dans la mise à niveau des PME.

Réalisations en 2010

En 2010, le programme PME II est rentré dans la période de croisière et, pour chacun de ses volets, a lancé des actions importantes.
Pour ce qui concerne l'appui direct aux PME, l'équipe sur place a lancé les actions de diagnostic permettant la définition des besoins en matière de mise à niveau des PME. Depuis mai 2009, plus de 300 PME se sont portées candidates pour ce type d'intervention, 183 ont été présélectionnées et 125 ont bénéficié d'un diagnostic. Ce volet verra une accélération en 2011 avec une soixantaine d'actions de mise à niveau prévues.
Dans le domaine de la qualité, en parallèle à des actions de sensibilisation auprès d'un groupe de PME, le programme a dédié ses ressources à l'accompagnement des organismes responsables de l'infrastructure qualité en Algérie. A titre d'exemple, on note l'appui au MIPMEPI dans la préparation du cahier de charge pour la construction de l'Institut National de Métrologie, celui visant l'accompagnement à l'accréditation de 45 Organismes d'Evaluation et de Certification (OEC). Dans le domaine de l'accréditation, le travail fait avec ALGERAC pour l'aider à obtenir la reconnaissance internationale. Pour 2011, le programme financera par ailleurs des équipements métrologiques au bénéfice de l'Organisme National de Métrologie Légale (ONML).

Pour les actions d'appui institutionnel, une des cibles principales concerne la création des trois premiers centres techniques industriels (agro-alimentaire, mécanique et pharmaceutique) et le renforcement des associations professionnelles vis-à-vis desquelles les actions ont été structurées autour de deux thématiques centrales: la sous-traitance et l'hygiène et la qualité. Dans ce contexte, des actions ont aussi été développées en appui au Conseil National de la PME (CNCPME) et au Ministère, notamment en vue d'une coopération entre le programme PME II et le nouveau programme de mise à niveau.

Programme d'Appui aux PME/PMI
et à la Maîtrise des Technologies
d'Information et de Communication (PME II)

Atelier de visibilité 24 février 2010

Atelier de visibilité 24 février 2010

6. Invest in MED

Informations essentielles

Montant :
9 million d'euros (ENPI South)
Période d'exécution du programme :
2008-2011
Bénéficiaires :
Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens occupés, Tunisie
Personne de contact et site web :
M. Emmanuel Noutary,
Adresse :
11 bis rue St Ferreol (4e étage) 13001 Marseille (France).
Tél.: *+33 (0)4 96 11 67 60*
Fax: *+33 (0)4 96 11 67 61*
Email: *emmanuel.noutary@anima.coop - www.invest-in-med.eu / www.anima.coop*

Invest in MED est un réseau comprenant une quarantaine d'agences gouvernementales et de réseaux internationaux qui vise à accroître les capacités et l'efficacité des agences méditerranéennes de promotion des investissements, à permettre l'accroissement des investissements étrangers directs et à faciliter les échanges commerciaux dans les pays partenaires.

Concrètement ?

Cette plate-forme multi-pays soutient le développement économique de la région méditerranéenne et renforce la coopération entre les agences européennes et méditerranéennes de promotion des investissements. Ses activités couvrent trois domaines:

- le soutien institutionnel;
- la création d'un réseau;
- la promotion de l'investissement régional.

Pour atteindre ses objectifs, il s'emploie à améliorer l'image de marque globale de la région méditerranéenne, les conditions d'accueil des investisseurs dans les pays partenaires et des meilleures pratiques d'investissement. Le programme a commencé par organiser des expositions itinérantes ainsi que des séminaires, des formations et des conférences. Aujourd'hui, il assure plusieurs autres actions, notamment:

Actions en bref

- Organisation de réunions de professionnels par secteur destinées aux PME;
- Facilitation des relations institutionnelles entre les organisations européennes et méditerranéennes de soutien aux entreprises;
- Organisation d'ateliers (meilleures pratiques) et conférences thématiques à l'échelle régionale et sous-régionale;
- Missions d'assistance technique et formation des formateurs des pays partenaires;
- Promotion de la commercialisation, de l'information et de la diffusion des résultats;
- Élaboration de stratégies, d'études et de lignes directrices.

Réalisations en 2010

Les principales activités du programme en Algérie pour l'année 2010 ont été les suivantes:

- ***Rencontres d'affaires en Algérie dans l'industrie du papier (janvier 2010) :***

Plus de 80 opérateurs du secteur papetier de la région ont participé à la rencontre, dans le contexte du projet Paper Med. Environ 300 rencontres d'affaires entre eux ont eu lieu, avec une moyenne de 4 rencontres significatifs pour chaque entreprise.

- ***Atelier Euro-Med sur l'Isolation des bâtiments (mai 2010) :***

Dans le cadre du salon international BATIMATEC, ce workshop sur les matériaux d'isolation ciblait les acteurs et professionnels du secteur de l'isolation thermique du bâtiment. La participation a connu 15 experts européens et 55 experts et représentants d'institutions du Maghreb dont 35 de l'Algérie. L'évènement était également l'occasion de communiquer sur le Guide Maghrébin des Matériaux d'isolation thermique dans le bâtiment.

■ ***Rencontres d'affaires EuroMed dans l'isolation des bâtiments (mai 2010) :***

En marge du salon BATIMATEC, cette rencontre a connu la participation de 17 entreprises européennes et 63 entreprises maghrébines du secteur du bâtiment, matériaux de construction et matériaux isolants. Le B2B a permis aux entreprises des trois pays du Maghreb de réaliser des échanges commerciaux, techniques et même d'envisager de nouer des partenariats de type 'joint-ventures' avec leurs homologues européennes, le transfert des technologies, l'innovation et le renforcement des capacités étaient également des thèmes au menu et on été reportées par les entreprises participantes dans leurs feed-back.

■ ***Mission de perfectionnement pour la mise en place du compagnonnage industriel en Algérie (mai 2010):***

Visant à la présentation de la méthode du Compagnonnage industriel aux entrepreneurs et partenaires algériens, cette mission avait aussi comme objectif le lancement du chantier qui visait à l'élaboration d'un catalogue de 150 offres de partenariat industriel en provenance de PME d'Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Belgique et France.

Promotion du projet PACEIM DZ (juillet 2010) :

Dans le but de promouvoir le projet PACEIM en Algérie, cette action visait à rencontrer et mobiliser les acteurs d'accompagnement à la création d'entreprises, à cartographier les acteurs et dispositifs d'accompagnement, et aussi à inventorier les offres technologiques disponibles et applicables au Sud.

Formation InvestInMed

Conférence Invest in Med à Barcelone

INVEST in med
Investir et développer le business en Méditerranée

Informations essentielles

Montant :
17.5 millions d'euros
Période d'exécution du programme :
30 décembre 2009 - 29 décembre 2013
Signature de la convention : 30 décembre 2009
Bénéficiaires :
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR); Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion des Investissements (MIPMEPI) ; Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (MITA)
Personne de Contact:
Dr Foued Chehat, Directeur du programme
Email:
foued.chehat@gmail.com

7. Appui à la diversification de l'Economie (DIVECO)

Contexte

L'appui à la diversification de l'Economie constitue un élément majeur du discours économique en Algérie. Pour diminuer progressivement le poids de la dépendance aux hydrocarbures et exploiter les potentialités qui existent dans d'autres secteurs, les autorités algériennes ont formulé des stratégies sectorielles de développement. La mise en œuvre de programmes mettant l'accent sur la redynamisation des secteurs hors hydrocarbures, a été entamé pour l'agriculture, l'industrie et les services. En ligne avec les stratégies sectorielles du Gouvernement, les secteurs bénéficiant de ce programme sont l'agriculture, l'industrie agroalimentaire et le tourisme. Ce choix tient compte du potentiel de développement et des effets directs et indirects sur la croissance qu'ils recèlent ainsi que de leur impact sur les revenus et sur l'emploi.

Description du programme

Ce programme consiste essentiellement en un programme de renforcement des capacités qui, en ligne avec la stratégie nationale de développement, se centrera sur trois composantes censées avoir le plus de potentiel pour atteindre le but du programme: l'agriculture, l'industrie agroalimentaire et le tourisme.

Il devrait également permettre à l'économie algérienne de profiter davantage des opportunités qui découlent de l'Accord d'Association avec l'Union européenne entré en vigueur en 2005 en développant des organismes de contrôle indispensables pour que les produits et services algériens répondent aux exigences des marchés européens.

Objectifs

Le programme vise à améliorer les performances économiques (compétitivité, création d'emplois, exportations) des secteurs de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et du tourisme à travers une contribution plus élevée à la croissance économique et dans les exportations hors hydrocarbures. L'action dans les deux premiers secteurs sera essentiellement axée sur une approche filière. Les filières sélectionnées restent encore à confirmer pendant la phase de démarrage du programme. Des appuis institutionnels sont également prévus en faveur du MADR, du MIPMEPI et du MITA, ainsi qu'à leurs centres techniques respectifs chargés de la promotion des filières agricoles et agroalimentaire. Un travail sur la promotion de l'image de la destination «Algérie» est également prévu.

Réalisations en 2010

L'Année 2010 a été consacrée au recrutement de l'Unité d'Appui au Programme composée de cinq experts principaux et d'un pool d'experts court-terme qui assisteront le Directeur du programme et les responsables opérationnels des trois ministères bénéficiaires à mettre en œuvre le programme avec le démarrage réel en janvier 2011.

Afin de faciliter le démarrage du programme, une mission d'expertise court-terme s'est déroulée entre octobre et décembre 2010. L'objectif de cette mission était à la fois de mettre à jour les données relatives aux trois secteurs couverts par le programme mais également d'identifier avec les bénéficiaires leurs besoins afin de préparer les différents marchés qui devront être passés lors de la mise en œuvre du programme.

8. MEDSTAT III

Le programme MEDSTAT III, qui s'appuie sur les réalisations de la première (1996-2003) et de la seconde édition du programme (2006-2009) vise à promouvoir un processus d'élaboration de politiques fondées sur des faits probants et à favoriser un développement démocratique grâce à l'utilisation des données statistiques.
Ce programme améliorera la fourniture et encouragera l'utilisation de données dans 6 domaines thématiques prioritaires: l'agriculture, l'énergie, les migrations, les statistiques sociales, les transports, le commerce et la balance des paiements. Les statistiques environnementales, qui constituent une priorité, seront couvertes par un projet parallèle de l'Agence européenne de l'environnement (AEE), qui assurera la coordination et participera aux activités statistiques relatives à l'agriculture, à l'énergie et aux transports.

Concrètement ?

Ce projet entend améliorer les capacités statistiques et renforcer la structure institutionnelle des instituts nationaux de statistiques et du système national de statistiques des pays partenaires méditerranéens, afin de recueillir les données actualisées, adaptées, pertinentes et de grande qualité nécessaires aux prises de décisions politiques et à la bonne gouvernance. De plus, il encourage la poursuite de l'harmonisation des données statistiques avec les normes européennes et internationales, ainsi que la consolidation du processus d'échange de données entre les deux zones.

Les experts du programme MEDSTAT III travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues des pays partenaires pour réaliser les activités du projet et transférer du savoir-faire et des pratiques par le biais d'une assistance technique ciblée, d'un échange d'expériences, d'ateliers et de séminaires, de cours de formation et de visites d'étude. Le programme vise en outre à assurer une diffusion plus conviviale des statistiques et à mieux faire comprendre leur importance aux utilisateurs finaux (classe politique, gouvernements, administration, secteur privé, journalistes, universités, société civile, institutions européennes et internationales).

Actions en bref

Renforcement de la capacité des instituts nationaux de statistique et du système national de statistique des pays partenaires méditerranéens à collecter des données actualisées, adaptées, pertinentes et de grande qualité.

- Apport de données dans les six domaines thématiques prioritaires cités;
- Organisation de formations générales et d'activités de collecte et de diffusion des données dans les secteurs prioritaires;
- Offre d'une assistance technique et organisation d'échanges d'expériences, d'ateliers, de séminaires, de cours de formation et de visites d'étude.

Réalisations en 2010

Entamer depuis le mois de mai 2010, pour une durée de deux ans, les activités du programme MEDSTAT III ont porté, comme prévu à ce stade, sur la tenue de «Task Force» de tous les secteurs impliqués. Les principaux objectifs sont l'élaboration d'un programme de travail et la définition précise des actions prioritaires pour la période 2010-2012. Les réunions sectorielles qui se sont déroulées sont les suivantes :

- Agriculture : La Task Force du secteur a eu lieu à Paris (France), du

Informations essentielles

Montant :
4 millions d'euros (MEDA)
Période d'exécution du programme :
2010-2012
Bénéficiaires :
Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens occupés, Tunisie, Turquie
Site web:
www.Medstat-finalforum.org

1er au 3 décembre 2010, la dernière journée a traité de la Stratégie de Développement des Statistiques Agricoles;

- Energie : Pour ce secteur, la Task Force s'est tenue à Bruxelles (Belgique) du 22 au 23 novembre 2010 et a été suivie du premier atelier régional sur les bilans énergétiques du 24 au 26 novembre 2010;

- Commerce extérieur et Balance des paiements: Le secteur a tenu sa Task force les 14 et 15 décembre 2010;

- Statistiques sociales : La Task force du secteur s'est tenue à Paris (France) le 9 novembre 2010 et a été suivie du premier atelier régional sur le renforcement des relations entre les producteurs et les utilisateurs des Statistiques Sociales le 10 novembre. A cette occasion, un exercice pratique de simulation a été mené par les participants pour établir une typologie des utilisateurs nationaux et donner les outils pratiques pour mener à bien le dialogue entre les utilisateurs et les producteurs;

- Formation et diffusion : Ce secteur transversal a tenu sa Task Force les 11 et 12 octobre 2010 à Luxembourg.

B. Infrastructures (transports, eau, énergie)

9. Appui au secteur des transports

Contexte

Le secteur des transports en Algérie a connu un processus de libéralisation dès le début des années 90. Les priorités du Ministère des Transports sont:

- Le recentrage de l'Administration sur ses missions régaliennes ;
- Le renforcement des missions de régulation par leur délégation à des structures sous-sectorielles ou locales autonomes ;
- La privatisation des entreprises publiques du secteur.

Description du programme

Les objectifs globaux du programme sont :

- améliorer les services du transport pour les usagers ainsi que pour les opérateurs économiques tant au niveau national, que dans une perspective régionale et transméditerranéenne ;
- renforcer l'efficacité de l'utilisation des infrastructures de transport existantes ;
- développer les échanges intérieurs et internationaux et contribuer ainsi au développement de l'activité économique.

La finalité du programme, qui aborde l'ensemble des modes de transport, est de mettre à la disposition de l'administration des transports les instruments et systèmes d'administration et de gestion permettant de piloter et de mettre en œuvre la libéralisation du secteur.

Objectifs

Les résultats attendus par le programme concernent:

- Développement d'instruments de pilotage de mise en œuvre de la libéralisation du secteur mis en place;
- Consolidation du cadre institutionnel et réglementaire des différents modes afin d'impulser la mise en concurrence d'opérateurs privés et la généralisation des délégations du service public;
- Démonstration de la pertinence des réformes en engageant, dans trois sous secteurs, une action en vue d'accompagner;
- Mise en place de l'autorité maritime et portuaire et la mise en concession des activités d'un port.

Mise en place d'une autorité de régulation des transports urbains pour l'agglomération algéroise.

Réalisations en 2010

Le programme a atteint sa pleine vitesse de croisière en 2010 avec plusieurs de ses activités achevées avec succès. Le programme a bénéficié d'une prolongation de sa mise en œuvre jusqu'au 31/12/2011 par avenant à la Convention de financement afin de permettre à certaines activités clés d'atteindre leurs résultats et de garantir un transfert structuré des acquis du Programme aux différentes structures bénéficiaires.

Informations essentielles

Montant :
25 millions d'euros
Période d'exécution du programme :
12 avril 2008 – 31 décembre 2010
Signature de la convention:
13 novembre 2006
Bénéficiaire :
Ministère des Transports
Personne de Contact:
M. Ameziane Ahmed-Ali,
Directeur du programme UAP,
Adresse:
Ministère des Transports,
1 Chemin Ibn Badis El Mouiz (ex Poirson), El Biar, Alger.
Tél. : *021 92 45 12-20*
Fax : *021 92 45 22*

Les principales réalisations du Programme en 2010 sont les suivantes.

(i) appui à la révision du cadre législatif et réglementaire

Outre la proposition de projets de textes de création d'organismes de régulation, le Programme s'est penché sur les révisions/propositions législatives et réglementaires suivantes :

- Dans le maritime : la révision de la loi relative au code maritime et aux ports, le projet de concession des ports, la réglementation pour la gestion des déchets maritimes dans les zones portuaires;
- Dans l'aviation civile : la proposition de normes pour la sécurité aéronautique, la certification des aérodromes internationaux et des services de circulation aérienne;
- Dans le terrestre : la proposition du projet de décret de création de l'agence nationale des gares routières, du projet de loi relative aux règles de la sécurité des transports guidés, du projet de textes pour les transports de marchandises et de voyageurs, la révision de la règlementation relative à la sécurité ferroviaire et les projets de textes régissant les relations entre l'Etat et les opérateurs ferroviaires

(ii) appui à l'élaboration d'outils de gestion

Le principal outil qui sera réalisé dans le cadre du Programme est le plan national de transports, outil de planification et d'aide à la décision par excellence. Durant l'année 2010, la phase diagnostic a été finalisée et le projet a connu des avancées dans la définition des options stratégiques, l'élaboration du modèle de prévision et, en particulier, dans l'architecture du système d'information.

Le Programme appui, également, l'élaboration d'un système d'information pour le secteur des transports. Ce système participera à la mise en place d'instruments efficaces de gestion au service des directions techniques, principales utilisatrices, notamment en terme de suivi, de monitoring et d'alimentation en données du modèle de prévision du plan national des transports.

Dans les secteurs aérien et maritime/portuaire, la contribution du Programme a été significative, notamment dans le renforcement des capacités de gestion en matière de régulation technique et de supervision de la sécurité aérienne et de régulation technique et de supervision de la sécurité maritime et portuaire, notamment, par la mise en place d'un système de surveillance pour la protection du milieu marin et prévention de pollutions (SafeSeaNet) et d'un tableau de bord pour le maritime et le portuaire (MARPORT).

Dans le secteur terrestre, le Programme a contribué à la mise en place du centre national des permis de conduire et du plan national de la sécurité routière, ainsi qu'à la mise à disposition de stations mobiles pour le contrôle technique des véhicules. L'étude sur la mise en place d'une plateforme logistique multimodale a été finalisée ainsi que l'étude sur la réorganisation des transports urbains.

(iii) formation

- formations intensives dispensées au personnel du COSS qui est aujourd'hui opérationnel et sur le système SafeSeaNet conçu par le programme.
- formations ciblées sur des programmes et normes de l'OACI dispensées aux personnels de l'aviation civile : compagnies, aéroports, navigation aérienne et sécurité aéronautique, organismes de certification, organismes de sûreté et sécurité (près de 500 personnes ont été formées)

- formations sur la sécurité ferroviaire;
- formations de formateurs au profit des enseignants de l'école nationale des transports terrestres de Batna avec l'objectif de généraliser une formation semblable aux transporteurs routiers via leurs associations professionnelles;
- formations sur la sécurité maritime pour le personnel des écoles maritimes, de la direction de la marine marchande et des personnels des gardes côtes et des ports;
- formations sur la régulation économique. (5 séminaires furent organisés)

(iv) fournitures d'équipements aux institutions sous tutelles

Le Programme a doté l'établissement national de contrôle technique automobile d'une station mobile de contrôle technique et le personnel d'exploitation a été formé. La station est en service.

Un simulateur de conduite a été mis à disposition du CNPSR au profit des contrôleurs et des formateurs des auto-écoles.

Un simulateur de portique et de grue ainsi qu'un simulateur de navigation ont été acquis au profit de l'école supérieure maritime de Bousmaïl.

Simulateur de conduite

Informations essentielles

Montant :
5.5 millions d'euros (IEVP Sud)
Période d'exécution du programme :
2009-2011
Bénéficiaires :
Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie, Turquie
Personne de contact et site web :
M. Benyeles Abderrahim Lotfi, Sous Directeur de la Navigation Maritime,
Tél.: *021 92 98 81*
Fax: *021 92 60 96*
www.safemed-project.org

10. Euro-Med Sécurité dans le Transport Maritime

Contexte

Ce projet est destiné à promouvoir la coopération sur les questions de sûreté et de sécurité maritimes et la prévention de la pollution par les navires grâce à un appui technique. Il cherche à corriger les déséquilibres actuels observés dans l'application de la législation maritime entre les partenaires qui sont des États membres de l'UE riverains de la Méditerranée, et les pays de la région non membres de l'UE. Il a également pour objectif de mettre en œuvre de nouvelles actions en matière de sûreté et de sécurité maritimes, telles que définies dans le plan d'action régional du transport (RTAP), feuille de route de la coopération dans le domaine des transports adoptée en 2007 et portant sur la période 2007-2013. Le programme succède à SAFEMED – Sécurité maritime et prévention de la pollution, mis en œuvre entre 2006 et 2008. Il s'inscrit dans le cadre du projet « Euromed Transport », lui-même financé par EuropeAid.

Concrètement ?

Le programme favorise une application cohérente, efficace et uniforme des conventions internationales concernées et des normes visant à la prévention de la pollution par les navires, dans le but de protéger l'environnement marin, et appuie les actions en faveur d'une amélioration durable de la protection de la Méditerranée contre les risques d'accidents en mer et la pollution marine.

Il poursuit cinq activités : Application des instruments obligatoires par l'État du pavillon, par une évaluation de la situation actuelle et l'offre de formations de courte et longue durée ; Sécurité de la navigation, dont le but est de mettre au point des systèmes de suivi du trafic ; Renforcement de l'élément humain, qui concerne essentiellement le code ISM et l'influence de l'élément humain dans les accidents maritimes; Protection du milieu marin et Sûreté des navires et des installations portuaires.

Actions en bref

- Développement de capacités par des actions de formation et demande de réalisation d'études;
- apport d'un appui technique, accompagné d'actions visant à développer la sensibilisation et à améliorer la visibilité;
- appui à l'application effective des instruments obligatoires par l'État du pavillon et à l'exécution des obligations internationales;
- renforcement des régimes de contrôle portuaire des États dans les pays partenaires;
- financement de bourses d'études dans des universités de droit maritime de renommée internationale à l'intention des fonctionnaires ministériels des pays partenaires;
- passation de marchés pour l'acquisition de systèmes de suivi du trafic.

Réalisations en 2010

Le projet SAFEMED a principalement organisé en 2010 des ateliers et séminaires sur les thèmes de la sûreté et de la sécurité maritime auxquels a pris part l'Algérie en tant que bénéficiaire du Programme. Les évènements suivants ont été organisés :

- Séminaire sur l'agrément et la supervision des organismes reconnus – 14-15/12/2010, Barcelone, Espagne ;
- Atelier de travail régional sur MARPOL, les 26 et 27 octobre 2010 à Athènes, Grèce;
- Atelier régional sur l'application de la Convention MARPOL (annexes II et III) 26-29 avril 2010, Malte;
- Séminaire sur la Convention du travail Maritime de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) 2006, 6-8 avril 2010, Lisbonne, Portugal

11. Euro-Med Aviation Civile

Ce projet vise à promouvoir l'émergence d'un espace aérien euro-méditerranéen et la mise en place d'un marché ouvert et sûr de l'aviation dans les pays méditerranéens partenaires. Il vise à promouvoir l'émergence d'un espace aérien euro-méditerranéen et à faciliter les futures négociations concernant des accords aériens euro-méditerranéens globaux. Il cherche également à renforcer la coopération dans le secteur du transport aérien et à améliorer la sécurité et la sûreté aériennes.

Concrètement ?

Il a pour but de contribuer à la mise en place d'un marché ouvert, sain et concurrentiel dans le secteur du transport aérien, d'encourager l'amélioration de la sécurité et de la sûreté aériennes, de promouvoir le respect de l'environnement dans le transport aérien et de soutenir la coopération et l'harmonisation dans le domaine de la gestion du trafic aérien. Il soutient les efforts entrepris sur la voie de la mise en conformité des réglementations locales aux normes et conventions internationales. Enfin, ce projet permettra d'élaborer une feuille de route pour la mise en place de l'espace aérien euro-méditerranéen et de procéder à une étude d'impact.

Actions en bref

- Organisation de formations, ateliers et activités d'assistance technique concernant le marché du transport aérien, la coopération en matière de gestion du trafic aérien et la sécurité et la sûreté aériennes,

- Réalisation de missions sur le terrain pour évaluer les progrès accomplis sur la voie de la mise en place de l'espace aérien euro-méditerranéen. Cinq experts participent à chacune de ces missions, d'une durée de cinq jours,

- Élaboration d'une feuille de route sur la base des résultats des missions d'enquête et de l'évaluation de l'impact de l'espace aérien euro-méditerranéen,

- Diffusion d'informations sur les activités du projet et leurs résultats, notamment dans un bulletin d'information.

Réalisations en 2010

Le programme a bénéficié d'une extension de sa mise en œuvre pour une durée de 18 mois à compter du 15/01/2010. Cette extension a pour but de poursuivre le soutien aux pays partenaires méditerranéens, notamment l'Algérie, dans la mise en œuvre de la Feuille de Route et des Plans d'Action qui ont été développés pour chaque pays dans le but d'atteindre les 60 objectifs de haut niveau définis dans la Feuille de Route

- aider les pays partenaires méditerranéens à commencer la mise en œuvre de la Feuille de Route en 2010;

- promouvoir les bénéfices du transport aérien et les impacts sociaux et économiques de l'Espace Aérien Commun Euro-méditerranéen (EACEM) dans la région auprès des de la communauté aéronautique et des décideurs au plus haut niveau afin de garantir leur soutien et leur approbation de l'EACEM;

- promouvoir la création de « MEDA Joint Aviation Authorities » basée sur le modèle des JAA avec l'objectif de développer une culture réglementaire commune entre les pays.

Pour l'Algérie, le projet a élaboré en collaboration avec la partie algérienne la Feuille

Informations essentielles

Montant :
5 millions d'euros (MEDA)
Période d'exécution du programme : 2007-2010
Bénéficiaires :
Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens occupés, Tunisie et Turquie
Personne de contact et site web :
M. Messaoud Benchemam, Directeur de l'Aviation Civile et Météorologie,
Tél.:*021 92 98 85*
Fax: *021 92 98 94*
Email:
m_benchemam@hotmail.com
www.euromedtransport.org/aviation

de Route, l'Etude d'Impact et le Plan d'Action pour l'Algérie pour la mise en œuvre de l'Espace Aérien Commun Euro-méditerranéen (EACEM). De plus, des réunions de présentation de la Base de Données Aéronautiques Européenne (EAD) gérée par Eurocontrol à la Direction de l'Aviation Civile et de la Météorologie (DACM) et à l'Etablissement National de la Navigation Aérienne (ENNA) ont eu lieu, les 2 et 3 juin 2010, à Alger.

Le Projet EUROMED a organisé, en 2010, une série de séminaires et ateliers afin de communiquer sur ses objectifs, de faire connaître la politique de l'Union Européenne en matière d'aviation civile et d'initier des dialogues au sein de la Communauté Aéronautique Euro-méditerranéenne. Les conclusions de ces forums servent à définir les bases de la coopération dans la mise en œuvre du futur Espace Aérien Commun Euro-méditerranéen. Les évènements suivants ont été organisés :

- 1er Atelier JMAA, 7 Avril 2010 à Amman, Jordanie;
- 2ème Forum de Coopération Internationale de l'AESA (ICF), 27-29 Avril 2010 à Dubaï, EAU;
- Atelier Financier, 9 Juin 2010 à Nicosie, Chypre;
- 2ème Atelier JMAA, 10 Juin 2010 à Nicosie, Chypre;
- Atelier MASC (ex 3ème Atelier JMAA), 25 octobre 2010, Bruxelles, Belgique

12. Autoroutes de la Mer II

Ce projet promeut le concept des autoroutes de la mer et la création de meilleures liaisons de transport maritime en Méditerranée, grâce au soutien des ministères, des autorités portuaires, des douanes et des parties prenantes des secteurs privés. Il a pour but d'améliorer les liaisons entre l'UE et ses voisins méditerranéens, d'aider les pays partenaires à poursuivre la mise en œuvre des initiatives en matière de transport maritime et de services portuaires prévues dans le Plan d'action régional de transport. Catalyseur au service du développement économique et social, le projet des autoroutes de la mer vise à accroître l'efficacité et la fiabilité des liaisons de transport maritime entre le Nord et le Sud de la Méditerranée par le biais de l'amélioration et de l'intégration des services intermodaux et intégrés au niveau des transports et des ports.

Concrètement ?

Ce projet vise à favoriser le développement de l'intermodalité des transports dans la région et soutient des initiatives pilotes plus pertinentes, plus matures et de meilleure qualité susceptibles d'avoir un plus grand impact. Le projet se concentre sur la conception et la sélection d'un certain nombre d'autoroutes de la mer pour relier les systèmes de transport méditerranéens de l'Est (hors UE) et du Sud et le réseau transeuropéen de transport (RTE-T). Le projet établit aussi des partenariats novateurs entre les acteurs publics et privés. Le projet aide les partenaires à mieux comprendre les marchés et les flux actuels ainsi que les tendances et les prévisions et à adapter leurs infrastructures, leurs équipements et leurs applications technologiques ; il encourage la coopération et l'intégration des services. Il soutient l'élaboration d'un cadre d'organisation des autoroutes de la mer, la commercialisation de services novateurs et l'amélioration de la réglementation et des procédures de facilitation tout en stimulant les échanges commerciaux le long des nouveaux axes. Il promeut la facilitation du transit portuaire, les ports ayant une double fonction, l'une maritime et l'autre terrestre, comme point de transfert et de passage des frontières.

Actions en bref

- Promotion du concept des autoroutes de la mer et renforcement du développement de l'intermodalité des transports;
- Mise en œuvre de projets pilotes (Ouest-MED et Est-MED) destinés à améliorer l'efficacité, la régularité et la fiabilité sur les axes et montages de transport maritime et à accroître l'usage des routes maritimes;
- Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action régional de transport et évaluation des impacts;
- Mise en place de groupes de parties prenantes qui s'investissent dans le concept et les projets et amélioration de la visibilité du programme des autoroutes de la mer et de sa modélisation;
- Facilitation de la sensibilisation, de l'échange des meilleures pratiques et de la formation.

Réalisations en 2010

La première phase du projet Autoroutes de la Mer (MoS I) s'est achevée en 2010. Les résultats de toutes les activités d'assistance technique pour chaque pays ont été finalisés et notamment pour l'Algérie.
La deuxième phase du projet (MoS II) a démarré fin 2010 avec pour objectif de poursuivre l'assistance technique pour les projets pilotes et notamment celui de la mise en place du projet Bejaia-Barcelone/Marseille.

Informations essentielles

Montant :
9 millions d'euros
Période d'exécution du programme :
2007-2012
Bénéficiaires :
Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie, Turquie
Personne de contact et site web :
M. Mohamed Nemouchi, Sous Directeur des Ports au Ministère des Transports,
Tél.: *021 92 30 67*
Fax: *21 92 30 46*
Email : *mohamednemouci@hotmail.com*
www.euromedtransport.org/14.0.html

Informations essentielles

Montant :
9,7 millions d'euros (MEDA)
Période d'exécution du programme :
2003-2010
Bénéficiaires :
Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens occupés, Tunisie, Turquie
Site web :
www.euromedtransport.org

13. Euro-Med Transport

Euro-Med Transport visait à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des liaisons entre l'UE et ses voisins de la Méditerranée pour stimuler le développement économique et social des pays méditerranéens partenaires. Il vise également à améliorer la qualité, la sécurité et l'efficacité des systèmes de transport de passagers et de fret et à soutenir le développement des infrastructures et des réseaux de transport multimodal en vue de fluidifier le trafic, de rehausser la qualité des liaisons et de réduire les goulets d'étranglement.

Concrètement ?

Ce programme encourage la réforme de l'action publique et promeut le dialogue au travers de réunions, de groupes de travail, d'activités de formation et par la diffusion d'informations sur le secteur du transport. Il privilégie la réforme administrative et organisationnelle, le renforcement des capacités institutionnelles et l'assistance technique, la planification stratégique et l'élaboration des politiques. Il porte aussi sur les programmes d'investissement et les mécanismes de financement, la mise en œuvre des politiques et la coordination intersectorielle. Les parties prenantes et les bénéficiaires sont très impliqués dans le choix des activités, dont des forums, des réunions, des ateliers sur l'action publique et d'autres thématiques, des séminaires de formation et des voyages d'étude. Les partenaires du projet se sont engagés à réaliser une série d'études sur des projets de transport dans les pays méditerranéens partenaires.

Actions en bref

- Contribution à l'élaboration d'une approche régionale commune dans le domaine des transports, au travers de l'organisation de conférences ministérielles et de sept forums Euromed Transport, de 15 réunions des groupes de travail, de 5 réunions des équipes nationales de liaison et d'un atelier sur l'action publique;
- Rédaction de documents de politique régionale de haut niveau, dont le document de stratégie régionale sur le réseau de transport Euromed (2005);
- Préparation du plan régional stratégique pour le transport de 2007 à 2013;
- Analyses détaillées des flux de transport, des cadres organisationnels, des contextes économiques et des mesures politiques dans tous les segments du secteur du transport;
- Organisation de cours, séminaires de formation et voyages d'étude à l'intention des décideurs et des hauts fonctionnaires en charge du transport dans les pays méditerranéens partenaires.

Organisation d'Euro-Med Transport

Le Programme EuroMed Transport est mis en œuvre à travers un contrat principal afin de soutenir le développement du Réseau Trans-méditerranéen, qui devra relier les pays du Sud entre eux en augmentant la cohésion et l'intégration régionale. Le groupe de Travail «Infrastructures et Questions Réglementaires du Forum EuroMed Transport» s'est réuni à plusieurs reprises en 2010 afin de discuter des progrès du développement de ce réseau avec les pays bénéficiaires. L'Algérie a participé à ces réunions. Dans le cadre de ce groupe de travail, l'Algérie a souhaité un appui pour un des projets prioritaires de sa politique lié à la sécurité ferroviaire. Le groupe Infrastructure a également travaillé à assurer plus de financement aux infrastructures de

transport en Méditerranée et notamment pour l'amélioration du cadre juridique des Partenariats Public-Privé, les concessions et les garanties de l'état. Le groupe de travail a entamé, en 2010, la révision à mi-parcours du Plan d'Action Régional Transport (PART) pour la Méditerranée, qui est la feuille de route pour la coopération dans ce domaine.

En ce qui concerne le soutien technique au développement du réseau, des réunions du groupe de travail «Action 18» se sont tenues régulièrement et se sont focalisées sur la création d'une base de données, la modélisation du flux du futur réseau et les prévisions de trafic.

Directorate-General for Mobility and Transport

EUROPEAN COMMISSION

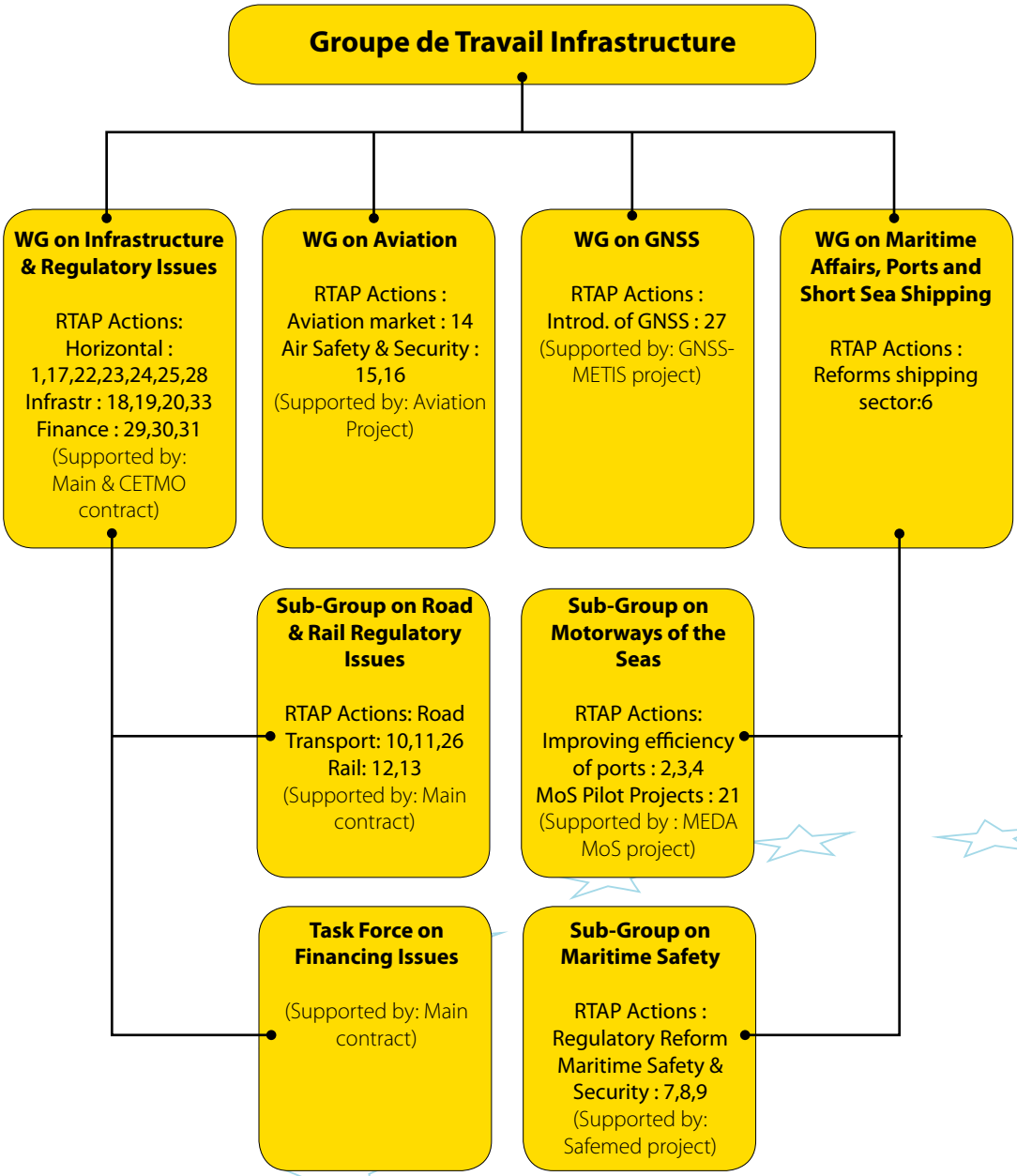

14. Appui au secteur des ressources en eau

Informations essentielles

Montant :
20 millions d'euros de l'UE + 6.5 millions d'euros du Bénéficiaire
Période d'exécution du programme :
Janvier 2007 au 31 décembre 2011
Signature de la convention :
26 juin 2006
Bénéficiaire :
Ministère des Ressources en Eau
Personne de Contact:
M. Aichaoui Tahar, Directeur des études et des aménagements hydrauliques – UAP.
Adresse:
MRE, 03 rue du Caire, Kouba.
Tél/Fax :
021.68.04.37
Email:
aichaoui_tahar@yahoo.fr

Contexte

Les ressources en eau de l'Algérie sont limitées, vulnérables et inégalement reparties sur le territoire. L'Algérie est soumise à des conditions hydro climatiques défavorables qui rendent difficile l'adéquation offre/demande. L'État Algérien, conscient du déficit de gestion de la ressource et de la mauvaise image produite par le service de l'eau a décidé la mise en place d'une nouvelle politique de l'eau principalement axée sur la recherche du bien être des populations au travers de la satisfaction de leurs besoins. Depuis le milieu de la dernière décennie, la stratégie de développement du secteur de l'eau en Algérie réside dans la mise en place de nouveaux outils de politique. Afin d'éradiquer le déficit de management du secteur de l'eau, le gouvernement souhaite orienter la gestion des infrastructures eau vers le domaine privé.

Concrètement ?

Le programme d'appui au secteur des ressources en eau vise à contribuer à la satisfaction durable de la demande en eau des consommateurs, à restaurer l'image de qualité des services du secteur, à améliorer l'adéquation des acteurs à leurs missions dans le cadre de la gestion intégrée des ressources et à favoriser l'économie de l'eau ainsi que la sauvegarde de la ressource et du milieu.

Le Programme s'articule autour de 3 volets :

- **Volet 1 –** Actualisation du Plan National de l'Eau ;
- **Volet 2 -** Cadre Institutionnel, réglementaire, juridique, financier, humain, de communication et de l'information ;
- **Volet 3 -** Outils dynamiques et cas concrets d'opération d'entretien et gestion de la maintenance et des procédés.

Objectifs

La finalité du soutien de l'UE est de mettre à disposition des acteurs du domaine des instruments ainsi que des systèmes d'administration et de gestion à même de faciliter l'identification des priorités du secteur et de moderniser la gestion des ressources en eau.

Les résultats attendus par le programme concernent:

- L'actualisation du Plan National de l'Eau en tenant compte des réformes de l'administration algérienne;
- La consolidation du cadre institutionnel, réglementaire, juridique, financier, humain, de communication et de l'information.

Réalisations en 2010

Le programme a bénéficié d'une prolongation de sa mise en œuvre jusqu'au 31/12/2011 par avenant à la Convention de financement. Cette prolongation permettra à certaines activités clés d'atteindre leurs résultats et de garantir, également, le transfert des acquis du Programme au bénéficiaire. Le Programme a permis de mettre en place, de manière satisfaisante, des outils de gestion au bénéfice du ministère des ressources en eau et d'entreprises sous sa tutelle et d'appuyer la révision du cadre législatif et réglementaire en vue de rendre opérationnelle la loi relative à l'eau.

Les 22 activités prévues par la Convention de financement ont été engagées depuis

le début du programme (janvier 2007) et 6 contrats ont été signés sur le financement européen.

L'année 2010 a été marquée par l'achèvement de plusieurs activités, notamment:

- La rédaction des décrets et textes d'application de la loi sur l'eau ;
- L'appui technique et méthodologique à la mise en place d'une structure de réalisation et de gestion des retenues collinaires;
- La mise en place et gestion d'un système d'alerte aux risques inondation à Sidi Bel Abbès;
- Proposition d'une méthodologie d'élaboration des schémas de fonctionnement et d'exploitation de systèmes complexes de barrages réservoirs, analyse de la performance des systèmes;
- l'élaboration d'un cahier des charges sur l'étude générale de gestion et de valorisation des zones humides;
- l'exploration des sources d'eau douce en milieu côtier, méthodologie et procédure de mise en place des périmètres de protection des points de prélèvements d'eau destinés à la consommation humaine;
- la conception de la méthodologie d'élaboration d'un système intégré d'aide à la décision pour la gestion des ressources hydriques d'un bassin hydrographique;
- la télédétection appliquée à la gestion des périmètres irrigués;
- la gestion préventive du risque inondation.

Sur les quatre actions principales mis en place dans le cadre du Programme, deux ont été achevés :

- la réalisation d'une enquête nationale, d'un plan et d'actions de communication pour le secteur de l'eau: A l'exception des spots TV et radio, l'ensemble des autres activités prévues a été réalisé;
- la fourniture d'équipements d'analyse de micropolluants et d'analyse physico-chimique aux laboratoires de l'agence nationale des ressources hydriques (ANRH), en vue d'améliorer la qualité de l'eau potable : Tous les équipements ont été livrés sur l'ensemble des sites et ont été testés et mis en marche.

Deux autres actions structurantes du Programme ont été prolongées en 2011 afin de permettre l'atteinte de leurs objectifs :

- Actualisation du Plan National de l'Eau : L'audit, l'évaluation des besoins et des ressources en eau, l'architecture du système d'information du PNE étaient réalisés en 2010;
- Mise en place de systèmes d'information et d'une base de données chiffrage pour le secteur des ressources en eau : La première phase a été réalisée (diagnostic de l'existant, la conception de la solution, identification des besoins en équipements et logiciels, élaboration des programmes de formation et élaboration des cahiers des charges pour les appels d'offres financés sur le budget du MRE) ; Les appels d'offres pour la fourniture des équipements et logiciels (financement MRE) ont été lancés et l'essentiel des équipements a été réceptionné. L'aménagement du Data Center a également été achevé. Plusieurs activités d'accompagnement ont été mises en œuvre au travers de la mobilisation d'expertise comme :
  - L'élaboration de sites Internet à l'usage des Directions de l'hydraulique des Wilaya et destinés à la diffusion de l'information sur les ressources en eau auprès du grand public;

- L'assistance à la création d'une infrastructure de données géographiques;
- La préparation de normes et procédures pour la passation des marchés publics ;
- L'étude de différentes alternatives pour l'infogérance du SI du MRE ;
- La définition de normes et procédures pour la standardisation des architectures Intranet et Internet;
- La création du site Internet du MRE.

D'autres activités seront également poursuivies en 2011 et notamment :

- L'assistance à la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) pour l'irrigation et le drainage au bénéficie de l'ONID : les missions 01 (audit des besoins) et 02 (conception du SIG) ont été réalisées et validées. Trois ateliers de présentation de l'état d'avancement impliquant les Directions régionales de l'ONID ainsi que 3 sur les 6 ateliers de formation thématiques prévus ont été organisés. Par ailleurs, toutes les dispositions ont été prises et les mesures engagées pour l'acquisition de logiciels, cartes, GPS, et autres fournitures (cahier des charges finalisés pour un marché de fournitures financés sur le budget de l'ONID;
- Mise en œuvre d'un processus de gestion des ressources humaines «Formation de 150 cadres du MRE au management» : La formation comprend 8 modules et a été dispensée aux 10 groupes de cadres (15 personnes par groupe). Des séances de rattrapage sont prévues pour 2011 pour les cadres qui n'ont pas pu suivre l'ensemble de la formation.

Equipement laboratoire d'analyse physico-chimique

Formation et utilisation des GPS

15. Projet «Intégration progressive des marchés d'électricité de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie dans le marché intérieur de l'électricité de l'UE»

Contexte

Le projet «Intégration progressive des marchés de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie dans le marché de l'électricité de l'UE» s'inscrit dans les objectifs du partenariat Euro-méditerranéen dont l'objectif général est la création d'un espace de libre échange entre les pays Méditerranéens et l'UE.

Description du programme

L'objectif général du projet est d'harmoniser le cadre législatif et réglementaire ainsi que la structure industrielle des pays bénéficiaires pour créer un marché de l'électricité dans et entre les pays bénéficiaires. Les rendre compatibles dans un deuxième temps avec les standards européens afin de pouvoir intégrer ces marchés à celui de l'UE. La convention de financement entre la Commission européenne et les trois pays bénéficiaires a été signée le 6/12/2005. L'Algérie a été mandatée pour assurer la mise en œuvre du projet en concertation avec le Maroc et la Tunisie.

Objectifs

Ces objectifs principaux se situent dans la ligne directe du protocole et, plus généralement dans ceux du partenariat Euro-méditerranéen. Ils impliquent les initiatives suivantes:

- Etablissement d'une stratégie, assortie d'un plan d'actions en vue de développer le marché de l'électricité entre et dans les pays bénéficiaires et d'intégrer par étapes les marchés des pays bénéficiaires;
- Renforcement des compétences des différents opérateurs sur le marché des pays bénéficiaires, y compris les Régulateurs et les Ministères, en matière de technologie utilisée au sein de l'UE et des meilleures pratiques industrielles et règlementaires d'une part, et d'autre part améliorer les qualifications techniques et de gestion des opérateurs du marché électrique dans les pays bénéficiaires ;
- Développement institutionnel en vue de l'harmonisation des cadres règlementaires des pays bénéficiaires avec les standards existant au sein de l'UE, en s'assurant que les processus de réforme structurelle, de formation, d'adaptation de l'industrie et des instances règlementaires au cadre législatif, pourront être poursuivis dans les pays bénéficiaires à la fin du projet;
- Promotion des mécanismes d'échanges commerciaux.

Réalisations en 2010

2010 a vu le programme s'achever de façon très positive par l'organisation d'un Conseil ministériel à Alger le 20 juin 2010 en présence du Commissaire européen en charge de l'Energie. Ce conseil a abouti à l'adoption d'une Déclaration des ministères en charge de l'Energie des trois pays bénéficiaires dans laquelle ils s'engagent à poursuivre le processus d'intégration du marché magrébin de l'électricité au-delà du programme IMME.

En matière de formation, 12 activités de formation ont été réalisé dans le courant du

Informations essentielles

Montant :
5 600 000 € de contribution de l'UE et 600.000 € de contribution des pays bénéficiaires
Période d'exécution du programme :
6 décembre 2005 – 30 juin 2010.
Signature de la convention :
6 décembre 2005
Bénéficiaires :
Ministère de l'Energie et des Mines de l'Algérie, Ministère de l'Energie et des Mines du Royaume du Maroc et Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises de la République Tunisienne.
Personne de Contact :
Mme Ghania Kaci, Directrice du projet.
Adresse :
Ministère de l'énergie et des mines, UAP: 82, boulevard Ahmed Ghermoul, Alger.
Tél. : *021 65 10 72*
Fax : *021 66 10 39*
Email :
ghania.kaci@mem.gov.dz

premier semestre 2010: Il s'agit d'une immersion chez un opérateur, 2 réunions de brainstorming, un séminaire, deux ateliers et 7 formations locales dans les trois pays bénéficiaires.
En matière d'Etude et d'expertise les derniers rapports définitifs des actions suivantes ont été émis:

- **Action 6 :** Méthode de calcul des tarifs de transit;
- **Action 8 :** Etude sur les liens avec d'autres projets pertinents dans les pays bénéficiaires;
- **Action 10 :** Audit des méthodologies de prévision de la demande;
- **Action 12 :** Etude des dispositions législatives et réglementaires dans les pays bénéficiaires et dans les états membres de l'UE pour développer les échanges d'électricité;
- **Action 13 :** recensement d'une liste de projets d'infrastructure;
- **Action 14 :** Bénéfices économiques d'un renforcement de la coopération / des échanges maghrébins;
- **Action 15a :** Complément sur la tarification binomiale;
- **Action 15b :** propositions concrètes pour l'harmonisation des cadres législatifs et réglementaires de chaque pays;
- **Action 15c :** Intégration des énergies renouvelables dans les systèmes électriques de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

Commissaire Tajani à la Conférence interministérielle

16. MED-ENEC II: Efficacité énergétique dans le secteur de la construction

Med-Enec II encourage l'efficacité énergétique et l'utilisation de l'énergie solaire dans le secteur de la construction et joue un rôle majeur dans la conception et la mise en œuvre de mesures de coopération entre l'UE et ses partenaires méditerranéens et entre les partenaires eux-mêmes. Le projet qui constitue la suite du projet Med-Enec I (2005/2009), s'efforce aussi de sensibiliser le grand public et d'impliquer la société civile dans les techniques de construction axées sur le climat, l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans la construction de bâtiments.

Concrètement ?

Ce projet se concentre sur le renforcement des services aux entreprises et le soutien des marchés, l'amélioration des capacités institutionnelles, l'établissement de structures institutionnelles favorables ainsi que d'instruments fiscaux et économiques. Des projets pilotes sont mis en œuvre afin de présenter les meilleures pratiques et à des fins de formation. Des structures établies de diffusion sont utilisées pour garantir le transfert des connaissances. Aux fins du renforcement des capacités, le projet comprend l'organisation d'ateliers nationaux et régionaux ainsi que des activités de consultation, tout en encourageant la création de réseaux d'information, de communication et de coopération. Il propose également des instruments, des normes et des mesures d'incitation aux décideurs politiques, soutient les communautés, les promoteurs immobiliers et les propriétaires de bâtiments au moyen de services complets et efficaces.

Actions en bref

- Sensibilisation au potentiel, aux avantages et à la faisabilité des mesures en matière d'efficacité énergétique.

- Diffusion des informations sur les meilleures pratiques, tout en insistant sur la nécessité d'adopter une perspective intégrée couvrant des aspects tels que la mise en place de tarifs, les normes, les réglementations, les incitants économiques et les mesures économiques de dissuasion, les régimes de financement adéquats, etc.

- Négociation de conventions avec des organismes publics (y compris les ministères), des associations commerciales, des associations de consommateurs, des banques locales et des municipalités, dans le but de développer des initiatives d'efficacité énergétique.

- Renforcement des capacités d'audit, d'accréditation et d'installation pour soutenir ces entreprises.

Réalisations en 2010

2010 a vu le programme s'achever de façon très positive par l'organisation d'un Conseil ministériel à Alger le 20 juin 2010 en présence du Commissaire européen en charge de l'Energie. Ce conseil a abouti à l'adoption d'une Déclaration des ministères en charge de l'Energie des trois pays bénéficiaires dans laquelle ils s'engagent à poursuivre le processus d'intégration du marché magrébin de l'électricité au-delà du programme IMME. En matière de formation, 12 activités de formation ont été réalisé dans le courant du premier semestre 2010: Il s'agit d'une immersion chez un opérateur, 2 réunions de brainstorming, un séminaire, deux ateliers et 7 formations locales dans les trois pays bénéficiaires.

Informations essentielles

Montant :
5 millions d'euros
Période d'exécution du programme :
2009-2013
Bénéficiaires :
Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie
Personne de contact :
Kurt Wiesegart,
Email :
kurt.wiesegart@giz.de
Site web : *www.med-enec.com*

En matière d'étude et d'expertise les derniers rapports définitifs des actions suivantes ont été émis:

- **Action 6 :** Méthode de calcul des tarifs de transit;
- **Action 8 :** Etude sur les liens avec d'autres projets pertinents dans les pays bénéficiaires;
- **Action 10 :** Audit des méthodologies de prévision de la demande;
- **Action 12:** Etude des dispositions législatives et réglementaires dans les pays bénéficiaires et dans les états membres de l'UE pour développer les échanges d'électricité;
- **Action 13 :** recensement d'une liste de projets d'infrastructure;
- **Action 14 :** Bénéfices économiques d'un renforcement de la coopération/des échanges maghrébins;
- **Action 15a:** Complément sur la tarification binomiale;
- **Action 15b:** propositions concrètes pour l'harmonisation des cadres législatifs et réglementaires de chaque pays;
- **Action 15c:** Intégration des énergies renouvelables dans les systèmes électriques de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

17. Med-Emip – Coopération dans le domaine de l'énergie

Cette plateforme vise à renforcer l'intégration des marchés de l'énergie dans la région euro-méditerranéenne et à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la durabilité. Le projet encourage le transfert des connaissances en matière d'énergies renouvelables, favorisant leur utilisation dans les pays partenaires méditerranéens. Le projet Med-Emip (soutenir l'intégration et l'amélioration de la sécurité du marché énergétique euro-méditerranéen) partage les locaux du Centre régional pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique (MCREEE) au Caire et travaille en étroite collaboration avec lui. Le centre bénéficie aussi du soutien direct du Danemark et de l'Allemagne.

Concrètement ?

Le projet met actuellement en place une plateforme régionale en faveur du dialogue en matière de politique énergétique et des échanges d'expériences sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique, sur la diversité des sources d'énergie et sur la réduction de l'impact environnemental engendré par les activités énergétiques.

Il promeut une réforme du secteur de l'énergie dans les pays méditerranéens, avec un passage à l'énergie durable et propre, facilite le dialogue au sein et entre ces pays en vue de parvenir à une cohérence, harmonisation et convergence de leurs politiques nationales énergétiques et de leurs cadres juridiques et réglementaires et favorise le transfert de technologies et le développement du marché.

Il propose un système d'informations fondé sur Internet, y compris des outils techniques et de gestion. Le soutien offert à chaque pays partenaire s'inspire des besoins définis au cours des visites organisées dans le cadre des réunions avec les autorités nationales, dans des domaines tels que la formulation de la stratégie énergétique et la consultation législative.

Actions en bref

- Organise des visites dans les pays en vue d'obtenir une information actualisée sur la situation énergétique et les besoins y afférents;
- Offre un soutien axé sur la demande aux pays partenaires, sur base de leurs besoins;
- Offre une assistance en matière de formulation politique, consultation politique, conseils et autres types d'assistance technique;
- Organise des tables rondes, des séminaires et des sessions de brainstorming;
- Diffuse l'information relative aux meilleures pratiques et technologies, par exemple sur la nécessité de ralentir la croissance de la consommation électrique, résultant en particulier des installations d'air conditionné, et encourage l'isolation, la ventilation naturelle. Crée un site Internet d'informations relatives, entre autres, aux développements des technologies énergétiques.

Informations essentielles

Montant :
4.1 millions d'euros (MEDA)
Période d'exécution du programme :
2007 - 2010
Bénéficiaires :
Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens occupés, Tunisie, Turquie
Personne de contact et site web :
www.medemip.eu

Informations essentielles

Montant :
300.000 € (MEDA)
Période d'exécution du programme :
2008 – 2009
Bénéficiaires :
Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens occupés, Tunisie, Turquie
Site web:
http://medreg.ipi.it/

18. MED REG II: Régulateurs de l'énergie

Ce projet vise à renforcer la coopération entre les régulateurs de l'énergie de l'UE et ceux des pays partenaires méditerranéens en les aidant à élaborer un cadre de réglementation moderne et efficace.

Le projet «Soutien à la coopération entre les régulateurs de l'énergie de la région euro-méditerranéenne (MEDREG II) » s'emploie à faciliter les échanges d'informations et les approches concertées entre les régulateurs de l'UE et ceux des pays partenaires, à aider les pays méditerranéens à mettre en place des régulateurs de l'énergie indépendants, à renforcer l'autonomie de ceux qui existent déjà et à développer les capacités techniques du personnel. Cette deuxième phase poursuit le travail entamé en 2008-2009 dans le cadre de MEDREG I.

Concrètement ?

Ce projet se concentre sur la création d'un réseau d'échanges d'informations et d'assistance entre les régulateurs de l'UE et ceux des pays partenaires méditerranéens. Il encourage le transfert des connaissances ainsi que la signature de protocoles d'accord et/ou de recommandations sur les compétences et les exigences minimales nécessaires aux régulateurs de la région euro-méditerranéenne pour parvenir à la création d'un cadre de réglementation cohérent, harmonisé et orienté vers un cadre propice aux investissements.
Ses principales activités sont menées par l'intermédiaire de l'Assemblée générale et des groupes ad hoc composés de fonctionnaires travaillant au sein des organismes nationaux de réglementation. Il organisera à la Florence School of Regulation la formation du personnel des régulateurs de la région méditerranéenne. L'action de MEDREG permettra de consolider le réseau des régulateurs de l'énergie de la région euro-méditerranéenne.

Actions en bref

- Faciliter les échanges d'informations et les approches concertées entre les régulateurs de l'UE et ceux des pays partenaires;
- Aider les pays partenaires méditerranéens à mettre en place des régulateurs de l'énergie indépendants et renforcer leurs capacités;
- Soutenir le transfert de connaissances, principalement via l'Assemblée générale et les groupes ad hoc;
- Consolider un réseau de régulateurs de l'énergie de la région euro-méditerranéenne.

Réalisations en 2010

En 2010 l'Algérie a continué à participer activement aux travaux du MEDREG et à pris la présidence du groupe MEDREG. A ce titre, le président de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) a présidé la 10ème Assemblée Générale du MEDREG qui s'est tenue le 29 octobre 2010 à Rabat (Maroc);

Participation active du régulateur algérien (Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz - CREG) aux différentes réunions MEDREG.

C. Développement rural et développement local

19. Programme d'Appui au Plan National de Développement Agricole et Rural

Contexte

L'Algérie, par le biais de son Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), est engagée depuis l'année 2000 dans la mise en œuvre du Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR).L'objectif fondamental du PNDAR est la sécurité alimentaire durable.

A la fin de l'année 2007, le PNDAR a capitalisé l'acquis des premières années d'expérience en élaborant la Politique de Renouveau Rural dont le but est de promouvoir un développement économique du Pays associant solidairement l'ensemble du monde rural. Elle traduit donc la volonté de mettre en place une dynamique de développement local et décentralisé, avec implication des acteurs locaux (institutions publiques et administrations techniques, collectivités locales, organisations professionnelles, associations, groupements villageois, communautés locales...).

Description du programme

Ce programme est mis en place afin d'appuyer la mise en œuvre du PNDAR dans sa dimension relative à la revitalisation des territoires ruraux afin de stabiliser les populations rurales, en atténuant les flux migratoires, en améliorant leurs conditions de vie et en préservant les ressources naturelles.

Il a pour objectif, d'une part de développer avec les parties prenantes des stratégies et des approches de développement rural spécifiques adaptées à la diversité des trois régions naturelles, en s'appuyant sur des modèles de développement rural fondés sur l'initiative des bénéficiaires finaux, et d'autre part de renforcer les capacités de l'encadrement technique et administratif de ce développement.

Réalisations en 2010

Les activités de croisières du Programme ont commencé en 2009 et dureront jusqu'à la fin du Programme.

Les Appels d'offres, ayant débouché sur 32 contrats signés en 2009 sont liés à la mise en œuvre d'autant de microprojets destinés à concrétiser sur le terrain les différents objectifs et résultats attendus du projet (formation, encadrement, structuration du monde paysan etc.). Ces projets ont déjà permis à l'équipe d'obtenir un certain nombre d'informations très intéressantes à propos des 3 filières et des besoins réels en matière de renforcement des capacités d'encadrement et par la suite de les incorporer dans le travail de conception restant à effectuer. Globalement l'impact du Programme est appréciable comme la relevé l'évaluation à mi parcours organisée en octobre 2010 :

-i- il contribue à l'enracinement de la décentralisation (encourageant Communes et Wilayas à se prononcer sur la rationalité des initiatives à la base),
-ii- il alimente le débat sur la gestion concertée des ressources naturelles (notamment la question de l'eau),

Informations essentielles

Montant :
11 millions d'euros
Période d'exécution du programme :
5 ans
Signature de la convention:
17 février 2007
Bénéficiaires :
Ministère de l'Agriculture
Personne de Contact:
M.TRABELSI Boualem,
Directeur du projet,
Adresse: *12, BLV Colonel Amirouche- Alger.*
Tél.: *021 71 90 10*
Fax: *021 71 66 24*
Email :
trabelsiboualem@hotmail.com

-iii- il offre (potentiellement) à la Théorie du Renouveau Rural des actions pilotes et concrètes illustrant les points forts et les faiblesses à corriger,
-iv- il renforce l'accès à l'information, la discussion sur les filières porteuses et les incitants du Gouvernement,
-v- il soutient l'approche par la demande et non plus par l'offre et enfin,
-vi- il justifie l'intérêt des sociétés de réflexion, véritable richesse culturelle de proximité.

Il convient également de noter le lancement fin 2010 de l'appel à propositions pour les projets pilotes sur fonds algériens complément des 32 projets sur ressources communautaires;

Activités du projet en 2010
Définition des itinéraires méthodologiques et de leurs outils et mise en œuvre des tests sur le terrain dans la réalisation de 3 plans de développement local (diagnostic, programmation, budgétisation) dans les communes pilotes de Zelfana (W. Ghardaïa), Bouti Sayah (W. de M'sila) et de Saharidj (W. de Bouira).

Diffusion des résultats du Programme : élaboration en 2010 d'un guide méthodologique pour la planification du développement local et d'un guide méthodologique pour la mise en place de projets de proximité rurale

Système d'information : appui à l'élaboration du cahier des charges pour l'appel d'offre pour la mise en place d'un système d'information géographique (lancé en décembre 2010).

Outils de planification : Etudes en cours et initiées en 2010

- Revenus en milieu rural;
- Analyse de la dynamique des systèmes de production

Formation des responsables territoriaux et des bénéficiaires finaux :

- 8 formations en diagnostique participatif (2 modules) et planification (1 module) dans chacune des trois Willayas concernée par le programme proximité rurale (BOUIRA, MSILA, GHARDAÏA) suite à un stage de formation de formateur au CFPPA de Carmejane- France (Centre de Formation Professionnelle pour Adulte);
- 7 personnes ont bénéficié d'une formation d'animateur en développement rural au CFPPA de Carmejane-France;
- 900 personnes (dont 45 % femmes) ont été formées en gestion administrative et financière des projets ainsi que sur différents sujets thématiques;
- 200 cadres de l'ADS et du secteur de la solidarité nationale ont été formés dans le suivi technique et financier de projet, à l'encadrement et au partenariat avec les associations.

Formation également des bénéficiaires finaux à la mise en œuvre du cycle de formation incluant:

- La structuration du milieu;
- La gestion du cycle de projet;
- La gestion des organisations rurales et des projets subventionnés sur des fonds de l'UE.

Au total ce sont plus de 5.000 personnes qui ont bénéficiées directement ou indirectement de formations organisées à l'initiative du programme dont 800 cadres de l'ADS et des partenaires publics.

Mise en place de projets pilotes :
La mise en œuvre du programme et notamment des 32 contrats de subvention pour la réalisation de micro projets de développent rural dans les Willayas de BOUIRA, MSILA, GHARDAÏA (2M€) a permis de mobiliser :

1.290 h/jours 2010 d'expertise court-terme et 905 h/jours d'expertise court-terme
129 projets ont été réalisés dont 14 en faveur de réseaux associatifs.

Rencontres et ateliers :
Un atelier s'est tenu à Bou Saada les 9 et 10 mars 2010 lors d'une visite d'échange. Il a rassemblé des partenaires venus des 3 wilayat, porteurs de projet et agents de l'Etat impliqués dans le développement rural. L'objectif a consisté à présenter la démarche envisagée pour l'élaboration d'un guide méthodologique pour la préparation de projets de développement rural à la base. Il convient également d'ajouter des diagnostics participatifs dans 3 communes pilotes

Accès à l'eau, Seb Seb

Projet filière «huile», Bouira

D. Développement des ressources humaines et services sociaux de base

Informations essentielles

Montant :
15 millions d'euros
Période d'exécution du programme :
48 mois à partir de la date de signature de la convention
Signature de la convention:
30 décembre 2009
Bénéficiaire :
Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière
Personne de Contact :
Dr. Nacer Grim, Directeur du projet,
Email:
ngrim_anh@yahoo.fr

20. Appui à la réforme de la santé

Contexte

Le programme du Gouvernement algérien tel que traduit par la Politique Nationale de Santé (Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière, 2006) s'articule autour de cinq grands axes d'action : **i)** rapprocher la santé du citoyen ; **ii)** améliorer la qualité des prestations ; **iii)** prendre en charge la transition démographique et épidémiologique ; **iv)** atteindre les Objectifs du Millénaire ; **v)** rationaliser la gestion du secteur.
Pour pallier certaines défaillances structurelles et organisationnelles, les autorités algériennes reconnaissent l'intérêt d'établir des relations d'échange d'expérience et de savoir-faire entre les institutions et organismes techniques nationaux et des structures européennes similaires. Le Programme Indicatif National (PIN) signé entre l'Algérie et la Commission européenne pour la période 2007-2010 prévoit d'appuyer la réforme du secteur de la santé dans le cadre d'un appui général au renforcement des services publics de base.

Description du programme

Le Programme d'appui sera mis en œuvre selon l'approche sectorielle, qui représente une méthode de travail entre partenaires nationaux et internationaux adéquate au contexte dans lequel se déroule le programme. Ce contexte se caractérise par : **i)** une déclaration gouvernementale de politique de santé pertinente; **ii)** la réforme budgétaire pour la mise en place du Cadre de Dépenses de Moyen Terme (CDMT) et des budgets programme ; **iii)** les travaux en cours entre le MSPRH et les organismes de sécurité sociale pour améliorer l'efficience des formules de financement des soins et **iv)** la réforme du niveau opérationnel de base qui modifie les modalités de gestion du niveau primaire y compris l'allocation des financements à ce niveau.
Toutefois, une « stratégie sectorielle» n'est pas encore disponible pour un programme mis en œuvre sur fonds de l'Union européenne. En conséquence, le Programme d'Appui sera mis en œuvre selon la «modalité projet». La stratégie sectorielle sera finalisée avec le support du Programme d'appui à la Politique Sectorielle (PAPS) et en collaboration avec les parties prenantes du secteur. Ce Programme d'appui représente donc pour le MSPRH l'opportunité de bénéficier d'une assistance de grande envergure au renforcement institutionnel du secteur public de santé et à la création de capacités.

Objectifs

Ce programme devrait contribuer aux résultats suivants :

- La mise en place des instruments et des outils de pilotage du secteur et de la reforme du financement des soins
- La prise en charge de la transition épidémiologique à travers une offre de services préventifs et curatifs équitables et de qualité ainsi que le renforcement de la veille sanitaire;
- Le renforcement des compétences du secteur et la valorisation des ressources humaines.

Réalisations en 2010

L'instruction de ce programme a débuté en 2008 et la convention de financement a été signée à la fin de l'année 2009. L'avis de marché pour le recrutement de l'Assistance technique a été publié en 2010, l''arrivée de l'équipe de l'Assistance Technique est prévue pour le premier trimestre 2011.

21. Appui à l'enseignement supérieur

Contexte

La réforme de l'enseignement supérieur doit permettre à l'Algérie de répondre efficacement aux enjeux de l'économie du savoir. Face à cette problématique, la réponse du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) comprend les objectifs stratégiques suivants :

- Renforcer et élargir rapidement l'accès à l'Enseignement supérieur dans la perspective de doubler ses capacités à l'horizon 2010;
- Diversifier l'offre en encourageant les universités à introduire les programmes de LMD et à accroître la pertinence des formations proposées par rapport aux besoins des entreprises;
- Relever la Qualité de l'enseignement dispensé par un contrôle et une augmentation des performances et du rendement.

Description du programme

Le programme d'appui à la politique sectorielle de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Algérie consiste à apporter une expérience spécifique au Ministère de l'Enseignement supérieur dans ses démarches de réforme, de modernisation et de renforcement institutionnel.

A cet effet, le programme s'attache à plusieurs aspects du secteur (renforcement de l'accès des élèves à l'Enseignement supérieur (ES) et le doublement de ses capacités, relever la qualité de l'ES par un contrôle des performances et du rendement et accroître la pertinence de la formation par rapport aux besoins des entreprises.

Objectifs

En s'appuyant sur la politique sectorielle de l'Algérie dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, les objectifs du programme de l'Union européenne sont d'assister le gouvernement algérien à:

- Améliorer les performances et la qualité de l'Enseignement Supérieur;
- Renforcer les capacités de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche;
- Relever le niveau de formation du capital humain et sa pertinence par rapport aux besoins des entreprises.

Résultats attendus

Le programme proposé se concentrera sur les principaux résultats attendus suivants :

- Elaborer le plan d'appui structurel, institutionnel et qualitatif de l'enseignement supérieur;
- Appuyer la mise en œuvre d'un système d'information intégré et axé sur les objectifs;
- Renforcer les capacités des ressources humaines;
- Soutenir l'Ecole doctorale;
- Diversifier l'offre de formation et développer de nouvelles filières porteuses;
- Rapprocher les universités des entreprises

Réalisations en 2010

La convention de financement a été signée le 6 juin 2010 à Alger lors de la venue du commissaire européen à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage. L'avis de marché pour le recrutement de l'assistance technique a été publié lors du deuxième semestre 2010. L'arrivée de l'équipe d'experts devrait intervenir durant le premier semestre 2011.

Informations essentielles

Montant :
38.6 millions d'euros (dont 21.5 millions d'euros UE et 17.1 millions d'euros bénéficiaire).
Période d'exécution du programme :
48 mois à partir de la date de signature de la convention
Signature de la convention :
6 Juin 2010
Bénéficiaire :
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)
Personne de contact:
M.Abdelkarim Herzallah, Directeur du projet, abdelkarim_herzallah@yahoo.fr,
Tél. fixe/fax: *024 81 89 22*

22. Tempus IV pour l'enseignement supérieur

Informations essentielles

Montant :
Entre 35 et 39 millions d'euros par an (IEVP)
Période d'exécution du programme :
2008-2013
Bénéficiaires:
Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldova, Russie, Ukraine (Région Est) ; Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie (Région Sud)
Personne de contact :
M. Daho Allab, Responsable du Bureau National Tempus en Algérie.
Tél.: *021 91 14 82*
Email: *allabpnc@yahoo.fr*
http://eacea.ec.europa.eu/tempus/index_en.php

Le programme encourage la création d'un espace commun de la connaissance et d'échange de savoir-faire professionnels. L'objectif est de moderniser l'enseignement supérieur avec les pays partenaires de l'UE (pays du voisinage et Asie centrale), de mettre en place un espace de coopération entre l'UE et les pays partenaires mais aussi de favoriser la convergence avec l´espace européen pour l´enseignement Supérieur (Lisbonne et Bologne).

Ce programme a pour vocation de développer la coopération universitaire et institutionnelle entre les 27 États Membres de l'Union européenne et les 28 pays partenaires en Méditerranée[1] , en Asie centrale, en Europe orientale et dans les Balkans occidentaux. Mis en œuvre depuis 2002 en Algérie, ce programme participe à un échange interculturel intense et à la création de partenariats universitaires et professionnels.

Réalisations en 2010

Cette année encore, le 2 février 2010, une journée d'information s'est tenue à Alger au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Cette journée fut l'occasion pour Philippe Ruffio, chef de secteur à l'Unité Tempus à Bruxelles, de venir à Alger présenter le programme Tempus IV (2008-2013) et de rappeler que depuis le 1er avril 2009, la gestion de Tempus III et IV a été transférée à la Direction générale de l'Education et de la Culture de l'agence exécutive, «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA). L'Agence exécutive travaille sous la supervision de la Commission européenne.

La journée Tempus fut aussi l'occasion pour les universitaires algériens d'échanger leurs expériences avec le responsable du bureau national Tempus au Maroc, M. Fouad Ammor. Ce dernier, répondant à l'invitation de son homologue algérien, M. Daho Allab, est venu en Algérie présenter les possibilités de coopération régionale qui pourraient être explorées dans l'avenir.

En 2010, lors du troisième appel à candidatures, 6 projets ont été retenus pour l'Algérie, cinq projets conjoints et un projet de mesures structurelles. Pour rappel, les candidats à des projets conjoints doivent être des établissements d'enseignement supérieur agréés par l'État, publics ou privés, ou des associations, organisations ou réseaux d'établissements d'enseignement supérieur qui se consacrent à la promotion, à l'amélioration et à la réforme de l'enseignement supérieur. Les candidats à des projets de mesures structurelles doivent quant à eux être des entités légales correspondant aux spécifications citées ci-dessus pour les projets conjoints ou des organisations nationales ou internationales de recteurs, d'enseignants ou d'étudiants.

Dans le cadre de Tempus IV (2008-2013), le quatrième appel à candidatures a été publié le 15 octobre 2010 avec une date limite pour soumissionner fixée au 15 février 2011. Le démarrage de ces projets, initiés fin 2010 interviendra donc dans le courant du mois d'octobre 2011.

Pour la région Sud Méditerranée, une enveloppe de 11.4 millions d'euros est prévue. Parmi les nouvelles dispositions identifiées dans le cadre de ce quatrième appel, la priorité sera donnée aux projets impliquant des institutions nouvelles ou ayant jusqu'alors peu bénéficié du programme. Il sera par ailleurs désormais possible d'adjoindre un nouveau partenaire au cours de la réalisation d'un projet sous réserve d'obtenir l'accord de l'agence

[1] Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens occupés, Tunisie

exécutive à la culture et à l'éducation EACEA. Dans le cadre de ce quatrième appel, il faut également noter que la Libye fait désormais partie de la liste des pays sud de la Méditerranée.

Par ses nombreuses actions mises en œuvre en Algérie au travers d'une quarantaine de projets, Tempus a depuis son lancement permis de renforcer la coopération interuniversitaire entre l'Algérie et les pays partenaires de l'Union européenne.

Depuis 2002, les projets TEMPUS ont permis :

- la participation au développement de la coopération internationale entre les établissements d'enseignement supérieur nationaux, les établissements d'enseignement supérieur des pays de l'UE et ceux de la région sud de la méditerranée;
- l'accompagnement de la mise en place de la réforme des enseignements instaurant le système Licence-Master-Doctorat, en particulier dans l'élaboration des cursus universitaires;
- la mise en place des mécanismes de partenariat université – entreprise;
- la mise en place des plateformes d'enseignement à distance et la formation des enseignants à cette technique;
- l'élaboration d'un système de crédit comparable au système ECTS;
- la professionnalisation des enseignements supérieurs avec la mise en place de licences et de masters professionnels;
- la mise en place d'un réseau d'interconnexion des bibliothèques des universités de la région centre;
- la formation du personnel administratif de soutien à la gestion du système Licence-Master-Doctorat;
- la promotion de la mobilité des enseignants et des étudiants;
- la réflexion sur la mise en place d'un système d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur

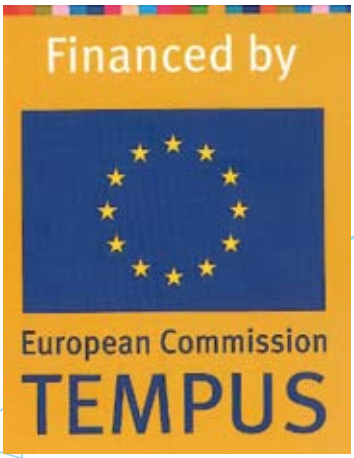

Informations essentielles

Montant :
5.2 millions d'euros
Période d'exécution du programme :
2009-2010
Bénéficiaires :
Algérie, Maroc, Tunisie
Personne de contact et site web :
M. Daho Allab, Responsable du bureau national Tempus / Averroès.
Tél.: *021 91 14 82*
Email: *allabpnc@yahoo.fr*

23. Erasmus Mundus – Averroès

Le programme Averroès fait partie du programme européen Erasmus Mundus - Volet coopération extérieure. Ce programme, commencé en septembre 2008 a une durée de 42 mois et est issu de réunions de travail initiées par l'AUF (Association Universitaire de la Francophonie), l'université Euro-méditerranéenne TETHUS et les partenaires du Maghreb. Ses objectifs sont d'offrir les meilleures chances de réussite aux étudiants les plus brillants, aux jeunes chercheurs, aux universitaires des pays participants, et de promouvoir l'excellence universitaire et scientifique d'un côté et de l'autre de la Méditerranée.

Coordonné par l'Université Montpellier 2, ce programme soutient plus de 200 mobilités d'étudiants et d'enseignants entre le Nord et le Sud de le Méditerranée. Au total, Averroès réunit 11 universités d'Europe et 9 universités du Maghreb (auxquelles viennent s'ajouter plus de 40 partenaires associés, universités et acteurs socio-économiques locaux, nationaux ou internationaux), et finance des échanges d'étudiants, de jeunes chercheurs et de personnel académique entre les partenaires.
Le projet Averroès 1 (année universitaire 2009-2010) avait été sélectionné par la Commission européenne en juin 2008 et avait obtenu un financement sur 3 ans de 5.3 millions d'euros.

Réalisations en 2010

Le projet Averroès 2 (2009-2010) a été sélectionné par la Commission européenne en juillet 2009. Trois universités algériennes sont parties prenantes à ce projet, l'université Abderrahmane Mira de Bejaïa, l'université Mentouri de Constantine et l'université d'Oran Es-Sénia. Par ailleurs, l'Institut National Agronomique d'Alger et l'université Badji Mokhtar d'Annaba sont des membres associés au projet.

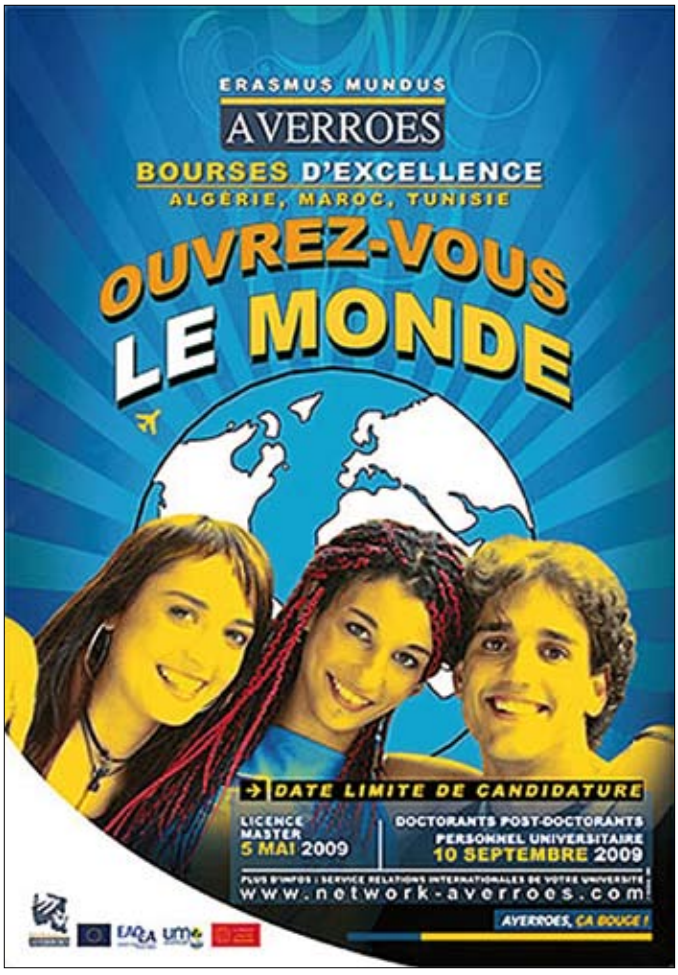

24. Appui au secteur de l'emploi

Contexte

La performance économique de l'Algérie a été façonnée en grande partie par les mouvements des marchés des hydrocarbures. Le paysage économique des années 2000 en Algérie a montré une amélioration sensible, qui laisse apparaître un contexte général d'aisance financière permettant à l'État de lancer de très grands chantiers d'intérêt public et de rééquilibrer le développement économique et social entre les grandes régions de la côte, des plateaux et du grand Sud. Toutefois les progrès sont encore inégaux selon les secteurs. Un acteur clé dans ce développement est l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM), instituée en 1990 et qui a depuis 2004 le monopole du service public de l'emploi. L'adoption en octobre 2006 d'un programme de réhabilitation de l'ANEM sur trois ans (2006-2009) a prévu de tripler ses effectifs, pour les faire passer de 800 à 3.000 agents environ. Fin 2008, plus de 1500 nouveaux cadres ont été recrutés, portant l'effectif à 2.250 fin 2008. La Commission Européenne a programmé en 2009 un projet d'appui au secteur de l'Emploi, visant surtout l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM).

Description du programme

Pour soutenir les efforts du gouvernement en la matière, un programme d'appui au secteur de l'emploi a été prévu dans la programmation indicative 2007-2010. Il se fonde sur le «Plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage (2008-2013)» du Gouvernement et vise à apporter à l'ANEM un soutien institutionnel et renforcer les outils d'observation de l'emploi et d'aide à la décision dont dispose le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (MTESS).

Objectifs

L'objectif global est d'améliorer la promotion et la régulation de l'emploi économique. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Elaborer et déployer un nouveau système fiable et performant d'information stratégique de l'ANEM;
- Renforcer la compétence de l'ensemble du dispositif national de l'ANEM par une professionnalisation de ses ressources humaines et une réorganisation administrative et technique;
- Faciliter l'adoption par l'ANEM et le MTESS d'un budget par objectifs cohérent avec les axes du Plan d'action relevant de leurs compétences;
- Faciliter l'appropriation des logiques, des instruments et des résultats des études de l'ANEM par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (MTESS) afin que ce dernier puisse participer activement à la mise en place des organes de contrôle et de promotion de l'emploi tels que prévus dans le Plan d'Action.

Réalisations en 2010

La convention de financement a été finalisée puis signée avec l'ANEM en décembre 2010.

Informations essentielles

Montant :
15.34 millions d'euros (dont 14.1 millions d'euros de contribution UE et 1.35 millions de contribution nationale)
Période d'exécution du programme :
48 mois à compter de la date de signature de la convention.
Signature de la convention :
prévue pour 2010
Bénéficiaires :
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale et l'Agence Nationale de l'Emploi
Personne de Contact:
Mme Chibane Aziza, Directrice Générale de l'Anem,
Adresse:
ANEM, 5 rue Capitaine Menani, Alger

E. Justice, bonne gouvernance

Informations essentielles

Montant :
17 millions d'euros, dont 15 millions de l'UE et 2 millions du Bénéficiaire
Période d'exécution du programme :
66 mois à partir de la signature de l'avenant n° 1 à la CF en 2006
Signature de la convention:
3 octobre 2004
Bénéficiaire :
Ministère de la Justice
Personne de Contact: M. Laziz Aimène, Directeur du projet
Adresse:
C/o Direction Générale de l'Administration pénitentiaire: Avenue du 11 décembre 1960- El Biar Alger
Tél. : *021 92 43 51*
021 92 43 58
Fax : *021 92 43 08*
Email : *dp_arj@mjustice.dz*

25. Appui à la réforme de la justice (Justice I)

Contexte

Le Programme indicatif national (PIN) 2002/2004 pour l'Algérie et la Convention de Programme MEDA/2004/6263 du 4 octobre 2004 signée entre l'Etat Algérien et la Commission Européenne, dans le cadre de sa coopération, retiennent le financement d'un programme d'appui à la consolidation de l'état de droit par le biais de la réforme de la justice en Algérie. Ce programme de coopération est fondé sur les travaux de la Commission nationale de Réforme de la justice, initiée par le Président de la République, dont les principales propositions ont été publiés en juin 2000 (« La réforme de la Justice », éd. Ministère de la Justice, 2000 ; voir également : « Réforme de la Justice, bilan et perspectives », éd. Ministère de la Justice, février 2005 et « Conférence nationale sur la réforme de la Justice », éd. Ministère de la Justice, mars 2005). Cette réforme prend en compte l'adaptation et l'harmonisation de la législation, le renforcement de l'indépendance de la justice, la spécialisation des magistrats, en particulier dans les domaines économiques, le renforcement de certaines des juridictions et la modernisation du système pénitentiaire.

Description du programme

Le programme de coopération intitulé « Appui à la Réforme de la Justice en Algérie », conclu entre la Commission européenne et l'Algérie par une convention de financement signée le 4 octobre 2004, a pour objectif général de contribuer à la consolidation de l'état de Droit en Algérie et d'appuyer la mise en œuvre de la réforme de la Justice en Algérie. Son objectif spécifique vise à l'amélioration des capacités du système judiciaire algérien en termes d'organisation, de compétence, de transparence et de qualité des services prestés aux agents économiques et aux citoyens.

Objectifs

L'objectif du programme est d'améliorer l'organisation du système judicaire ainsi que la qualification professionnelle de ses acteurs. Il vise par ailleurs un renforcement de l'informatisation de l'ensemble des juridictions et des parquets, la promotion d'une justice de qualité et l'amélioration constante du service public de la justice.

A terme, le but est de mettre en œuvre un meilleur service public et une plus grande indépendance de la Justice.

Réalisations en 2010

- Signature des deux avenants de prolongation du contrat de services de l'équipe d'Assistance Technique du programme jusqu'au 29 avril 2010 puis au 30 juin 2010;
- Mobilisation intensive de l'expertise internationale court terme (senior et junior), principalement en matière de formation;
- Fin des activités de mise en œuvre opérationnelle du programme au 30 juin 2010 et début de la phase de clôture jusqu'au 31 décembre 2011;
- Le 4ème et dernier comité de suivi du programme a eu lieu le 28 juin 2010, en présence de représentants de la Délégation et du Secrétaire Général du Ministère de la Justice, qui a au nom du Ministre, exprimé sa satisfaction sur les résultats obtenus des activités du programme.

M. le Secrétaire général du ministère de la Justice lors du comité de suivi en 2010

26. Appui à la réforme du système pénitentiaire (Justice II)

Contexte

Au 1er mars 2007, l'Algérie comptait 127 centres pénitentiaires. La population carcérale en Algérie est en nette progression ces dernières années. Pour faire face à ce problème majeur, la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion (DGAPR) du Ministère de la Justice a pris plusieurs mesures importantes dont en particulier, l'adoption d'un très ambitieux programme de construction. Le gouvernement affiche dans cette direction un double défi :

- élever de manière durable, au meilleur niveau des standards internationaux, l'institution pénitentiaire algérienne, conformément à la volonté exprimée par le gouvernement et aux engagements internationaux de celui-ci ;
- à travers le changement du système carcéral, consolider l'état de droit, la restauration de l'autorité de l'État et le rôle de la justice, ainsi que le respect des institutions.

Description du programme

Ce programme, prévoit l'appui à la modernisation du système pénitentiaire algérien par la réalisation d'actions regroupées au sein de trois composantes :

- la prise en charge de la population pénale et la réinsertion sociale ;
- l'organisation institutionnelle et la formation des personnels de la DGAPR ;
- la sécurité générale et la modernisation des systèmes d'information.

L'objectif général du programme est de contribuer à une mise en adéquation du dispositif pénitentiaire algérien avec les valeurs et principes partagés avec l'UE et notamment la consolidation de l'état de droit. Le programme vise en particulier à « améliorer les conditions de détention et favoriser la réinsertion des détenus dans la vie économique et sociale du pays ».

L'objectif spécifique est d'appuyer la modernisation du système pénitentiaire algérien, en améliorant les modalités d'exécution des peines et de réinsertion des détenus, en coopération avec d'autres acteurs (publics et privés), en optimisant la gestion et la formation des personnels et en renforçant la sécurité générale et les moyens de gestion des établissements.

Objectifs

Le programme vise à mobiliser l'ensemble des personnels de la chaîne hiérarchique dans une logique de « défense sociale » à travers un vaste programme de formation et de communication. L'amélioration des conditions de détention et le déploiement des services extérieurs dans les missions de probation et l'aménagement de peines permettront une meilleure réinsertion sociale.

D'autre part, le programme a pour objectif d'améliorer le fonctionnement des établissements par le développement généralisé des systèmes de sécurité et des applications informatiques modernes.

Réalisations en 2010

- Signature du 2ème devis-programme de croisière (22 novembre 2010 - 21 novembre 2011) par la Délégation le 22 novembre 2010;
- Lancement des procédures d'appels d'offres pour les quatre marchés à lancer, dont trois en gestion centralisée avant la date limite de contractualisation, qui est fixée au 17 juin 2011;

Informations essentielles

Montant :
17 millions d'euros
Période d'exécution du programme :
42 mois
Signature de la convention:
17 juin 2008
Bénéficiaires :
Ministère de la Justice, Direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion
Personne de Contact :
M. DHERARE Zerarga, Directeur du projet,
Adresse:
rue du 11 décembre 1960, El Biar.
Tél.: *021 92 96 14*
Fax: *021 79 12 61*
Email: *dp.parsp@yahoo.fr*

- Remplacement du chef d'équipe le 8 septembre et signature de l'avenant n° 4 du contrat d'assistance technique le 7/10/2010, suite à la démission du 1er chef d'équipe de l'UAP au mois de juillet 2010;
- La 1ère réunion du comité de suivi du programme a eu lieu le 21 avril 2010;
- Plusieurs réunions de coordination avec la DGAPR et les responsables opérationnels ont été organisées afin de dynamiser le fonctionnement du programme;
- Mobilisation de l'expertise locale et internationale à court terme dans le cadre du contrat d'assistance technique;
- Rédaction du manuel de procédures administratives et financières;
- Réalisation d'un intranet interne à l'équipe du programme ;
- Organisation administrative et mise en place des circuits de validation ;
- Mise en place des supports et outils internes de gestion et des registres comptables;
- Elaboration des modalités de réalisation des ateliers thématiques et des séminaires ;
- Lancement des appels d'offres relatifs aux dépenses en régie;
- Lancement de plusieurs études sur la réalité carcérale et de déceler ses forces et ses faiblesses;
- Le fonctionnement des ateliers et des exploitations agricoles a été passé en revue, les systèmes informatiques existant évalués et les infrastructures sanitaires et de soutien médical au personnel ont été minutieusement analysées, tout comme les principaux problèmes de santé.
- Organisation de plusieurs visites d'évaluation du fonctionnement et de l'organisation de l'École nationale d'administration pénitentiaire;
- Initiation de la description des fonctions et formation sur l'organisation des tâches en prison, les principes et fondements légaux et règlementaires du travail pénitentiaire.

Accès informatique aux programmes d'aide a la gestion

- Achèvement de l'état des lieux des installations, ainsi que des outils de contrôle de fonctionnement, au profit de l'administration pénitentiaire;
- Un accompagnement soutenu des exploitations agricoles et un important travail de vulgarisation a été réalisé dans les cultures existantes;
- Installation de divers nouveaux logiciels ou modes de communication ainsi qu'une structure d'aide technique de gestion. Des structures informatiques d'aide à la décision dans tous les domaines de la gestion pénitentiaire sont en phase de réalisation finale.

Accès informatique aux principes, lois et règles régissant l'activité pénitentiaire

27. Coopération régionale - JAI I et II

Dans le cadre des programmes EuroMed JAI (Police, Justice et Migration), l'Algérie a participé de manière active à la première phase, mais beaucoup moins dans les phases suivantes. En ce qui concerne la préparation de la troisième phase, Euromed JAI III, pour laquelle les études d'identifications ont eu lieu en début d'année 2009, il n'a pas été possible d'effectuer la mission d'identification, pour les deux volets Justice III et Police III.

Euromed Justice II (Janvier 2008 - Janvier 2011): ce programme a débuté en 2008 avec un budget de 5 millions d'euros pour une durée de trois ans traitant sur les thèmes de la réforme législative dans le domaine d'accès à la justice et l'aide juridique, des gardes et droits de visite dans les conflits familiaux internationaux (transfrontaliers), de la réforme de la loi criminelle et de la prison. Ce programme prévoit la réalisation de 67 activités (4 conférences, 12 réunions de groupes de travail, 36 séminaires (sessions de formation), 10 visites d'études et 5 missions d'assistance technique.

La Deuxième Conférence Régionale tenue le 19 octobre 2009 a été l'occasion de présenter les conclusions des groupes de travail aux partenaires et de convenir du contenu des activités pour 2010. L'Algérie a participé à cette conférence avec quatre représentants, dont le point focal Algérie en matière de Justice, M. Arezki Si Hadi Mohand, directeur de la formation au Ministère de la justice.

Une mission de monitoring du programme Euromed Justice II a eue lieu du 29 mai au 4 juin 2010, avec la rencontre de plusieurs responsables du programme au niveau du Bénéficiaire, dont le point focal.

Euromed Justice III: la mission d'identification du programme dans les pays ENPI Sud a débuté en décembre 2008 et a pris fin le 30 septembre 2009, sans qu'elle ne puisse toutefois se dérouler en Algérie.

Informations essentielles

Montant :
1 million d'euros
Période d'exécution du programme :
3 mars 2008 – 2 mars 2012
Signature de la convention:
24 décembre 2007
Bénéficiaires :
Centre Africain d'Etude et de Recherche sur le Terrorisme
Personne de Contact:
M. BOUKRA Lies, Directeur Adjoint,
Adresse:
BP 17 Bureau poste Mohammadia.
Tél.: *021 52 01 10*
Fax: *021 52 04 84*
Email: *l.boukra@caert.org.dz*

28. Appui au Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT)

Contexte

Le terrorisme est un fléau très répandu en Afrique, où pendant les dernières années de nombreux pays ont été victimes d'actes terroristes, où les problèmes irrésolus de pauvreté et d'exclusion sociale continuent à fournir un terrain très fertile pour le recrutement de terroristes, et où des pays à faible gouvernance exercent une certaine attraction sur des organisations telles qu'Al-Qaïda afin d'être utilisés en tant que bases d'établissement ou de repli.

Agence spécialisée de l'Union Africaine (UA), le CAERT a comme principales missions celles de faciliter la coopération entre les États membres de l'UA notamment via l'échange et l'analyse d'informations en matière de terrorisme d'une part, et d'autre part, de renforcer la capacité d'analyse et de réponse de l'UA et de ses États membres à travers des activités de formation et de recherche.

Description du programme

Le projet soutenu par la Commission européenne apporte un soutien aux activités suivantes, identifiées d'un commun accord :

- mise en place d'un système informatique et d'une base de données pour le stockage, l'échange et l'analyse d'informations ;
- mise en place d'un centre de documentation;
- organisation de séminaires et formations pour les autorités compétentes des États membres de l'UA.

Objectifs

En contribuant au renforcement des mécanismes de coopération internationale au niveau du continent africain et au-delà, l'objectif global du projet est d'augmenter l'efficacité des autorités compétentes des États membres de l'UA dans la lutte contre le terrorisme, tout en promouvant la bonne gouvernance et en assurant un niveau de sécurité plus élevé dans ces États. L'objectif spécifique de l'action est de renforcer les capacités du CAERT à accomplir ses missions.

Réalisations en 2010

Le CAERT travaille à la mise en place en son sein d'un centre de documentation moderne et complet ainsi que d'une base de données pouvant servir de support de travail aux points focaux dans les différents États membres de l'Union Africaine dont le CAERT est l'une des agences spécialisées. Un catalogue des ouvrages disponibles au centre de documentation du CAERT est consultable sous format électronique, ainsi que des fiches thématiques par pays. Le CAERT dans le cadre de ce programme financé par l'UE doit organiser 4 séminaires sur les thèmes «terrorisme» et «crime organisé» ; le premier, cofinancé par l'Espagne a eu lieu en mars 2009 et traité du « lien entre le crime organisé et le financement du terrorisme ».

F. Société civile

29. Appui aux associations algériennes de développement (ONG II)

Contexte

La société civile en Algérie est caractérisée par un grand nombre de petites associations qui opèrent avec peu de moyens financiers. Elles ont également peu de capacités opérationnelles et n'ont pas une tradition de coopération. Elles se trouvent bien souvent dans une situation précaire et nécessitent un soutien financier et des formations pour qu'elles puissent développer une professionnalisation de leurs services et de leur gestion.

Le projet ONG II représente la seconde phase d'appui aux associations algériennes de développement.

Description du programme

L'objectif global du projet ONG II est de contribuer à la promotion du rôle de la société civile dans le processus de développement social de l'Algérie. L'objectif spécifique de cette seconde intervention est de renforcer les capacités opérationnelles des associations, de promouvoir leurs activités communes et d'apporter une assistance soutenue l'ADS en vue d'installer, de manière durable, un encadrement incitatif à la création et au bon fonctionnement des associations et à leur participation au développement social et culturel du pays. Il s'adresse aux associations engagées dans les domaines suivants :

- social, y compris la promotion des droits des femmes et des jeunes;
- protection de l'environnement et la promotion de l'écotourisme;
- action culturelle et sportive;
- protection et le sauvetage du patrimoine archéologique;
- développement communautaire et la promotion du développement durable.

L'objectif global du projet est décliné en trois objectifs spécifiques :

L'appui aux associations

- Mise en œuvre de mécanismes de financement des projets proposés par les associations algériennes ;
- Renforcement des capacités opérationnelles des associations par des actions de formation ;
- Amélioration des moyens de communication des associations.

L'appui aux réseaux associatifs

- Promotion des échanges inter associatifs;
- Financement de projets inter associatifs par appels à propositions ;
- Promotion d'activités associatives en réseaux thématiques.

L'appui institutionnel

- Etude diagnostique de l'organisation de l'ADS et proposition d'aménagement organisationnel induit par le projet ;
- Formation du personnel de l'ADS ayant en charge les relations avec les associations ;

Informations essentielles

Montant :
11 millions d'euros, dont 10 millions d'euros financés par l'UE
Période d'exécution du programme :
54 mois (jusqu'au 30 juin 2010)
Signature de la convention :
7 janvier 2006
Bénéficiaires :
Agence de Développement Social par délégation du Ministère de la Solidarité Nationale
Personne de Contact:
M. Bouguerni, Directeur général a.i, Agence de Développement Social,
Adresse:
98 route nationale n°1, Les Vergers, Bir Khadem, Alger.
Tél.: *021 44 69*

- Amélioration et mise à jour du site Web créé par le projet ONG I (et transfert à l'ADS)

Réalisations en 2010

La période d'exécution du Projet a été prolongée de 6 mois jusqu'en juin 2010, afin de permettre au Projet un accompagnement optimal des associations dans la clôture de leur projet, ainsi que l'organisation de l'évènement de clôture.

- Le séminaire de clôture s'est tenu les 17-18 mars 2010 en présence du Ministre de la Solidarité nationale, de la Famille, de l'Ambassadrice de l'UE et de toutes les associations bénéficiaires du programme;

- L'équipe du Projet a animé un séminaire de restitution aux cadres de l'ADS et plusieurs séances de travail fin mars 2010;

- L'évaluation finale du programme s'est déroulée en deux phases, février-mars 2010 puis octobre-novembre 2010.

Séminaire de cloture ONG II

30. Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH - CBSS)

L'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH) a été adopté par le Parlement européen et le Conseil en décembre 2006. Ce nouvel instrument succède ainsi à l'Initiative européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme qui avait été créée à l'incitation du Parlement européen en 1994. L'entrée en vigueur de cet instrument spécifique au 1er janvier 2007 doit permettre d'apporter un soutien financier aux activités visant à renforcer la démocratie et les droits de l'homme dans le monde, au titre des perspectives financières 2007-2013.

Dans le cadre de l'Objectif 2 de la Stratégie IEDDH 2007 – 2010, intitulé : «***Renforcer le rôle de la société civile dans la promotion des droits de l'homme et des réformes démocratiques et dans l'amélioration de la participation et de la représentation politiques***», la Délégation en Algérie a lancé depuis 2009 trois appels à propositions pour la promotion des thèmes liés à la Démocratie et aux Droits de l'Homme. L'appel à propositions Budget 2010 a été lancé en décembre 2010, la signature des contrats de cofinancement est prévue avant la fin du premier semestre 2011.

Au présent, 14 microprojets présentés par des associations algériennes ont été sélectionnés. Ces projets seront mis en œuvre pendant la période 01/11/2009 – 31/12/2013. Les microprojets concernent des actions à petite échelle pour approfondir le soutien aux initiatives de la société civile locale et à renforcer leur contribution au processus démocratique.

« Cellule d'information et de formation sur les droits des enfants aux établissements scolaires (primaire, moyen et lycée) dans la wilaya de Bordj Bou Arreridj» (Association El Ghaith). Le projet vise l'élaboration des programmes d'enseignement, des techniques pédagogiques et du matériels didactiques pilotes sur les droits des enfants à l'intention des écoles du primaire, du moyen et du secondaire de la wilaya de Borj Bou Arréridj;

Formation sur les droits des enfants

«Renforçons nos capacités pour mieux agir» (Association LPSJE). Le projet vise à contribuer à vulgariser la culture de la Démocratie et des Droits de l'homme par la formation et l'éducation aux principes de la lutte contre la violence, à travers la lutte contre les violences du genre et en particulier les violences à l'égard des femmes;

«Réduction de la violence en milieu scolaire» (Fondation M. Boucebci). L'objectif du projet est la réduction de la violence en milieu scolaire par le renforcement de la capacité et l'élargissement du champ d'intervention de l'équipe permanente de thérapeutes de la Fondation pour la prise en charge des élèves et enseignants confrontés à la violence;

Informations essentielles

Montant :
1.800.000 € (Appels à propositions – Budget 2008, 2009, 2010)
Signature de la convention :
26 décembre 2006
Bénéficiaire :
ONG algériennes de développent

«Appui au renforcement des capacités de la société civile dans le domaine de la pratique démocratique et des droits humains à Tizi-Ouzou et Bejaia» (LADDH). Le projet vise à améliorer les capacités de la société civile de Tizi-Ouzou et de Bejaïa pour améliorer l'effectivité des Droits humains;

«Dar Houria (maison liberté)» (Association Djazaïrouna): Le projet vise à promouvoir les droits, la démocratie et l'égalité entre femme et homme, par l'information des victimes du terrorisme, des femmes, des jeunes, des étudiants, et des enfants de la wilaya de Blida sur leurs droits, par la sensibilisation sur les principes de l'égalité et la citoyenneté, et la promotion de la démocratie citoyenne;

«Centre de formation aux métiers d'éducateurs à la paix» (Association nationale Santé Jeunes). Le projet a pour objectif spécifique de contribuer à l'insertion socioprofessionnelle de 100 jeunes âgés de 20-25 ans des deux sexes, devenus violents, exclus du système scolaire et issus de quartiers populaires de la wilaya d'Alger, par la formation;

«Renforcement de l'accès à la prévention du VIH auprès des Migrants en Algérie» (AIDS Algérie). Le projet vise à réduire la transmission sexuelle du VIH et des autres IST via des activités de prévention auprès des personnes en situation de vulnérabilité et des groupes les plus exposés au risque (les migrants et les populations mobiles);

«Agir pour mes droits» (Association Le Petit Lecteur). Le projet vise la promotion des droits de l'enfant par l'approfondissement de la connaissance de la convention internationale des droits de l'enfant;

Association du Petit Lecteur

«Actions pour la Formation et l'Information des Femmes et des Enfants aux droits humains et à la démocratie» (Association RACHDA). Le projet vise à contribuer au renforcement et à la promotion des droits humains et de la citoyenneté, notamment chez les jeunes et les femmes, pour en faire des citoyens actifs qui participent au devenir d'une société harmonieuse;

«Création d'un centre de prévention primaire d'information, communication, éducation de lutte contre la violence à l'encontre des femmes, des jeunes filles et des petites filles, basée sur le genre et contre toutes autres formes de discrimination» (ASSALA). Le projet vise à contribuer à la stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes basée sur le genre (sexe) et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes;

«Centre de prévention et d'information en matière des droits de l'homme, Chouâa El Amel» (Association d'Aide Médico-psychosociale Dellys). L'objectif du projet est de renfoncer les capacités des professionnels et des acteurs du mouvement associatif en matière des droits de l'homme pour une meilleure prise en charge des familles en détresses multiples privées de leurs droits;

«Promotion du droit associatif par le développement d'un centre ressource dédié aux associations» (Association pour la Culture et le développement Communautaire - ACDC). Le projet vise la promotion du rôle du tissu associatif dans le développement local, par la mise en place d'un centre ressource au bénéfice des acteurs de la société civile de la région de Beni-Abbes;

«Décentralisation de l'action de prévention et de prise en charge pour un accompagnement psychosocial de proximité des populations de haute montagne dans la wilaya de Tizi Ouzou» (Ligue de Prévision et de Sauvegarde de la Jeunesse et de l'Enfance de Tizi-Ouzou - LPSJE). Le projet vise à contribuer à l'amélioration du bien être des populations rurales de haute montagne à travers l'information, la sensibilisation et la prise en charge psychologique, juridique et médicale;

«Création d'un centre d'accueil, d'écoute de soutien psychologique et juridique pour la promotion du droit des femmes en difficulté et des personnes handicapées à Laghouat et la coordination des activités de la société civile en faveur de ces population» (Association pour la promotion de la femme rurale wilaya de Laghouat). Le projet a pour objectif spécifique la création d'un centre de sensibilisation et d'information pour une participation efficace de la société civile dans la promotion des droits des femmes, des personnes en situation d'handicap et autres populations vulnérables des zones rurales et quartiers défavorisés de la Wilaya de Laghouat.

31. Autres subventions

Dans le cadre de la politique de coopération au développement, la Commission européenne soutien des actions proposées par des ONG européennes et des pays partenaires spécialisés dans la coopération au développement. Les objectifs sont la réduction de la pauvreté, le développement économique et social durable ainsi que l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale. Dans le cadre des Programmes thématiques «Cofinancement-ONG»,» «Développement social et humain», «Migration et asile» et «Acteurs non étatiques et Autorités locales», la Commission européenne soutient 8 projets en Algérie.

1. «Soutien à l'élevage de bétail dans les camps de réfugiés sahraouis» (Movimento Africa 70).

Le projet vise à l'amélioration de la qualité de vie de la population Sahraoui à travers une amélioration de la production du cheptel. L'objectif spécifique est le renforcement de la Direction Vétérinaire à travers la création d'un système de formation/recyclage du personnel pour garantir un niveau de surveillance optimal sur le territoire.

2. Le développement inclusif local: une solution pour lutter contre l'exclusion des personnes en situations de handicap» (Handicap International).

Le projet vise à contribuer à ce que les personnes en situations de handicap soient des citoyens à part entière et puissent à ce titre prétendre à une participation et considération égale au sein de leur pays. L'objectif spécifique vise le renforcement des capacités de la Fédération des Associations des Handicapées Moteurs (FAHM), et de six associations partenaires associées, au développent des actions et des services d'intégration en faveur des personnes en situations de handicap.

3. Appui aux communautés de base pour le développement durable dans la région des Monts de Chenoua» (Cooperazione Internazionale Sud/Sud - CISS).

Le projet vise à (1) contribuer à la mise en place d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales, à travers la réhabilitation des écosystèmes montagnards algériens, (2) contribuer à l'émergence d'une dynamique de capitalisation, d'échanges d'expérience et de bonnes pratiques, de travail en réseau, de renfoncement des capacités et de plaidoyer en faveur de la préservation des zones de montagnes de l'Algérie.

4. Renforcement des capacités de plaidoyer pour la promotion de droits et l'égalisation des chances des personnes en situation d'handicap en Algérie et au Maroc» (Handicap International).

L'objectif du projet est de contribuer à ce que les personnes en situation de handicap du Maghreb exercent leur qualité de sujet de droit dans un cadre social et réglementaire favorable et conforme aux principes de la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH). Le projet tend plus précisément à ce que les organisations de personnes handicapées en Algérie et au Maroc participent pleinement à la mise en œuvre et au suivi des politiques du handicap.

5. Soutien et mise en réseau des acteurs institutionnels et de la société civile pour la promotion des droits de l'enfant, la réhabilitation des enfants victimes du terrorisme (CISP).

Le projet vise à améliorer l'assistance, le soutien et la réhabilitation des enfants victimes du terrorisme; prévenir l'enrôlement des enfants dans des actes terroristes, améliorer la protection des droits de l'enfant en Algérie, mettre en réseau les intervenants travaillant auprès des enfants victimes du terrorisme.
Le projet tend plus précisément à renforcer les compétences des intervenants de l'aide, du soin, de l'éducation et du contrôle en charge des populations jeunes afin de prévenir, de prendre en charge les problématiques liées aux conséquences du terrorisme sur un quartier d'Alger.

6. «Amélioration de la prise en charge des enfants en situation de handicap dans les établissements de soins en Algérie» (Handicap International).

Le projet vise à améliorer les conditions d'accueil, de prise en charge et les perspectives de sortie des enfants présents en établissements de soins. Plus précisément le projet tend à renforcer les pratiques professionnelles et de coordination des autorités nationales et locales et de l'ensemble des acteurs concernés afin d'améliorer le système de prise en charge des enfants handicapés ou considérés en situation de handicap.

7. «Programme GEPE, Genre & Economies Pluri Elles» (CIDDEF).

Le projet vise à favoriser l'accès à l'emploi et à la création d'activités génératrices de revenues des femmes résidant en zone urbaine et rurale en Algérie, en Egypte, au Maroc et en Tunisie par la mise en œuvre d'un programme d'émancipation par l'activité économique.

8. «Algérie: Renforcer la protection des migrants et les capacités de gestion des flux migratoires mixtes» (Consiglio Italiano per i Rifugiati).

Le projet vise au renforcement de la protection des migrants et des capacités de gestion des flux migratoires mixtes en Algérie. Contribution à développer la protection et l'assistance humanitaire en faveur des migrants et des demandeurs d'asile.

Informations essentielles

Montant :
4.5 millions d'euros.
Période d'exécution du programme :
2008-2011
Bénéficiaire :
Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie
Point de contact et site web :
Pôle méditerranéen,
Adresse :
B.P 105 Cité El Khadra 1003 Tunis, Tunisie.
Tél: *+216 71.78.00.09*
www.euromedgenderequality.org

32. La coopération euro-méditerranéenne et le renforcement du rôle des femmes

Le renforcement du rôle des femmes dans la société est l'une des priorités du partenariat euro-méditerranéen tel que définit dans la Déclaration de Barcelone de 1995. Lors du 10ème anniversaire de cette déclaration, un programme d'action de 5 ans a été validé par les représentants des États concernés, et ceux-ci se sont engagés à prendre des mesures pour ***«réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes en luttant préventivement contre toutes les formes de discrimination et en garantissant la protection du droit des femmes»***. Les fondements de cette politique ont été définis lors de la première Conférence ministérielle euro-méditerranéenne autour du thème «Renforcer le rôle des femmes dans la société» à Istanbul en 2006. Les ministres y ont décidé des mesures concrètes, notamment en vue de renforcer le rôle des femmes dans les sphères politique, civile, sociale, économique et culturelle, ainsi qu'en matière de lutte contre la discrimination.

Cette approche est en cohérence avec la position de l'UE en ce qui concerne le traitement des discriminations et des inégalités entre les hommes et les femmes : "L'égalité entre les femmes et les hommes est essentielle pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Cependant, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent toujours dans de nombreux systèmes culturels, sociaux et politiques. Dans de nombreux pays les femmes souffrent de manière disproportionnée de la pauvreté et des maladies qui y sont associées, telles la malnutrition, la santé précaire et l'analphabétisme."

Pour la région euro-med[2], un programme régional de l'UE sur l'égalité entre les hommes et les femmes et sur la société civile, bénéficie d'un financement dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). Ce programme triennal (2008-2011) « Renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région euro-méditerranéenne» est doté d'un budget de 4,5M€. Il poursuit trois objectifs principaux : appui à l'application dans son intégralité de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW); contribution à une meilleure connaissance et soutien aux actions visant à prévenir les violences sexiste ; appui au suivi des conclusions et du cadre d'action de la conférence d'Istanbul.

Le programme facilite la création de réseaux et l'échange d'expériences entre les pays de l'UE et les pays méditerranéens, mais aussi entre les pays du Sud eux-mêmes, développe la capacité des principaux acteurs à promouvoir l'égalité hommes-femmes et la lutte contre la violence faite aux femmes et enfin, favorise l'organisation de campagnes de défense à partir de faits établis, de sorte que les décideurs politiques puissent adopter des mesures en faveur du changement dans les institutions et dans les mentalités. Le programme a également vocation à coopérer avec les médias de façon à véhiculer une image positive du rôle de la femme dans la société et à soutenir les pratiques de lutte contre la violence faite aux femmes.

Réalisations en 2010

Dans le cadre des activités du programme ***«Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans la région euro-méditerranéenne»***

[1] Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie

(EGEP) et du suivi des analyses de situation nationales réalisées par EGEP dans les neuf pays partenaires méditerranéens, une table ronde régionale s'est tenue à Bruxelles en Belgique les 15, 16 et 17 Mars 2010.

Le but visé par cette table ronde est d'améliorer la compréhension et la connaissance des priorités qui se rapportent à l'égalité entre hommes et femmes et à la violence fondée sur le genre dans les pays de la région euro-méditerranéenne et de les valider. Dans ce but, cet événement a réuni des représentants et représentantes des ministères nationaux de la femme, des institutions s'occupant de la femme et des questions liées à l'égalité, des représentants d'organismes gouvernementaux, des médias, des donateurs et des organisations internationales, les experts locaux ayant réalisé les études d'analyse de situation nationale ainsi que des experts régionaux et internationaux d'organisations ayant une expérience et des compétences similaires.

Catherine Ashton HR/VP rencontre Shirin Ebadi, Défenseuse des Droits de l'Homme et Lauréate du prix Nobel de la Paix, septembre 2010.

Catherine Ashton, HR/VP rencontre Soraya Rahim Sobhrang, Commissaire responsable des Droits des Femmes à la Commission Afghane indépendante des Droit de l'Homme, lauréate 2010 du prix pour les défenseurs des DDH.

Informations essentielles

Montant :
5 millions d'euros (MEDA)
Période d'exécution du programme :
2006-2010
Bénéficiaires :
Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Territoires palestiniens occupés, Tunisie et Turquie.
Personne de contact et site web :
M. Naamoune Mustapha,
Tél.: *038 86 38 01*
Fax: *038 86 84 00*
Email:
nmr-bone-dz@hotmail.fr
www.med-pact.eu

33. Med-Pact-Autorités locales

Med-Pact-Autorités locales a pour objet de favoriser le dialogue et la coopération entre les villes et les sociétés civiles en vue d'améliorer la compréhension mutuelle et de promouvoir le rapprochement social et culturel entre l'UE et ses partenaires.

Objectifs

Ce programme entend établir des partenariats durables entre les villes et les sociétés civiles de l'UE et de la Méditerranée, renforcer et approfondir les partenariats existants et contribuer à la promotion de modèles plus participatifs qui privilégient davantage le développement durable dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Il vise également à élargir et renforcer les réseaux de municipalités et à faciliter leur accès à l'information sur des questions techniques et méthodologiques.

Concrètement ?

La coopération privilégie les domaines en rapport avec les stratégies de développement durable en milieu urbain, la mise en œuvre d'une politique spécifique de la ville et le renforcement de la gouvernance locale. Ce programme appuie les efforts que les autorités locales consentent pour mettre en œuvre à leur échelle un cadre institutionnel et législatif efficace et moderne, gérer et contrôler leurs budgets et former leur personnel. Il aide les collectivités territoriales à définir une stratégie de développement durable, à la promouvoir et à la mettre en œuvre, à appliquer une politique de la ville qui soit spécifique, en particulier dans le domaine du développement économique, de la protection de l'environnement, des transports et de la mobilité et, enfin, de l'intégration des exclus sociaux.
Sept des neuf projets sont toujours en cours: SHAMS, GEMM, PAMLED, STREAM CITIES, PACEM, APUDUI, GUIFORMED et le projet d'aide à l'intégration sociale et économique des personnes et minorités défavorisées à l'échelle municipale. Les projets ARCHIMEDES et MEDACCESS ont pris fin en décembre 2008.

Actions en bref

- Soutien à la mise en œuvre conjointe de neuf projets auxquels participent 30 villes méditerranéennes partenaires et 25 villes européennes, qui représentent les intérêts de millions d'habitants de la région Euromed;
- Amélioration du dialogue et de la coopération entre les acteurs locaux de la région Euromed en vue de renforcer les partenariats Nord-Sud et Sud-Sud;
- de l'environnement, le développement économique durable, les transports et la mobilité, la réduction des disparités sociales et la valorisation du patrimoine culturel sous-exploité dans les pays méditerranéens partenaires.

Réalisations en 2010

Dans le cadre du projet d'Accompagnement Méthodologique à la Définition de Politiques d'Urbanisme et de Développement Urbain Intégrées (APUDUI), plusieurs réalisations ont été mises en œuvre:

- Réunion du comité de pilotage en mai 2010;
- réunion régionale de fin du programme MED-PACT et démarrage de CIUDAD, en juin 2010 avec tous les chefs de file des projets subventionnés, ainsi que l'assistance technique régionale et les chargés du programme dans les différents services de la Commission et Délégations;
- Réalisation d'ateliers et séminaires de planification à Annaba en octobre et décembre 2010 en présence de cadres de tous les partenaires.

Le contrat a été prolongé jusqu'au 30 juin 2011 pour permettre de compléter les activités engagées avec tous les partenaires.

34. CIUDAD-Développement urbain durable

Objectifs

Le programme CIUDAD (« Cooperation in Urban Development and Dialogue », Coopération en matière de développement urbain et dialogue) entend promouvoir la compréhension mutuelle, le dialogue et la coopération entre les acteurs locaux de l'UE d'une part et des pays partenaires du Sud et de l'Est du Voisinage (région IEVP) d'autre part. À cet effet, il soutient le renforcement des capacités pour la modernisation et le renforcement des gouvernements locaux et régionaux. Il vise également à mettre en place de nouveaux partenariats et à renforcer les partenariats existants entre autorités locales et régionales de la région de l'IEVP (sud-sud, est-est et sud-est) afin de pérenniser les réalisations au-delà de la durée de vie du programme.

CIUDAD profite des travaux des précédentes initiatives comme les programmes MED'ACT et MED-PACT financés au titre de l'instrument MEDA (Sud) et les programmes TCAS et IBPP financés par l'instrument TACIS (Est), entre autres.

Concrètement ?

Une vingtaine de projets bénéficiant d'un cofinancement (subventions) se concentrent sur les trois priorités thématiques suivantes : l'environnement durable et l'efficacité énergétique ; le développement économique durable et la réduction des disparités sociales ; la bonne gouvernance et la planification et le développement urbains durables. Les partenariats associent des consortiums d'organisations regroupant des autorités locales, des universités, des ONG et d'autres acteurs du développement urbain durable aussi bien de l'UE que des pays du Voisinage.

Un mécanisme d'appui au programme assure le soutien technique aux bénéficiaires et le suivi des progrès ainsi que la diffusion des résultats et la visibilité de CIUDAD, essentiellement par le biais de réseaux urbains et régionaux existants.

Actions en bref

- Promotion du concept de développement urbain durable dans l'UE et dans la région de l'IEVP;
- Création de partenariats durables entre les autorités locales de l'UE et de la région de l'IEVP, ainsi qu'entre les partenaires de l'Est et du Sud du voisinage (coopération interrégionale);
- Renforcement de la capacité des autorités locales et de la coordination entre les niveaux locaux et régionaux de gouvernement;
- Identification et élaboration de projets de développement urbain durable par les autorités locales de l'UE et de la région de l'IEVP. Ces projets seront présentés, dans un format adapté, aux institutions financières internationales susceptibles de les financer.

Réalisations en 2010

L'année 2010 a été celle du démarrage du programme: les contrats de subvention des projets ont été signés en fin d'année 2009. La réunion régionale de lancement s'est tenue en juin 2010 à Bruxelles, conjointement à la réunion de clôture de MED-PACT. Réunion de prise de contact, elle a permis à tous les partenaires de se rencontrer, et de bénéficier de formation aux questions de procédure et de communication organisée par l'équipe régionale de Mécanisme d'Appui au programme.

Deux projets concernent l'Algérie :

1- Promotion d'une gestion intégrée et durable des déchets solides urbains dans les

Informations essentielles

Montant :
14 millions d'euros
Période d'exécution du programme :
2009-2013
Bénéficiaires : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Russie, Ukraine
Personne de contact:
*M. Frank Samol, chef d'équipe Mécanisme d'Appui (**Email:** frank.samol@ciudad-programme.eu) ou M. Naguib Amine, Mécanisme d'Appui Pays Voisinage Sud), (**Email:** naguib.amin@ciudad-programme.eu) - www.ciudad-programme.eu*

pays du Maghreb. Ce projet vise l'amélioration de la gestion des déchets solides dans plusieurs villes du sud de la Méditerranée. Un grand nombre des approches utilisées dans les villes du sud de la Méditerranée n'ont pas donné de résultats efficaces à cause du manque de capacités de gestion et du manque de personnel qualifié, et dû à l'application de mesures inadaptées aux conditions spécifiques des pays du Maghreb.

Ce projet a sélectionné trois centres urbains dans les pays du sud de la Méditerranée et un au Nord pour partager et profiter des leçons tirées. Le projet stimulera l'échange de savoir-faire et d'expériences, tout en cherchant à adapter les options appropriées pour une gestion de déchets améliorée. Le projet vise à développer et/ou établir dans chaque ville une gestion intégrée et durable des déchets, en expérimentant avec des systèmes innovateurs de tri et de récupération de déchets et avec la participation et l'intégration du secteur informel.

Les villes en question sont Beni Mellal au Maroc, Sétif en Algérie, Sfax en Tunisie et Reus en Espagne.

2 - De la ville pilote à la ville durable : réinventer les villes nouvelles. Ce programme vise à améliorer les capacités des urbanistes, architectes et décideurs locaux et leur faire bénéficier des expériences développées Europe lors de la construction et de la gestion des villes nouvelles. Il vise également à développer une approche intégrée et des outils pour la création de villes durables dans la région IEVP Sud et les pays de l'Europe. Il se déroule en Algérie (Ville nouvelle de Sidi Abdellah-Alger), Egypte (Ville nouvelle du «15 mai»-Le Caire) et Maroc (Ville de Tanger et Province de Fahs Anjra pour la ville de Ch'Rafate).

Sidi Abderamane

35. EuroMed Jeunesse IV

Contexte

Dans le cadre du troisième chapitre du processus de Barcelone, intitulé «partenariat social, culturel et humain», la déclaration de Barcelone, adoptée en 1995 a fixé les fondements du programme Euro-Med Jeunesse. Les échanges de jeunes ont été considérés comme un outil de préparation des générations futures à une coopération plus étroite entre les partenaires euro-méditerranéens.

Description du programme

Le programme Euro-Med Jeunesse est un programme régional dont débute la quatrième phase (Euro-Med Jeunesse IV) Elle couvre 8 pays (Algérie, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Egypte, Territoires palestiniens occupés, et Tunisie).

A l'instar de la phase précédente, EMJ IV a accorde un intérêt particulier à la coopération sous-régionale dans le domaine de la jeunesse, à travers le financement de projets associatifs pour l'échange de jeunes, participation au service volontaire Euro-Med Jeunesse et renforcement de partenariat entre les associations/groupes de jeunes en permettant d'échanger de bonnes pratiques et soutenir l'innovation dans le travail avec les jeunes. très peu des activités prévues ont pu être réalisées.

En ce qui concerne l'Algérie, une enveloppe de 300,000 € a été allouée.

Objectifs

Les objectifs généraux de la quatrième phase du programme Euro-Med Jeunesse ainsi que les objectifs spécifiques qui y sont liés sont les suivants:

1. Stimuler une compréhension mutuelle et un dialogue interculturel entre les jeunes au sein de la région euro-méditerranéenne :

- offrir des possibilités interculturelles non formelles aux jeunes;
- combattre les préjugés et les stéréotypes répandus dans le bassin méditerranéen et qui déterminent la perception mutuelle.

2. Promouvoir une citoyenneté active chez les jeunes et leur sens de la solidarité :

- offrir aux jeunes la possibilité de jouer un rôle actif dans le développement de la société et d'exprimer leur engagement personnel;
- veiller à ce que les possibilités de participation active soient proposées de façon équitable aux jeunes hommes et aux jeunes femmes, en encourageant l'équilibre entre les sexes dans toutes les actions;
- contribuer à renforcer les organisations non gouvernementales dans le secteur de la jeunesse.

3. Renforcer la participation des organisations de jeunesse non gouvernementales à la société civile et à la démocratie :

- promouvoir les valeurs fondamentales, telle que le respect, la tolérance et le dialogue parmi les jeunes issus de milieux culturels différents;
- renforcer les compétences des jeunes, y compris les compétences interpersonnelles, la créativité, le sens de l'initiative et la solidarité.

4. Contribuer au développement de la politique de la jeunesse:

- faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques tant au niveau régional, sous-régional et national;

Informations essentielles

Montant :
300.000 euros
Période d'exécution du programme :
Septembre 2010-Septembre 2015
Signature de la convention :
26 septembre 2010
Bénéficiaire :
Ministère de la Jeunesse et des Sports
Personne de contact :
Mme Kharfi Rabia, Directrice générale de la jeunesse, Ministère de la Jeunesse et des Sports,
Tél.: *021 68 35 50/58*

- promouvoir l'acquisition de nouvelles compétences, de nouvelles méthodes de travail ainsi que l'échange de bonnes pratiques parmi les jeunes et les responsables des structures et de la politique «jeunesse» tout en mettant l'accent sur des thèmes pertinents;

- mettre en place des partenariats et des réseaux durables parmi les organisations de jeunesse.

Réalisations en 2010

La convention de financement a été signée en septembre 2010.L'Unité nationale a été installée en décembre. L'une des premières activités sera la réunion de démarrage régionale avec tous les partenaires prévue au 1er trimestre 2011.

36. EuroMed Audiovisuel III

Contexte

Fin 2010, la Délégation de l'Union européenne en Algérie, a été désignée comme chef de file pour la mise en œuvre de trois projets régionaux dans le cadre du programme EuroMed audiovisuel III.

EuroMed audiovisuel III vise à développer et renforcer la capacité cinématographique et audiovisuelle des pays méditerranéens, à promouvoir la complémentarité et l'intégration des industries cinématographiques et audiovisuelles de la région et promouvoir la libre circulation des biens et services cinématographiques.

Comme mentionné plus haut, l'enveloppe globale allouée à ce programme, c'est-à-dire à l'ensemble du programme EuroMed audiovisuel III (qui comprend les trois projets mentionnés ci-après) est de 11.000.000 EUR, enveloppe répartie entre d'une part l'attribution de subventions en cofinancement et d'autre part pour une assistance technique en charge du monitoring et soutenant un mécanisme de renforcement des capacités.

EuroMed audiovisuel III cible exclusivement les pays suivants: Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie et Tunisie.

Trois domaines sont tout particulièrement mis en avant :

- Formation des professionnels;
- Renforcement des capacités de distribution et soutien à l'émergence de nouveaux modèles de distribution et de supports de diffusion;
- Développement d'une audience euro-méditerranéenne.

Description des programmes

Ces trois programmes-pour lesquels la Délégation de l'union européenne en Algérie est chef de file-se décrivent comme suit :

1.EuroMed Audiovisuel III/DOCmed

Ce programme a pour objectif de contribuer à la structuration de la production documentaire au Maghreb et au Moyen-Orient par la formation à la production et à la coproduction des producteurs de documentaire.
Il vise également à contribuer au développement et au financement par la coproduction de 10 projets documentaires arabes par an et renforcer les compétences des producteurs, pour qu'ils soient en capacité de soutenir durablement les créateurs en développant et en coproduisant de nouveaux projets au-delà de la formation.

2.EuroMed Audiovisuel III/ DIA Sud-Med

Objectifs globaux

- Contribuer à la consolidation d'une véritable industrie de l'audiovisuel au Sud de la Méditerranée, créatrice d'emplois pérennes et de croissance, dans une logique de soutien au dialogue interculturel méditerranéen et euro-méditerranéen;

- Contribuer au développement de collaborations pérennes entre les professionnels de l'audiovisuel méditerranéen, dans une logique de soutien au dialogue interculturel, par le développement d'approches pédagogiques horizontales et des rencontres de professionnels.

Objectifs spécifiques

Poursuivre et renforcer la professionnalisation du secteur audiovisuel (professionnels

Informations essentielles

Montant global alloué au programme :
11.000.000 EUR
Période d'exécution du programme :
Entre 30 et 36 mois
Signature des contrats :
Fin 2010
Bénéficiaires :
Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie et Tunisie
Personnes de contact :
1*/EuroMed Audiovisuel III/ DOCmed (Jad Abi-Khalil, Director/Producer BEIRUT DC, jad@beirutdc.org),*
2*/EuroMed Audiovisuel III/ DIA Sud-Med (Vincent Melilli, Directeur de l'Ecole Supérieure des Arts Visuels, Maroc, vincent.melilli@esavmarrakech.com),*
3*/ EuroMed Audiovisuel III/ TERRAMED Plus, Mrs Stefania Cinque, Vice Director of Commercial Development Department-RAI, s.cinque@rai.it).*

et futurs professionnels via la formation initiale et continue ; écoles du cinéma via l'émergence de pôles d'excellence complémentaire, fondés sur des compétences pédagogiques renforcées) selon une logique industrielle, d'excellence technologique, et d'ouverture à l'international et à la collaboration interrégionale.

3.EuroMed Audiovisuel III/ TERRAMED Plus

Ce programme aura notamment pour objectifs de sensibiliser le public euro-méditerranéen à l'offre audiovisuelle dans la région, en contribuant et en renforçant la coopération des programmes audiovisuels entre les deux rives de la Méditerranée afin que ces derniers bénéficient d'une plus large audience. Le programme devra également contribuer à promouvoir les programmes méditerranéens produits par les chaines publiques en augmentant leur visibilité dans la zone méditerranéenne. Ce programme devra toucher toutes les audiences comprises dans le bassin méditerranéen.

37. Initiative conjointe Union Européenne - Nations Unies pour la Migration et le Développement

L'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement (JMDI) de l'Union Européenne et des Nations Unies est un reflet de la reconnaissance et de l'intérêt croissant pour les activités liant étroitement migration et développement.

Dans ce contexte, l'UE a offert de nouvelles opportunités de financement, au sein desquelles figure le Programme thématique de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile 2007 – 2013, qui finance le JMDI. Ce programme ne s'attaque pas directement aux causes profondes des migrations mais vise plutôt à encourager les diasporas à contribuer au développement socio-économique des pays d'origine des migrants, à atténuer la fuite des cerveaux, à faciliter les transferts de fond et le retour des migrants qui décident de rentrer dans leurs pays d'origine.

Concrètement ?

L'Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement vise à aider les organisations de la société civile et les autorités locales qui souhaitent contribuer à renforcer le lien entre la migration et le développement. L'Initiative Commune vise également à **1)** mettre en place et consolider les réseaux de personnes et organisations actives dans le secteur de la migration pour le développement et à **2)** identifier les bonnes pratiques en la matière et partager les informations sur ce qui fonctionne au niveau local et international afin de **3)** enrichir l'élaboration des politiques sur la migration pour le développement. Les activités suivantes permettront d'atteindre cet objectif :

- Un appel à propositions, d'un montant global d'environ 10 millions d'euros pour financer des projets dans quatre secteurs prioritaires d'activités: **1)** transferts de fonds des migrants; **2)** les communautés migrantes; **3)** les capacités des migrants; et **4)** les droits des migrants. Les projets sélectionnés seront mis en place dans le cadre de partenariats unissant la société civile et les autorités locales des pays de l'Union européenne et leurs contreparties dans les 16 pays ciblés par l'Initiative.

Réalisations en 2010

Les projets ont atteint leur vitesse de croisière en 2010. Une évaluation interne à mi-parcours, dirigé par le directeur de programme chargé de ces projets pour le PNUD à Bruxelles, a eu lieu en Septembre 2010. Tous les projets ont été visités, y compris ceux mis en œuvre dans la wilaya de Tizi Ouzou. En général, les progrès de chacun des quatre projets ont été jugés satisfaisants. Une évaluation finale qui sera réalisée localement est prévue pour le premier semestre de 2011. Les autorités algériennes continuent à être associées au suivi de ces projets

Informations essentielles

Montant :
10 millions d'euros
Période d'exécution du programme :
2007 – 2013
Bénéficiaires :
Algérie, Cap-Vert, Égypte, Equateur, Ethiopie, Géorgie, Ghana, Jamaïque, Mali, Maroc, Moldavie, Nigeria, Philippines, Sénégal, Sri Lanka, Tunisie

Informations essentielles

Montant :
10 millions d'euros
Période d'exécution du programme :
2009-2010

38. ECHO - Aide humanitaire aux Sahraouis

Contexte

Les réfugiés sahraouis vivent dans des camps près de Tindouf depuis près de 35 ans maintenant, séparés de la population locale algérienne et largement dépendants de l'aide internationale. L'accès aux services sociaux de base est assurée uniquement grâce aux ressources financières externes et aux réfugiés eux-mêmes qui travaillent en grande partie bénévolement.

Cependant les causes sous-jacentes sont certainement plus complexes : quantité et diversité de la nourriture, certes, mais aussi hygiène, état de santé général, habitudes culturelles et sanitaires, qualité de l'eau.

Depuis 1993, Echo apporte une aide constante aux réfugiés dont le montant total a atteint presque 170 millions d'euros. Le dernier programme d'action représentait 10 millions d'euros et a financé des activités de fin 2009 à fin 2010, afin de:

- ***fournir une aide alimentaire régulière et diversifiée*** aux réfugiés (5.5 millions d'euros confiés au PAM et à deux ONG européennes) avec la distribution d'un panier alimentaire de base permettant d'assurer 2.100Kcal par personne par jour, ainsi que des produits frais complémentaires afin d'apporter des vitamines et autres micro nutriments.

- ***fournir une aide humanitaire non alimentaire, couvrant les secteurs de l'eau, l'hygiène et l'assainissement, la santé*** (médicaments essentiels, surveillance épidémiologique et formations), et l'abri (distribution de tentes). Les différentes actions ont été mises en œuvre à travers les partenaires de la Direction générale d'aide humanitaire et protection civile de la Commission européenne, ECHO, que sont l'UNHCR, l'OMS, la Croix Rouge Espagnole, Triangle génération Humanitaire, Oxfam Solidarité Belgique, Mundubat et Médecins du Monde Grèce.

Début de 2010 un montant additionnel de 975,000€ a financée un projet de réhabilitation d'aires d'entreposage de l'aide alimentaire mis en œuvre par le PAM.

Photo : A. Guillaud

Citerne à eau.

Tableau résumant les organisations financées par Echo :

Organisation	Secteur	Montant
Programme Alimentaire Mondial	Aide alimentaire ; distributions générales de paniers basiques (2100Kcal/P/J)	2.850
Oxfam Solidarité Belgique	Distribution de produits frais pour la période du Ramadan (vitamines et protéines animales)	0.900
Mundubat	Distribution de produits frais six mois de l'année (complément de distribution d'autres organisations)	1.750
Médecins du Monde Grèce	Projet en négociation (Médicament essentiels et gestion des déchets hospitalier).	715.000
UNHCR	Approvisionnement en eau potable, logistique et monitoring.	1.850
Triangle génération Humanitaire	Distributions de kits d'hygiène et sensibilisation sur l'hygiène.	0.900
Croix Rouge Espagnole	Latrines scolaires, introduction d'eau et appuis au programme d'hygiène et de santé scolaire.	0.850
Médecins du Monde Grèce	Approvisionnement en médicaments essentiels, formation dans la gestion des médicaments, et gestion des déchets médicaux.	0.750
Organisation Mondiale de la Santé	Appui technique à la surveillance épidémiologique et aux formations du personnel de santé.	0.200
	TOTAL	10 millions

En octobre 2010 une nouvelle décision financière de 10 millions d'euros a été approuvée Cette décision a une validité de 16 mois, (01/09/10 au 31/12/11) et elle couvrira en partie les besoins des réfugiés pour la période 2010 et 2011.

Photo : A. Guillaud

Photo : A. Guillaud

Distribution de produits alimentaires frais.

G. Culture et Patrimoine

Informations essentielles

Montant :
5.27 millions d'euros, dont 1 million d'euros financé par l'UE
Période d'exécution du programme :
jusqu'au 31 décembre 2011
Signature de la convention :
27 novembre 2006
Bénéficiaires :
Wilaya d'Alger
Personne de Contact :
M. Ghida, Directeur de l'aménagement et de la restructuration des quartiers, Wilaya d'Alger, ***Adresse :***
2 rue Amara Rachid, Casbah, Alger
Tél.: *021 71 07 44*

39. Restauration de la Basilique Notre-Dame d'Afrique

Contexte

Construite il y a plus de 150 ans, la basilique Notre Dame d'Afrique est un joyau architectural bâti sur un site d'exception; son style éclectique s'inspire de références romanes, byzantines et mozarabes. C'est un élément significatif du patrimoine historique national.
La basilique se trouve au cœur d'un patrimoine méditerranéen commun. Sa restauration, certes nécessitée par l'état de l'édifice, participe de cette vision ambitieuse: renforcer les liens entre deux mondes méditerranéens, chacun attaché à sa culture en reconnaissant l'intérêt de partager celle de l'autre, dans l'interdépendance de deux identités.

Depuis plusieurs années, mais d'une façon encore plus pressante depuis le séisme du 21 mai 2003, le site s'est fortement dégradé. En particulier, les parties hautes de l'édifice étaient dans un équilibre précaire. Le site se devait donc d'être restauré rapidement, pour assurer la sécurité du site, la solidité de la construction et l'intégrité de l'édifice, élément constitutif du paysage d'Alger.

Description du programme

Les travaux prévus concernent l'ensemble de la nef, le cœur et le campanile. Parallèlement au chantier de restauration, un «chantier-école» placé sous la responsabilité pédagogique de l'association française bien connue des Compagnons du Devoir, fonctionne à proximité immédiate de la basilique. Le chantier-école constitue un mode d'acquisition spécifique des apprentissages par alternance.

L'association diocésaine d'Algérie (ADA), propriétaire du site, en a délégué la maîtrise d'ouvrage à la Wilaya d'Alger. Le projet s'appuie sur un partenariat exceptionnel de financement entre l'ADA, la Wilaya d'Alger, l'Union européenne, l'Etat français et des collectivités territoriales françaises ainsi que des donateurs privés.

Le budget total de la restauration est de 5,27 millions d'euros. A la demande des autorités algériennes, l'UE y contribue à hauteur de 1 million d'euros.

Objectifs

Le programme vise à la restauration de la Basilique, pour assurer la sécurité du site, la solidité de la construction et l'intégrité de l'édifice, élément constitutif du paysage d'Alger.

Réalisations en 2010

Les travaux de restauration se sont achevés en juin 2010. La basilique restaurée a été inaugurée le 13 décembre 2010 au cours d'une cérémonie en présence d'un représentant du Président de la République, de l'Archevêque d'Alger, et de tous les bailleurs publics et privés du projet.

Notre Dame d'Afrique

40. Euro-Med Heritage IV

Prenant appui sur les objectifs définis dans la Stratégie pour le développement du patrimoine culturel euro-méditerranéen : priorités des pays méditerranéens (2007-2013), le programme a pour objectifs de favoriser l'appropriation, par les populations locales, de leur patrimoine culturel et l'accès à l'éducation à ce patrimoine et à sa connaissance. Le programme vient à l'appui d'un cadre pour l'échange d'expériences, de canaux de diffusion des bonnes pratiques et de perspectives nouvelles, visant à développer un environnement culturel institutionnel.

Le programme succède aux trois premiers volets du programme Euromed Heritage II-III. Le premier avait pour ambition de créer des inventaires et de mettre en réseaux des institutions, tandis que les deux suivants visaient à renforcer la capacité des pays partenaires à gérer et à développer leur patrimoine culturel.

Concrètement ?

Le programme facilite la coopération interdisciplinaire, l'échange de bonnes pratiques, la formation, la création de réseaux, les actions permettant de stimuler et de renforcer l'impact social et économique du patrimoine culturel et enfin, l'amélioration des cadres institutionnels et législatifs du patrimoine culturel dans les pays partenaires. Une unité régionale de soutien et de gestion (RMSU) apporte son appui technique à douze projets : ATHENA : amélioration et adaptation des théâtres antiques ; ELAICH : approche du patrimoine par les liens éducatifs ; Des Fondations Pour Un Avenir Solide : participation de jeunes du Liban et de Jordanie à la promotion du patrimoine culturel ; HAMAMMED: sensibilisation au patrimoine culturel des hammams ; MANUMED II – Des manuscrits et des hommes ; MARE NOSTRUM: sur la piste des routes maritimes phéniciennes et des cités portuaires historiques de la Méditerranée ; MEDLIHER : sauvegarde du patrimoine méditerranéen vivant ; MEDMEM: partage du patrimoine audiovisuel de Méditerranée ; Montada : forum pour la défense de l'architecture traditionnelle au Maghreb; Mutual Heritage : de l'intégration historique à une participation active et contemporaine; REMEE : redécouverte du patrimoine commun de l'eau ; Siwa-Tangier : protection et défense du patrimoine matériel et immatériel.

Actions en bref

- Financement de 12 projets traitant des divers aspects du patrimoine culturel ;
- Soutien au renforcement des cadres institutionnels et législatifs du patrimoine culturel dans les pays partenaires ;
- Appui à la coopération et à la création de réseaux et promotion de l'éducation et de l'accès à la culture ;
- Incitation des populations locales à s'approprier leur patrimoine culturel.

Réalisations en 2010

A l'instar de l'année précédente, plusieurs ateliers législatifs et thématiques ont été organisés dans différents pays du bassin méditerranéen. Un atelier sur la thématique «Education et formation» s'est déroulé à Alger du 12 au 15 décembre avec une participation algérienne nombreuse des représentants du Ministère et des agents locaux. Parmi les activités réalisées par les projets en Algérie: Projet REMEE: chantier de jeunes en juillet 2010, à Tipaza; Projet MED MEM: comité de pilotage en octobre 2010 à Alger; Projet MONTADA: plusieurs ateliers de sensibilisation des acteurs locaux et des enfants de Dellys et Ghardaïa.

Informations essentielles

Montant :
17 millions d'euros (IEVP)
Période d'exécution du programme :
2008-2012
Bénéficiaires :
Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Syrie, Tunisie
Personne de contact et site web :
Christiane DABDOUB NASSER, Chef d'équipe.
Tél.: *+32 (0)2.609.55.54*
Email: *c.dabdoub-nasser@euromedheritage.net*
www.euromedheritage.net

Chapitre 2

Activités de coopération des États membres de l'UE en Algérie

Allemagne

Coopération Bilatérale Allemagne - Algérie 2009

A. Coopération technique

Programme de Développement Economique Durable (GTZ, EUR 3 millions p.a.)

Partenaire : Ministère de la Petite et Moyenne Enterprise et de l'Artisanat

- **Composante 1 :** Renforcement des politiques et stratégies aux PME
- **Composante 2 :** Développement de services pour les PME et promotion de l'innovation
- **Composante 3 :** Amélioration des services financiers au profit des PME
- **Composante 4 :** Appui aux Associations professionnelles, Chambres et Organisations patronales

Programme Gestion intégrée de l'environnement (GTZ, EUR 1,5 millions p.a.)

Partenaire : Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, et du Tourisme

- **Composante 1 :** Conseil au MATET pour le développement des capacités de toutes ses institutions qui participent à la mise en œuvre de la politique environnementale
- **Composante 2 :** la mise en œuvre au niveau local de la politique environnementale nationale
- **Composante 3 :** la sensibilisation et la bonne gouvernance

Programme Gestion Intégrée de Ressources en Eau (GTZ) (EUR 1,5 millions p.a.)

Partenaire: Ministère des Ressources en Eau

- **Composante 1 :** Conception d'une planification intégrée du secteur de l'eau sur tous les niveaux
- **Composante 2 :** Elaboration d'un concept pour la régulation des prestations de service dans le secteur de l'eau
- **Composante 3 :** Développement et réalisation pratique d'un modèle de la gestion intégrée de l'eau dans les régions agricoles sous participation de tous les intervenants

Programme Bonne Gouvernance (EUR 600.000 p.a.)

Le programme régional «Bonne gouvernance dans les pays du Maghreb» de la giz fournit un espace privilégié pour le dialogue entre les institutions maghrébines et européennes ainsi que des expertises européennes de haut niveau.

Dans le cadre de ce projet, des participants maghrébins travaillent d'égal à égal avec les experts étrangers. Au-delà le projet vise l'échange professionnel, en se basant sur l'expérience technique acquise en Allemagne et en Europe dans un effort d'intensifier le partenariat entre les institutions et les acteurs concernés.

Le projet «Bonne gouvernance» permet de valoriser de façon innovante les réussites algériennes dans la coopération régionale, par exemple en ce qui concerne sa participation active au processus NEPAD, les efforts visant à la modernisation de l'administration et des finances publiques, à la réconciliation et au dialogue sociétal. Ainsi, concernant les activités principales de l'année 2010, l'organisation de la quatrième édition du forum maghrébin «Finances publiques et bonne gouvernance» à Alger, axée sur les «Rôles et responsabilités des différents intervenants dans le contrôle de la performance de la

gestion publique» a eu lieu. Puis, la deuxième édition de «l'Académie d'été sur la bonne gouvernance dans la région du Maghreb"«, traitant de la contribution des médias au développement de la société, s'est tenue en 2010.

Les activités du programme régional ont lieu à tour de rôle dans les pays du Maghreb, en privilégiant les activités sur place afin de profiter de la proximité aux institutions algériennes. Les activités sont élaborées en concertation avec les autorités algériennes compétentes (par exemple la Cour des Comptes dans le cas du forum «Finances publiques et bonne gouvernance»).

Séminaires d'In Went dans le domaine de la formation des ressources humaines sur les thèmes suivants (EUR 500.000 p.a.):

- Gestion des Télécentres
- Gestion de la maîtrise de l'environnement
- Régulation dans le domaine des énergies renouvelables

Envoi de spécialistes CIM qui soutiennent à long terme la chambre bilatérale Algéro-Allemande de Commerce et d´Industrie (AHK Algérie), la chambre de commerce et d'industrie Algérienne (CACI) ainsi que l´Observatoire National de l'Environnement et du Développement durable (EUR 250 000 p.a.).

Coopération Culturelle

Dans le cadre de la coopération entre la délégation de l'UE et l'Ambassade, une photographe allemande a pris part du 09 au 12.11.2010 à un atelier de photographie à Alger composé de 7 photographes européens et de 11 photographes algériens, sous le thème «Le patrimoine culturel et architecturel algérois». La délégation de l'UE prévoit pour 2011 l'édition d'un livre de photographies contenant les résultats de cet atelier et une exposition des meilleures photos.
Dans le cadre du festival culturel européen en mai 2010, l'Allemagne a été représentée par le groupe de jazz de Lucas Niggle Zoom.
Sur invitation du Théâtre national d'Alger (TNA), une artiste allemande a participé au festival international de Théâtre, à travers un monologue théâtral «la mort et la fille», les 16 et 18.10.2010 à Alger et à Béjaia.
En matière de coopération universitaire qui existe entre les deux pays, des étudiants et artistes allemands, algériens et français se sont penchés, en collaboration avec le CCF Tlemcen, l'université de Tlemcen, l'association „Grande Maison" à Tlemcen et l'université de Brême, sur le thème „les expériences artistiques dans le domaine de l'interculturalité". Des ateliers ont été organisés dans ce sens du 22 au 28.11.2010 suivis par une pièce de théâtre algéro-allemande présentée au public.

Autriche

Le gouvernement Fédéral de la République d'Autriche s'applique depuis plusieurs années à mettre en œuvre un programme de coopération et d'aide au développement permettant d'améliorer des situations particulièrement sensibles enregistrées dans certaines régions du monde classées parmi les plus prioritaires en matière de besoin. Dans ce contexte, le camp des réfugiés du Sahara Occidental installé à Tindouf dans le sud algérien est particulièrement un cas correspondant aux objectifs du Gouvernement Autrichien dans ce domaine. Les réfugiés Sahraouis à Tindouf seront également soutenus par la société civile.

L'Université d'Oran et l'Université de Vienne ont signé une convention portant sur l'envoi d'un lecteur de nationalité autrichienne dans l'enseignement de la langue allemande.

Le Sahara Occidental

Le gouvernement Fédéral de la République d'Autriche a soutenu en 2010 plusieurs projets portant sur la coopération autrichienne d'aide au développement dans le secteur de la formation et de l'assistance humanitaire en faveur des camps de réfugiés à Tindouf, dont ci-après les actions entreprises :

Rénovation de l'Ecole Primaire à Aioun, camps de réfugiés Sahraouis
Délai : 01.07.2008 - 31.10.2010, Subvention autrichienne : 100.000 €

Amélioration de la santé reproductrice et le statut socio-économique des femmes dans les camps de réfugiés sahraouis par des programmes de formation
Délai : 01.10.2009 - 31.09.2011, Subvention autrichienne : 242.000 €

Contribution annuelle pour le Haut Commissariat des Nations Unis pour les Réfugiés
Délai : 01.01.2010 - 31.12.2010, Subvention autrichienne: 200.000 €

Belgique

Coopération bilatérale directe, programme indicative (PIC)

Mise à niveau de la maintenance de l'ETUSA:

Maintenance des bus, objectifs : durabilité investissement, augmentation de l'offre de transports en commun.

L'objectif du projet est d'améliorer la maintenance des bus de l'ETUSA. En 2008, les dernières activités relatives au projet ont été menées. Notamment, commande d'un matériel de dépannage a été passée. Le projet a été clôturé définitivement en 2010 après la réception du matériel de dépannage. (Budget 4.617.996 EUR, taux d'exécution au 31/12/10:99,99%)

Centres de formation et de perfectionnement aux métiers de l'eau (ADE I):

Amélioration de l'expertise des agents de l'ADE et des autres institutions du secteur de l'eau.

L'objectif du projet est de mettre à disposition de l'ADE en particulier, de l'ensemble du secteur de l'eau en général, un centre moderne de formation aux métiers de l'eau. Les bâtiments devant abriter le centre n'étaient pas conformes aux normes sismiques. L'essentiel des activités a donc surtout consisté à mettre au point les plans du futur centre et d'élaborer les cahiers spéciaux des charges de la construction du nouveau centre. Celle-ci a effectivement démarré en 2010. (Budget : 2.912.945 EUR, taux d'exécution au 31/12/10 : 66,16%).

Appui institutionnel à l'Algérienne des Eaux (ADE II) :

Appui à la réforme et à l'informatisation de l'ADE, objectifs : amélioration des performances de l'ADE.

Cet appui s'est terminé en 2008 par la restitution d'un ensemble d'études et l'émission de propositions dans le domaine d'une restructuration de l'institution et de son schéma informatique directeur. Le projet a été clôturé en 2008. (Budget : 553.256 EUR, taux d'exécution au 31/12/10 : 99,96%).

Gestion intégrée des Ressources en Eau, bassin Hydrographique 02A (GIRE):

Gestion intégrée des ressources en eau, objectif : gestion rationnelle d'une ressource.

Cet appui vise à permettre une gestion intégrée et aussi rationnelle que possible d'une ressource stratégiquement vitale pour la population algérienne, l'eau. Dans ce projet, les principales avancées concernent les «démonstrations» (nouvelles techniques de transmission d'informations à l'ANBT, nouvelles techniques de repérage de fuites à l'ADE, surveillance piézométrique de la Mitidja. Par contre, le volet « élaboration » de la politique de bassin n'évolue pas positivement, notamment en raison du fait que le décret devant désigner les élus locaux membres du comité de bassin n'ont pas été promulgués. Le volet « formation» de ce projet a démarré en 2010. (Budget : 6.455.465 EUR, taux d'exécution au 31/12/10 : 32,76%).

Appui institutionnel au secteur de la Justice:

Amélioration de l'expertise des cadres et magistrats du secteur de la Justice.

Le projet a notamment consisté par le passé à assurer une formation de 3ième cycle à des magistrats dans des universités belges. En 2010, les dernières activités ont surtout consisté en envois d'agents du sec-

teur Justice (soit des agents du Ministère et magistrats) en Belgique et en l'envoi de cadres de la Justice belge en Algérie en vue de participer à l'animation de séminaires et autres activités formatives. Il a été clôturé en 2010. (Budget 739.580 EUR, taux d'exécution au 31/12/10 : 86,75%).

Appui institutionnel au Conseil d'Etat algérien :

Amélioration de l'expertise des cadres du CE et amélioration de son fonctionnement.

Ce projet est très semblable à l'appui au Ministère de la Justice. Le même type d'activités a été réalisé en 2010 : envoi de stagiaires du CE en Belgique, envoi de cadres du CE belge pour participer à des échanges en Algérie. Le projet a été clôturé en 2010 et, cette clôture a été ponctuée par une visite du Président du CE belge en Algérie et une visite de la Présidente du CE algérien en Belgique. (Budget 165.255 EUR, taux d'exécution au 31/12/10: 95,15%).

Appui institutionnel à la Condition féminine (Min. délégué) :

Appui à l'amélioration de la condition féminine au travers d'un appui au Ministère délégué à la CF.

Ce projet fonctionne maintenant à pleine capacité. Outre diverses contributions à l'amélioration du fonctionnement de l'équipe de Mme la Ministre déléguée, il a permis la mise en place de points focaux « genre » dans les Ministères, ce qui devrait permettre une meilleure prise en charge de la thématique dans différents secteurs de la vie civile algérienne. (Budget : 1.184.745 EUR, taux d'exécution au 31/12/10 : 51,80%).

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans la Wilaya de Souk-Ahras :

Développement communautaire, développement rural, etc.

Le projet était initialement destiné à lutter contre la pauvreté. Il a pris un impressionnant retard pendant sa phase d'instruction et, aujourd'hui encore, il peine à entamer un important volet « microcrédit ». (Budget 4.888.577 EUR, taux d'exécution au 31/12/10: 31,02%).

Projet intégré de Santé publique dans la Wilaya de Tamanrasset (I) et Extension de celui-ci (II) :

Appui à la zone de santé : objectifs : réduction mortalité maternelle et infantile, surveillance de l'épidémie HIV.

Plusieurs activités ont été menées dans le cadre de ce projet. Celles-ci ont notamment consisté en l'acquisition de matériel, en appuis scientifiques, en activités de prévention, etc. Il faut en particulier relever que, dans cette intervention, l'un des objectifs poursuivis est la réduction sensible de la mortalité maternelle dans la wilaya algérienne qui présente les chiffres alarmants en la matière. C'est celui des ODM (le 5ième) pour lequel les performances de l'Algérie sont moins spectaculaires qu'ailleurs. (Budget: 4.984.184 EUR, taux d'exécution au 31/12/10: 48,42%).

Gestion des déchets au niveau de l'hôpital Bachir Mentouri de Kouba :

Réhabilitation du système de gestion des déchets hospitaliers (incinération ou traitement équivalant).

Ce projet sera vraisemblablement terminé en 2011. Il reste à installer un incinérateur et à finir la formation des agents de l'Hôpital. (Budget: 500.000 EUR, taux d'exécution au 31/12/10 : 74,69%).

Gestion intégrée des déchets ménagers dans la wilaya de Mascara :

CET à Mascara. Ce projet a démarré effectivement à la fin de l'année 2010. Il prévoit

notamment la construction et l'installation d'un CET de grande dimension et d'un centre de tri, etc. (Budget 9.000.000 EUR, contribution algérienne s'ajoutant à ce montant : 7.000.000 EUR, taux d'exécution au 31/12/10: 1,83%).

Fonds d'études et d'expertises belgo-algérien (FEE) :

Fonds destiné principalement à l'instruction des interventions de la coopération entre l'Algérie et la Belgique. Plusieurs études ont permis de soutenir les interventions de la coopération bilatérale directe belge en Algérie. Notamment, les dernières études à réaliser dans le cadre de l'appui institutionnel à l'ADE ont été financées à charge de ce fonds. (Budget 1.655.567 EUR, taux d'exécution au 31/12/10 67,35%).

Bourses d'études et de stages en Belgique via CTB (hors projet) :

En 2010, seuls des stages ont été organisés au profit de plusieurs ministères et parastataux. (Budget : 1.800.000 EUR, taux d'exécution au 31/12/10 : 124,12% (des fonds supplémentaires ont été accordés à l'Algérie).

Programme de micro-interventions 2001:

Interventions de taille réduite en faveur d'institutions de la société civile algérienne. Différents petits projets ont été financés au profit d'ONG algériennes ou actives en Algérie. C'est dans ce cadre qu'un projet d'appui aux réfugiés sahraouis a été financé (petit bétail).

Coopération bilatérale indirecte, appui au secteur privé :

Development fund AfricInvest NCA Algeria:

Appui au développement du secteur privé en Algérie

Development fund Maghreb Private Equity Fund II MPEF II Icosnet Algeria:

Appui au développement du secteur privé en Algérie

Development fund Maghreb Private Equity Fund II MPEF II Snax Algeria:
Appui au développement du secteur privé en Algérie

Aide publique au développement, opérations financières :

Rentebonificatie / Bonification des intérêts - levering bussen :
Diverses opérations de bonification d'intérêts
Prêt d'état à état - livraison d'autobus 2
Prêt d'Etat à Etat

Coopération multilatérale, interventions spécifiques :

JPO - UNDP - Human development – Haspeslagh:
JPO PNUD et PAM

Espagne

La Coopération Espagnole avec l'Algérie est axée sur la Convention de Base de Coopération Scientifique, Technique, Culturelle et Éducative de 1993 et sur la IVème Commission Mixte de Coopération Scientifique, Technique, Culturelle et Éducative qui a eu lieu en 2005. La réunion de suivi de cette Commission Mixte s'est tenue à Alger le 12 février 2007, et a permis une mise à jour des engagements déjà acquis. Jusqu'à la révision de la nouvelle stratégie de la Coopération Espagnole selon les directrices du Plan Directeur 2009-2012, prévue pour le premier trimestre de 2011, l'objectif global est toujours celui du *Document de Stratégie Pays (2005-2008)*, c'est-à-dire, l'appui aux processus des réformes économiques, sociales et institutionnelles de l'Algérie, dont le but final est la réduction des niveaux de pauvreté.

La Coopération Espagnole est composée de divers acteurs: le Ministère des Affaires Étrangères et de Coopération (MAEC), l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), de différents Ministères et institutions de l'Administration Générale de l'Etat, des gouvernements régionaux, des Collectivités Locales, les ONGs, les Universités, etc.

En ce qui concerne l'Algérie, il faut souligner que les fonds remboursables (crédits FAD du Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, MICT) constituent un pourcentage relevant de l'aide officielle au développement par rapport aux donations de l'AECID et aux contributions du MAEC et de la coopération décentralisée.

Résumé de l'aide officielle au développement (AOD) espagnole à l'Algérie et les contributions de l'AECID.

Année	AOD brut bilatéral €	Crédits MICT €	AECID €
2007	45.864.514	28.555.814	4.505.220
2008	48.875.685	43.727.210	3.308.940
2009	43.355.7121	36.003.020[1]	4.764.876[1]
2010	29.400.0002	21.756.000[2]	3.822.000[2]

Selon les données des rapports de suivi du PACI du CAD;
[1] Selon le draft du rapport de suivi du PACI 2009;
[2] Selon les prévisions du PACI 2010

On ne dispose toujours pas des données consolidées définitives pour l'année 2010, concernant les fonds octroyés par les gouvernements régionaux. Pendant l'année 2009, et toujours selon les données du projet de rapport de suivi du Plan Annuel de Coopération Internationale (PACI), il convient de souligner la participation de la Communauté Autonome de Catalogne (586.100€) et celle de la Communauté Autonome de Murcia (288.100€).

Les secteurs d'action considérés comme prioritaires restent la promotion du tissu économique et entrepreneurial, l'emploi, la gouvernance démocratique, la participation de la société civile et le développement institutionnel, ainsi que le patrimoine culturel pour le développement. L'enseignement supérieur fait aussi partie des secteurs ou l'Espagne engage un volume important de fonds.

Dans le domaine de l'augmentation des capacités économiques, l'AECID a financé les initiatives suivantes en 2009:

- Appui au Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement dans son programme de création de nouvelles PME et d'esprit entrepreneurial, pour un montant de 296.050€. Ce programme est exécuté par la Fondation CIREM;

- Appui au développement du tissu associatif des PME en Algérie, mis en place aussi par la Fondation CIREM en collaboration avec le Conseil National Consultatif des PME, pour un montant de 115.100€;

- Laboratoire d'essai des caractéristiques techniques d'équipements d'irrigation et formation technique des cadres, d'un montant de 1.037.441€, exécuté par TRAGSA (Transformation Agraire, S.A.) et l'Institut National Supérieur d'Irrigation et Drainage du MADR (ministère de l'Agriculture et du Développement Rural);

- Assistance Technique pour la promotion et la commercialisation de l'artisanat algérien à l'ANART et les Chambre de l'Artisanat d'Alger et d'Oran, exécuté par « FundesArte », pour un montant de 57.300€;

- Accompagnement pour la mise en marche du Centre National d'Excellence pour la Céramique de Tipaza du Ministère du Tourisme et l'Artisanat, pour un montant de 232.311€, exécuté par l'Université Complutense de Madrid;

- Programme de Formation en Pêche Maritime (Phase II) exécuté par la FIIAP (Fundacion Internacional y para Iberoamerica de Administracion y Politicas Publicas), avec le Ministère de la Pêche et de Ressources Halieutiques, pour un montant de 200.000€;

- Appui au développement des politiques locales d'emploi (Phase II), d'un montant de 300.050€. Ce programme est exécuté par la Fondation CIREM, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale et l'ANEM (Agence Nationale de l'Emploi).

Dans le secteur de la gouvernance démocratique, au delà de l'inclusion le renforcement institutionnel dans les secteurs où on collabore, la priorité a été donnée au travail de renforcement de la société civile, spécialement à travers des ONGs.

Ainsi, pendant l'année 2010 l'AECID a poursuivi son appui à la convention:

- «Promotion de la démocratie représentative et participative et du pluralisme politique. Appui à la société civile à travers le soutien et le développement des réseaux de formation et d'échange entre des organisations», d'un montant de 300.000.00 €, exécuté par l'ONG «Solidaridad Internacional » et les associations «Amusnaw et AFEPEC».

Dans le secteur de la culture et le patrimoine, l'AECID a renouvelé pendant l'année 2010 le financement du projet concernant la formation de techniciens spécialistes en conservation et restauration de biens culturels à l'École Régionale des Beaux Arts d'Oran, pour un montant de 75.439€, exécuté par l'Association « Restauradores Sin Fronteras».

L'AECID a également, financé les projets suivants:

- Interprétation du patrimoine immatériel appliqué au marketing de l'artisanat (Algérie et Tunisie), d'un montant de 30.000€, exécuté par «FundesArte».

D'autre part, l'AECID a contribué pendant l'année 2010 avec 80.000€ pour les activités de promotion culturelle.

Dans le secteur de l'enseignement supérieur, l'AECID continue de procéder avec ses programmes de Bourses, de Coopération Interuniversitaire et de Lectorats, sur la base des données suivantes :

- 23 bourses;
- 35 projets de coopération interuniversitaire retenus pour un montant de 520.585€;

- 4 lecteurs en espagnol dans trois universités algériennes.

L'AECID a également cofinancé le programme Algérie Universités d'échanges entre le Réseau d'Universités Luis Vives et la Conférence Régionale des Universités de l'Ouest pour un montant de 50.000€.

Dans le secteur de l'égalité des sexes, l'AECID a financé en 2010 les initiatives suivantes:

- Renforcement et élargissement de l'expérience pilote de création de l'auto emploi féminin dans la Daïra d'El Hachem, Wilaya de Mascara, programme exécuté par CERAI en collaboration avec l'Association pour la Promotion de la Femme et la Fille Hachemite, pour un montant de 188.520€;

- Renforcement du programme du Croissant Rouge Algérien d'appui à la réinsertion des femmes privées de liberté avec le soutien de la Croix Rouge Espagnole pour un montant de 279.720€.

En plus, il faut signaler qu'une partie non négligeable de la coopération avec l'Algérie dans les secteurs de l'environnement, des Droits de l'Homme, d'égalité des sexes, santé et syndicats, se fait à travers des programmes régionaux.

C'est ainsi que l'AECID a financé le projet de Renforcement de leadership féminin et la consolidation de la participation des femmes dans la vie politique et dans les processus de prise de décisions en Algérie, au Maroc et en Tunisie, exécuté par INSTRAW/ CAWTAR, d'un montant de 133.333,00 € (partie qui correspondant à chaque pays).

De même, et en partenariat avec les ONG's espagnoles, l'AECID a financé les conventions («convenios de cooperación») suivantes :

- Promotion et représentation des femmes dans des espaces sociaux et politiques. Appui à la société civile (organisations de femmes), promotion et défense des droits des femmes. Formation concernant différents aspects à l'égard de l'égalité des sexes, la génération de capacités, l'alphabétisation juridique, la formation aux jeunes, la divulgation et sensibilisation. (Mauritanie, Maroc, Tunisie et Algérie), exécuté par la Fondation « CIDEAL »;

- Amélioration des conditions de vie en réduisant les risques environnementaux dans des zones rurales vulnérables en raison de leur dépendance aux ressources naturelles dans des zones écologiquement sensibles. (Maroc, Tunisie, Mauritanie, Algérie et Sénégal), exécuté par la Fondation « IPADE »;

- Renforcement de l'État de Droit et la gouvernance démocratique par l'appui des organisations de Droits de l'Homme et leurs réseaux. (Maroc, Algérie et Tunisie), exécuté par « ACSUR las Segovias »;

- Renforcement des organisations de travailleurs en encourageant la formation syndicale et en facilitant son intervention dans le marché du travail et dans les processus de développement. (Maroc, Mauritanie, Algérie, Tunisie et Sénégal), exécuté par « ISCOD » (Instituto Sindical de Cooperación al Desarrollo);

- Renforcement des organisations syndicales et des structures régionales de coordination syndicale, favorisant le dialogue et la concertation sociale et l'auto-réforme. (Maroc, Algérie, Tunisie, Mauritanie, Egypte, Jordanie, Syrie, Liban, Palestine, Guinea Bissau, Cabo Vert, Sénégal, Mali et Afrique du Sud), exécuté par la Fondation "Paz y Solidaridad";

- Amélioration des indicateurs de santé maternelle et infantile au Maghreb

dans les secteurs d'infrastructures sociales et services (formation et sensibilisation) moyennant des programmes et des projets de développement. (Mauritanie, Maroc, Tunisie et Algérie), exécuté par « Médicos Mundi ».

La coopération espagnole avec la population réfugiée sahraouie en 2010 :

Comme dans les années précédentes, l'appui à la Population Refugiée Sahraouie a été inclus parmi les priorités géographiques du Plan Directeur de la Coopération Espagnole 2009-2012. Ceci a permis la canalisation des volumes élevés de l'Aide Officielle au développement et l'usage d'un vaste spectre d'instruments.

Jusqu'à sa révision, la stratégie de la Coopération Espagnole, axée sur les directrices du nouveau Plan Directeur, les lignes prioritaires de travail sont toujours celles du Document de Stratégie Pays 2005-2008, c'est à dire:

- Aides alimentaire et humanitaire, gérées à travers trois mécanismes:
  - Aides alimentaires bilatérales directes, acheminées à travers le Croissant Rouge Sahraoui.
- Aides alimentaires acheminées à travers le Programme Alimentaire Mondial.
  - D'autres aides gérées à travers des ONGs.
- Projets de coopération, centrés fondamentalement sur:
  - L'enseignement, principalement dans la formation professionnelle.
  - La santé, plus concrètement dans la santé materno-infantile et reproductive.
  - La sécurité alimentaire à travers l'agriculture et l'élevage.

L'Aide Officielle de la Coopération Espagnole (AOD) destinée à la Population Réfugiée Sahraouie a évolué ces dernières années. Dans ce sens, on a enregistré non seulement une augmentation substantielle de son volume, mais aussi la consolidation d'un changement qualitatif, ayant pour but l'amélioration de l'impact des activités sur la population bénéficiaire.

Année	2007	2008	2009[1]
MAEC (SECI + AECID) €	6.954.283	8.196.181	7.416.927
Gouvernements Régionaux €	11.997.716	10.605.354	9.205.376
EELL €	4.968.698	4.957.768	4.076.254
Universités €	56.084	125.481	136.610
TOTAL €	23.986.781	23.884.784	20.835.166

Selon les données des rapports de suivi du PACI du CAD;
(1) Selon le draft du rapport de suivi du PACI 2009

Tableau récapitulatif de l'aide officielle au développement (AOD) espagnole à la Population Réfugiée Sahraoui par acteur.
On ne dispose toujours pas des données définitives pour l'année 2010.

Tableau de l'Exécution des projets AECID 2010, selon le Financement et les Instruments

Concernant le budget directement géré par AECID, et en dehors des frais de coordination et de suivi sur le terrain, le financement exécuté en 2010, s'est élevé à plus de 9 millions d'Euros, détaillés dans le tableau des instruments suivant:

Instruments	Exécution 2010 €
Aide alimentaire	5.750.000
PAM	2.500.000
Achat du gofio	1.000.000
Achats locales	1.250.000
Stock de sécurité*	1.000.000
Aide humanitaire non alimentaire	1.211.496
UNHCR	300.000
Renforcement MLRS	42.438
Basse de Transport	369.158
Equipements	499.900
Coopération au développement	1.761.128
Conventions avec ONG	996.150
Projets ONG	374.480
Programme de sécurité alimentaire*	390.498
Culture	299.596
JPO - PMA	110.000
TOTAL MAEC-AECID	9.132.220

**Frais engagé mais pas encore encaissé*

Aide Alimentaire :

Les actions financées dans cette aide sont les suivantes :

- Financement du Programme Alimentaire Mondial (PAM) avec 2,5 millions d'Euros destinés à financer le panier de base d'aliments;
- L'achat direct de «gofio» (farine de maïs grillé) en Espagne, effectué par le PAM, d'une valeur de 1million d'euros;
- Les achats locaux d'aliments frais, effectués directement par l'AECID, d'un montant de 1,25 millions d'Euros. La distribution de ces aliments a été réalisée, en concertation avec le Croissant Rouge Sahraoui (CRS) et ECHO, durant les quatre derniers mois de l'année 2010, y compris une distribution de viande de chameau pour le mois de Ramadhan;
- Financement du Stock de Sécurité alimentaire en préparation pour un montant de 1 million d'Euros.

Aide Humanitaire non Alimentaire :

- Contribution de 300.000€ au Programme «Génération des Mesures de Confiance», exécuté par UNHCR;
- Financement du programme de renforcement institutionnel du Croisant Rouge Sahraoui, exécuté par la Croix Rouge Espagnole, d'un montant de 42.438€;
- Financement du projet « Base de transport pour la distribution de l'aide alimentaire », exécuté par l'ONG « Association des Travailleurs et Techniciens sans Frontières » (ATTsF), d'un montant de 369.158€;
- Financement de projets de distribution de cuisines, bâches et matériels pour l'élaboration des tentes familiales (Khaimas), exécutés par les ONG's «MPDL» et «Croix Rouge Espagnole», d'un montant total de 499.900€.

Conventions et Projets de Coopération au Développement:

- Financement de programmes à travers des projets d'ONG's, pour un montant de 374.480€;
- Conventions avec les ONG's «Mundubat» et «Médecins du Monde», d'un montant de 996.150€, pour:
  - L'amélioration de la formation professionnelle et de l'emploi;
  - L'amélioration de la santé maternelle et infantile
- Programme de sécurité alimentaire de production locale d'aliments frais, pour un montant de 390.498€, exécuté par TRAGSA.

Coopération Culturelle :

La coopération culturelle inclue des projets de formation pour les éducateurs et d'édition de livres en langue espagnole, l'organisation des Festivals de Cinéma du Sahara et Art Tifariti, la création d'une école audiovisuelle et la concession de bourses aux étudiants sahraouis pour réaliser des études en Espagne et à des chercheurs espagnols pour effectuer des études sur le peuple sahraoui. Le montant alloué à ces activités a atteint 299.596€.

France

Le budget de la coopération française en Algérie, mise en œuvre par le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France, s'est élevé pour 2010 à pratiquement 12 millions d'euros. Le taux de décaissement a été de 100%. Ce financement a été accompagné par un cofinancement algérien sur pratiquement l'ensemble des actions programmées. En effet, la règle de réciprocité sur la prise en charge des séjours est appliquée pour l'ensemble des projets. Cette coopération s'exerce à travers trois pôles d'activités : Le pole coopération administrative et décentralisée, le pôle enseignement supérieur, recherche et le pôle culture et francophonie. Elle suit les orientations fixées par le Document cadre de partenariat signé fin 2007 par les deux pays.

1. Appui au Renforcement du capital Humain

L'appui au système éducatif algérien

L'appui apporté aux acteurs du système éducatif algérien dans ses diverses composantes, représente un enjeu majeur de la coopération bilatérale quant au renforcement du capital humain du secteur de l'éducation et de l'enseignement en Algérie.

Cet appui se décline selon différents programmes :

- L'important programme franco-algérien (PROFAS B) a pour objectif d'accompagner la formation des enseignants des universités algériennes afin de renforcer le taux d'encadrement des établissements en charge des futurs cadres du pays;

- L'ensemble du programme PROFAS (B+C) fait actuellement l'objet d'une démarche d' « évaluation-redéploiement ». La première étape a consisté en l'élaboration conjointe des termes de référence. L'ensemble du processus d'évaluation-redéploiement devrait être terminé à la fin de l'année 2011;

- L'appui au développement de la recherche scientifique, programme Partenariat Hubert Curien (PC) Tassili. Il comprend environ 120 projets de recherche (31 nouveaux projets en 2010-2011), d'une durée de 4 années;

- L'Appui à la recherche en Sciences Humaines et Sociales (SHS), archéologie. Dans ce domaine, il a été privilégié des actions structurantes, en s'appuyant notamment sur l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (Tunis). Ces actions ont développé des activités de formation à la méthode et à la méthodologie de recherche avec la mise en place d'ateliers doctoraux intensifs. Elles ont pour objectif de développer des réseaux euro-maghrébins dans les sciences sociales;

- Soutien aux réseaux et prospective. D'une part, cette action a permis l'organisation de la Conférence algéro-française sur l'enseignement universitaire et la recherche, en octobre 2010 à Alger. D'autre part, elle a amorcé et accompagné une logique de partenariats et de réseaux dans des secteurs innovants, concernant la formation et la recherche.

L'appui à la formation des cadres

Il se fonde sur un dispositif institutionnel chargé de la politique d'attractivité de la France et sur des projets d'appui aux dispositifs de formation

- Le dispositif Campus France est l'un des outils de la politique de Coopération universitaire conduite par la

France en l'Algérie. Ce dispositif permet de canaliser les demandes d'étudiants en mobilité individuelle. La priorité est donnée aux niveaux master et doctorat (80% des demandes concernent des troisièmes cycles). En 2010, 16 000 étudiants ont postulé dans un établissement français via le « dossier unique en ligne» sur Campus France. 30% d'entre eux se sont rendus en France pour la rentrée universitaire 2010-2011;

- L'appui à la réforme des 11 écoles supérieures algériennes et à la création de l'école supérieure de technologie». Ce projet comprend 3 objectifs: la création de classes préparatoires, pour former les meilleurs élèves et les orienter vers les formations supérieures professionnalisantes, la réforme du cycle 3/4/5 de 11 écoles et la création d'une nouvelle école supérieure de technologie;

- La Création d'établissements d'enseignements supérieurs professionnels courts. Actuellement des licences professionnelles sont délivrées par certaines universités mais elles ne sont pas vraiment en prise avec l'économie. En 2010, un projet d'appui à la création des « Instituts nationaux de Technologie » a été convenu. Les partenaires aux projets se sont accordés sur le fait que les sites, les contenus de formation et les dénominations des licences délivrées seraient déterminés en fonction de l'environnement économique et des besoins exprimés par les entreprises.

L'appui à l'enseignement de la langue française

Cette composante importante de la coopération bilatérale s'est poursuivie en 2010, avec deux projets d'ampleur et une coopération avec les structures d'enseignement supérieur.

- L'Appui à l'amélioration de la qualité de la formation initiale et continue des enseignants de français en Algérie. Ce projet vise principalement la formation de formateurs en français langue étrangère et à la mise en place d'un dispositif FOAD (formation ouverte et à distance), débuté en 2007, mise en œuvre entre 2008 et 2010, il se clôturera en mars 2011;

- L'appui à la langue française et aux langues d'enseignement et de transmission de connaissances dans le supérieur. Ce projet a facilité la mise en réseau des départements et filières de français pour permettre la circulation de l'information et la mutualisation des compétences (2 réunions nationales en 2010). Il a également permis l'élaboration de nouveaux contenus/curricula et méthodes d'enseignement correspondantes et le développement de licences et Masters «professionnels adaptés au contexte socio-économique;

- A ces deux projets se sont ajoutées des actions structurantes. D'une part un travail a été effectué visant à harmoniser les pratiques et les contenus de formation des 3 départements de français des Ecoles Normales Supérieures en Algérie. D'autre part des actions ont été conduites pour appuyer la structuration du réseau des 35 CEIL (Centres d'Enseignement Intensif des Langues, service commun des universités : 15 000 étudiants environ) en initiant une démarche qualité via les certifications et en renforçant l'adéquation de l'offre de cours aux besoins universitaires. Des actions de coopération sont également menées en direction du Ministère de l'Éducation Nationale : formations du corps des Inspecteurs aux problématiques didactiques.

2. L'appui au développement des relations culturelles dans le respect de la diversité

L'action culturelle française, très diversifiée, est orientée vers l'intensification des projets communs algéro-français, et se décline notamment par des aides à la production, par un appui significatif à la mobilité des artistes et intellectuels des deux pays, et soutient fortement la professionnalisation et la formation initiale des jeunes créateurs.

- L'action des centres culturels français en Algérie s'inscrit dans une perspective de coopération-diffusion. Les cinq centres offrent des programmations culturelles variées, y associent les acteurs locaux de la scène intellectuelle et artistique, et développent des actions d'ingénierie culturelle (ateliers de formation);

- L'appui au Livre et à l'écrit en Algérie est un secteur prioritaire, piloté par le Bureau du Livre français. L'aide à la publication et à la traduction, ainsi que la formation en sont des composantes importantes;

- Un axe fort d'intervention concerne les médias, publics (radio en particulier), et privés (presse écrite), par des actions de formation nombreuses et multiformes, faisant intervenir des opérateurs français de référence (tels Radio France, l'Ecole supérieure de journalisme de Lille…).

3. L'appui au développement économique et durable et au secteur productif

Différentes actions ont été réalisées en 2010. L'objectif principal a été la formation des cadres et l'appui aux institutions publiques stratégiques pour le développement économique national.

- La formation action des fonctionnaires du Ministère de l'industrie et de la promotion des investissements. 68 cadres du ministère ont bénéficié en 2010 de ce programme. Il s'est décomposé en trois étapes : Un travail en amont d'identification de thématiques en lien avec les dossiers en cours dans les principales directions du ministère, des séances de formation sur ces sujets avec des experts français de haut niveau et la restitution à Alger des formations resituées dans le contexte national;

- Le programme d'appui institutionnel à la mise en place d'une infrastructure qualité dans les domaines spécifiques de la normalisation (IANOR) et de l'accréditation (ALGERAC). Ce projet visait la mise à niveau des institutions chargées de promouvoir la qualité des produits nationaux et de favoriser leur exportation, notamment vers l'Union européenne. En 2010, il s'est décliné en missions d'expertise très spécialisées auprès de ces organismes;

- Le renforcement des capacités des dispositifs de promotion des TPE a ciblé la formation de 40 cadres de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) et de l'agence nationale pour la gestion du microcrédit (ANGEM).

4. L'appui à la réforme administrative, à la modernisation du secteur public et au renforcement de la coopération décentralisée

La Coopération dans le domaine de la modernisation des administrations est porté principalement par le programme «PROFAS-C». Il s'agit de moderniser et renforcer les capacités des administrations algériennes en formant des cadres, soit décisionnels (chargés de définir et mener des politiques sectorielles) soit techniques (chargés d'appliquer). Ce

programme concerne annuellement environ 180 cadres provenant de 22 ministères.

S'ajoute à cela deux types de coopération :

- Une coopération avec les ministères régaliens qui va au-delà de la formation et de la mise à niveau des cadres, vise à renforcer le système de formation spécifique par le biais de partenariat avec les établissements sous leur tutelle. Ainsi en 2010, des formations à l'ENA ont été organisées au bénéfice du ministère de l'intérieur et l'Institut des relations internationales et diplomatiques. La justice a également été concernée par différentes actions de coopération qui se traduisent notamment par la mise en place de jumelage de cour;

- Une coopération avec les ministères techniques, favorisent également la mise en relation d'institutions publiques similaires. Elles se concentrent sur l'appui aux politiques publiques mises en œuvre par ces ministères. Ainsi, l'appui institutionnel à la politique de développement social a concerné l'habitat social (mise en place d'un dispositif de formation/conseil auprès du Ministère de l'Habitat et de l'urbanisme) et l'agence nationale pour l'emploi (Appui à l'élaboration d'une nomenclature algérienne des métiers et emplois). A signaler également, un programme de formations et de stages au profit de l'Office national de météorologie d'Alger et de l'Institut Hydrométéorologique de Formation et de recherche d'Oran coordonné par Météo France et un projet en faveur de la formation des directeurs et des formateurs des Instituts techniques des métiers agricoles (sous tutelle du ministère algérien de l'agriculture et du développement durable) sur l'élaboration de projet d'établissement.

Pour l'année 2010, 12 partenariats de coopération décentralisée ont été particulièrement actifs. Les principales thématiques retenues ont été la réhabilitation du patrimoine, la planification et le renouvellement urbain, l'environnement, la jeunesse et les échanges culturels. Le service a également renforcé son rôle d'information et de conseil auprès des collectivités territoriales françaises.

5. L'appui à la société civile

Un appel à projets a été lancé en 2010 pour soutenir des microprojets d'associations algériennes œuvrant dans le domaine du développement social. Il a été suivi par un appel à candidatures permettant à de jeunes cadres associatifs de bénéficier d'un stage de formation en France portant sur le suivi et l'évaluation d'actions et projets de développement ainsi que l'animation de territoire.

Italie

En 2010 la coopération italienne a poursuivi les initiatives précédemment entreprises en faveur de l'Algérie : des actions spécifiques de soutien dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'assistance humanitaire en faveur de la population sahraouie ainsi qu'un programme dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

Soutien à l'élevage de bétail dans les camps des réfugiés sahraouis à Tindouf

D'un montant de 796.142 euros, le projet à donation par l'Organisation ONG Africa 70, a été lancé en 2007 en faveur du Ministère de la Santé Public de la RASD et se clôturera en 2011.

Renforcement des Capacités et Planification d'Urgence dans les Camps de Réfugiés Sahraouis

Il s'agit d'un projet multisectoriel, lancé en octobre 2008 et clôturé en mars 2010, pour un montant globale de 1.079.431 USD dont 951.940 octroyés par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) à travers des financements italiens, et 127.491 USD couverts par des ressources de l'ONG italienne CISP *(Comitato Internazionale per lo Sviluppo dei Popoli)*.

Amélioration de la culture fruitière en Algérie à travers l'action d'un programme de certification des plantes

Le projet d'un montant de 2.427.840 euros est réalisé par l'I.A.M.B. (Institut Agronomique Méditerranéen de Bari) dont une contribution algérienne de 242.250 euros. Il a été lancé e n 2009 au profit du Ministère algérien de l'Agriculture et du Développement Rural et se terminera en 2011.

Développement de la filière laitière et fromagère en Algérie

L'Italie réalise actuellement à travers un programme de soutien à la coopération régionale dont la région Sardaigne est Chef de File un projet de coopération décentralisée portant sur le "Développement de la filière laitière et fromagère en Algérie". D'une durée de 24 mois, le budget total alloué au projet est de 1.150.000 euros.

Formation culturelle

En 2010 l'Italie a accordé 95 mensualités dans le domaine culturel et a offert des bourses d'étude pour des formations en Agriculture et en Management.

Pologne

Le Programme de l'Aide Polonaise Etrangère pour l'année 2010 en Algérie a été mené par un projet intitulé «Moi aussi je peux! - La création du centre de formation à Chechar comme une possibilité pour l'égalité des chances des jeunes filles et femmes en zones rurales.» Le montant du projet était de 4.500€. Le projet, dont le principal partenaire est Caritas Algérie, a été mis en œuvre entre juillet et décembre 2010, à Chechar, dans la wilaya de Khenchela.

L'objectif principal du projet était de créer un centre de formation professionnelle pour les femmes à Chechar (location de locaux, achat d'équipement, y compris les machines à coudre) et d'effectuer un cours de 5-mois de coupe et de couture.

Ce projet est la première expérience dans le domaine de l'aide au développement en Algérie géré par l'Ambassade de Pologne. La réussite du projet permet de s'engager dans d'autres activités dans le domaine de la coopération au développement.

Portugal

Coopération portugaise en Algérie pendant l'année 2010

(données préliminaires)

Le total de l'APD portugaise pendant l'année 2010 envers l'Algérie s'élève à 11.393 €, selon les données préliminaires de l'Institut Portugais d'Appui au Développement (IPAD). Elle s'est répartie de la façon suivante :

- Appui au Gouvernement et à la société civile : € 791,00

Le Portugal a contribué à l'organisation de la 4ème Conférence International de l'Organisation des Pays Islamiques, dans le cadre d'un projet visant à développer les services légaux et judiciaires.

- Appui aux activités de culture et loisir: € 10.602,00

Le Portugal a mis en œuvre quelques activités culturelles, orientées vers la société civile en général, favorisant le contact du public algérien avec des expressions culturelles portugaises, dans les domaines de la musique, du patrimoine et de la littérature.

Suède

L'Etat suédois finance, à travers des agences nationales suédoises, plusieurs programmes de coopération en faveur de l'Algérie et des ONG suédoises interviennent dans les camps de réfugiés du Sahara Occidental en octroyant des aides alimentaires et humanitaires.

Développement des ressources humaines et services sociaux

Appui à la formation des cadres, programmes de formation de courte durée:

L'ASDI (Agence suédoise de coopération internationale au développement) offre des cours de formation aux cadres de la région MENA dans des disciplines qu'elle considère essentielles pour le développement de ces pays. En 2010, ASDI proposait ainsi les cours suivants, «Transboundary Water Ressources Management», «Air Polution Management», «Quality Infrastructure for Food Safety», «Negotiating Trade Agreemenets, Principles and Practices», Quality Infrastructure Development in Support of World Trade» and «Copyright and Related Rights in the Global Economy». Les formations ont lieu en Suède pendant environs un mois avec, souvent, un court suivi dans un des pays de la région. C'est comme cela que, pendant l'année 2010, pas moins de 17 personnes venant de différents Ministères et Universités algériens se sont rendues en Suède et ont ainsi eu la possibilité d'apprendre et d'échanger des connaissances avec des experts suédois et d'autres responsables dans leurs domaines de la région MENA. Le but de ces formations est de dispenser du savoir pour ensuite permettre aux participants de transmettre les connaissances acquises au plus grand nombre de leurs collègues. Le financement des cours et du séjour en Suède est pris en charge par ASDI. Les frais de voyage sont, toutefois, avec quelques exceptions, à la charge de l'administration algérienne.

Appui au marché du travail

Un accord de coopération a été signé entre l'Agence Nationale de l'Emploi Suédoise (Arbertsförmedlingen) et l'Agence Nationale de l'Emploi Algérienne (ANEM). L'accord de coopération négocié entre 2006 et 2008, a ensuite été signé le 24 février 2009. Selon l'accord, cette coopération, s'étalant sur deux années, comprend aussi bien un transfert de savoir-faire pour le développement des méthodes d'analyse des donnés du marché du travail et des méthodes de sous-traitance, qu'une offre de service à distance. Des rencontres pédagogiques sont prévues pour la collecte d'informations sur le marché du travail algérien afin d'aider les demandeurs d'emploi les plus défavorisés (p.ex. les handicapés et les jeunes demandeurs d'un premier emploi) à trouver du travail. En tout, 700 000 euros sont mis à la disposition de l'Algérie par l'Etat suédois 2009-2010 pour cette activité qui sera également poursuivie en 2011.

Formation des leaders d'opinion algériens

L'Institut Suédois organise une formation chaque année, dans le cadre du programme « Young Leaders Visitors Program » (YLVP). Des candidats de toute la région MENA sont invités à participer au programme. YLVP est un programme de leadership interculturel créé pour donner des outils pour modeler l'opinion publique dans les médias de nouvelle génération, comme Wikipedia, Facebook, blogs etc. Le programme est conçu pour des jeunes faiseurs d'opinion (20 à 35 ans) qui travaillent activement pour la démocratie et les droits humains dans les domaines de la culture, de la société, des af-

faires et de la politique. Il s'adresse aux journalistes, bloggeurs, dirigeants d'un parti de jeunes, fonctionnaires, avocats enseignants et/ou chercheurs. Ce programme qui fut lancé en 2009 a été poursuivi en 2010 et le sera également pour 2011.

Aide humanitaire

Aide alimentaire et humanitaire dans les camps de réfugiés sahraouis.

L'ONG suédoise PS « Praktisk solidaritet » a reçu environ 1,25 millions d'euros de l'ASDI pour deux actions en faveur des refugiés du Sahara Occidental pour un projet d'aide pour la période 2010-2011. L'aide apportée se décline en deux actions:

- La première consiste à fournir un apport en protéine animale sous forme de conserves de maquereaux (425g par personne et par mois), en vu d'améliorer la santé de 125 000 refugiés;

- La deuxième consiste à fournir environ 400 tonnes de vêtement et de chaussures aux refugiés, ce qui correspond à un budget d'environ 250 000 d'euros. PS collecte des vêtements et chaussures usagés dans les foyers en Suède. Les effets sont ensuite triés et emballés pour être envoyé aux camps de refugiés de Sahara Occidental.

- Une ONG suédoise finance également le Centre Olof Palme, une structure spécialisée dans la prise en charge des handicapés et des déficients mentaux.

Programmes régionaux:
L'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) soutient également des programmes régionaux :

- Justice juvénile dans le monde arabe:

Ce projet de Penal Reform International (PRI) financé par ASDI est en cours depuis six ans et couvre l'Algérie, le Maroc, l'Egypte, la Jordanie et le Yemen. Son objectif principal est d'améliorer les standards de la justice pénale juvénile dans la région MENA.

En 2010, deux ateliers multidisciplinaires, d'une durée de 4 jours chacun, intitulés *«Juvenil Justice: diversion and non-custodial mesures»* (Justice Juvénile : mesures de diversion et mesures non-privatives de liberté) furent organisés en Algérie avec comme participants juges, policiers, cadres de la protection juvénile, psychologues des centres de détention et des ONG ainsi que des assistants sociaux. Sur les neuf thèmes abordés lors des ateliers il y avait entre autres : les standards internationaux des droits des enfants et la justice juvénile par rapport à la législation algérienne ; les principes de décision de la justice juvénile et le rôle des juges pour enfants dans le suivi ; les effets de détention sur les enfants et sur les filles en particulier.

Dans le cadre du même projet, une conférence nationale, sous le haut patronage de SEM le Ministre de la Justice, s'est également tenue le 17 janvier 2010. Des représentants des ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Défense, de l'action Sociale et la Solidarité; l'Unicef ; la société civile et la presse, en tout 60 personnes y assistaient. Cette conférence mettait l'accent sur les différentes expériences de la justice juvénile en Algérie, à savoir: l'expérience officielle ; l'expérience de la société civile locale ; l'expérience internationale et l'expérience régionale.

- Participation des jeunes dans la société :

L'ASDI contribue, avec environ 2.300.000 d'euros pour 2008-2010, au programme initié par UNICEF « Adolescent-agents of positive change - their rights to participate » qui œuvre pour la participation des jeunes dans la société. Le programme couvre l'Algérie, le

Maroc, la Tunisie, la Syrie, l'Egypte, la Jordanie, le Liban et la Palestine.

- Droits de l'Homme :

La Suède (ASDI) soutient l'organisation «Euro-mediterranean Human Rights Network» dans la région MENA.

- Société Civile :
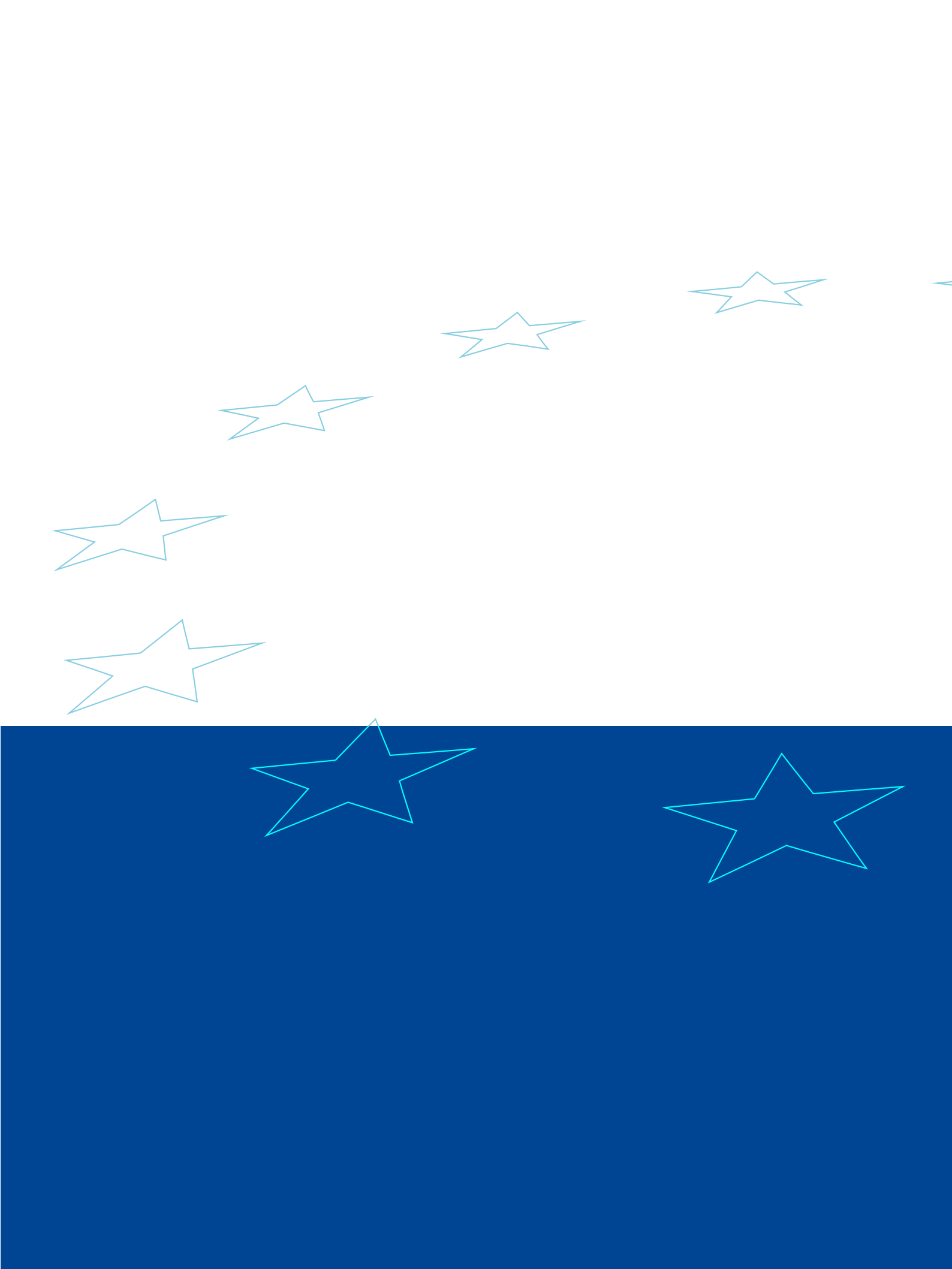
En collaboration avec les ONG Diakonia et «Arab NGO Network for Development (ANND), ASDI a lancé un programme de trois ans (2009-2012) intitulé « The advocacy role of Civil Society organisations in social and economic policy making in the MENA region». The global budget allocated by ASDI to this project is 20.170.000 SEK (6.200.000 in 2009, 7.070.000 in 2010 and 6.900.000 in 2011).